

COMPTES PUBLICS 2024-2025

VOLUME 1

États financiers consolidés
du gouvernement du Québec



COMPTES PUBLICS 2024-2025

VOLUME 1

États financiers consolidés
du gouvernement du Québec

Année financière terminée le 31 mars 2025

Publiés conformément aux dispositions de l'article 86
de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001)

Comptes publics 2024-2025 – Volume 1

**Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Septembre 2025**

ISSN 1925-1815 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2025

Son Honneur l'honorable Manon Jeannotte
Lieutenant-gouverneure du Québec
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Lieutenant-gouverneure,

J'ai le plaisir de vous présenter les comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2025, lesquels comportent deux volumes :

Le volume 1 comprend les états financiers consolidés du gouvernement du Québec audités par le Vérificateur général du Québec, une analyse financière de ces états financiers, le solde budgétaire établi conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire ainsi que l'évolution des principales tendances dont celles des revenus et des dépenses et de la dette nette du gouvernement sur 10 années financières.

Le volume 2 comprend le rapport de l'excédent des dépenses et des autres coûts des ministères et organismes budgétaires sur les crédits autorisés par le Parlement et le rapport de l'excédent des dépenses et des investissements des fonds spéciaux sur les sommes approuvées par le Parlement ainsi que de l'information détaillée pour chaque ministère, organisme budgétaire et fonds spécial.

Veuillez agréer, Madame la Lieutenant-gouverneure, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le ministre des Finances,

Original signé

Eric Girard

Québec, octobre 2025

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai l'honneur de vous présenter les comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2025, lesquels ont été préparés selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), en conformité avec les méthodes comptables du gouvernement et les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

La contrôlease des finances,

Original signé

Lucie Pageau, CPA

Québec, septembre 2025

Table des matières

Présentation des comptes publics	1
--	---

Section A : Analyse des états financiers consolidés

1. Faits saillants de l'année financière 2024-2025	5
2. Analyse des écarts.....	9
2.1. Revenus autonomes.....	10
2.2. Transferts fédéraux.....	17
2.3. Comparaison des dépenses réelles et des dépenses prévues	19
2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente.....	22
3. Loi sur l'équilibre budgétaire.....	35
4. Analyse des principales tendances	39
5. Résultats de l'analyse des indicateurs	53
6. Informations complémentaires.....	62

Section B : États financiers consolidés

Déclaration de responsabilité	73
Rapport de l'auditeur indépendant.....	75
État consolidé des résultats et du déficit cumulé lié aux activités.....	81
État consolidé de la situation financière	82
État consolidé de la variation de la dette nette.....	83
État consolidé des gains et pertes de réévaluation	84
État consolidé des flux de trésorerie.....	85
Notes complémentaires aux états financiers consolidés.....	86
Annexes aux états financiers consolidés.....	171

Glossaire	193
-----------------	-----

Présentation des comptes publics

Les *Comptes publics 2024-2025* ont été préparés par le Contrôleur des finances pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ils sont publiés en deux volumes. En plus de ces volumes, des informations permettant de mieux comprendre les comptes publics sont publiées sur le site Internet du ministère des Finances dans la section [Comptes publics](#).

Volume 1 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec

Le volume 1 présente le résultat des activités et la situation financière du gouvernement du Québec. Les opérations financières englobent celles de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement.

Afin d'accroître l'utilité et la transparence de ces états financiers consolidés, une analyse financière est présentée. Elle inclut les faits saillants de l'année financière 2024-2025 ainsi que la comparaison des résultats réels avec ceux prévus dans le budget 2024-2025 et avec ceux de 2023-2024. Elle présente également le solde budgétaire du gouvernement conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire. Enfin, l'évolution des principales tendances quant aux postes importants des états financiers consolidés et le résultat de l'analyse de 8 indicateurs y sont présentés.

Conformément à la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), le Vérificateur général du Québec prépare un rapport de l'auditeur indépendant accompagnant les états financiers consolidés du gouvernement et dans lequel il exprime son opinion sur ces états financiers.

Volume 2 – Renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu : fonds général et fonds spéciaux

Le volume 2 présente des renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu, lequel est constitué du fonds général et des fonds spéciaux. Ce volume se divise en deux sections. La première section montre les revenus des ministères et des organismes budgétaires, leurs crédits autorisés ainsi que les dépenses et les autres coûts imputés à chacun de ces crédits et, finalement, les opérations financières des comptes à fin déterminée qu'ils administrent. La deuxième section présente les revenus des fonds spéciaux ainsi que leurs dépenses et leurs investissements approuvés et réalisés.

Remerciements

La préparation des comptes publics requiert la participation et la collaboration d'un nombre important d'employés des différents ministères, fonds et organismes du gouvernement, des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur ainsi que des entreprises du gouvernement. Nous tenons à les remercier pour leur appui à la préparation de ces documents.

ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Faits saillants de l'année financière 2024-2025

Sommaire des résultats consolidés

Année financière terminée le 31 mars 2025

	Budget 2024-2025 ^{(1),(2)}	Résultats réels au 31 mars 2025	Variation par rapport au budget		Résultats réels au 31 mars 2024 ⁽³⁾	Variation par rapport aux résultats réels 2023-2024	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %	En M\$	En M\$	En %
REVENUS							
Impôt sur le revenu et les biens	67 048	69 081	2 033	3,0	62 948	6 133	9,7
Taxes à la consommation	27 991	28 377	386	1,4	27 083	1 294	4,8
Droits, permis et redevances	6 206	6 191	(15)	(0,2)	6 034	157	2,6
Revenus divers	14 241	16 252	2 011	14,1	13 359	2 893	21,7
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	5 418	5 689	271	5,0	5 241	448	8,5
Revenus autonomes	120 904	125 590	4 686	3,9	114 665	10 925	9,5
Transferts du gouvernement fédéral	29 397	30 498	1 101	3,7	30 876	(378)	(1,2)
Total des revenus	150 301	156 088	5 787	3,9	145 541	10 547	7,2
DÉPENSES							
Santé et Services sociaux	61 909	64 195	2 286	3,7	61 000	3 195	5,2
Éducation	22 506	23 352	846	3,8	20 058	3 294	16,4
Enseignement supérieur	11 060	11 383	323	2,9	10 476	907	8,7
Famille	8 498	9 015	517	6,1	8 917	98	1,1
Transports et Mobilité durable	6 603	7 684	1 081	16,4	6 700	984	14,7
Emploi et Solidarité sociale	5 677	5 707	30	0,5	5 728	(21)	(0,4)
Affaires municipales et Habitation	5 064	4 913	(151)	(3,0)	4 914	(1)	(0,0)
Économie, Innovation et Énergie	3 983	4 709	726	18,2	3 830	879	23,0
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	2 092	2 181	89	4,3	2 431	(250)	(10,3)
Autres portefeuilles	20 423 ⁽⁴⁾	18 155	(2 268)	(11,1)	17 499	656	3,7
Sous-total	147 815	151 294	3 479	2,4	141 553	9 741	6,9
Service de la dette	9 762	9 969	207	2,1	9 982	(13)	(0,1)
Total des dépenses	157 577	161 263	3 686	2,3	151 535	9 728	6,4
Provision pour éventualités	1 500		(1 500)	(100,0)			
DÉFICIT ANNUEL LIÉ AUX ACTIVITÉS	(8 776)	(5 175)	3 601	—	(5 994)	819	—

(1) Ces chiffres correspondent aux données présentées dans le budget 2024-2025 du ministère des Finances, déposé le 12 mars 2024, ajustées pour assurer une comparabilité avec les dépenses au 31 mars 2025. Le détail de ces reclassements est présenté à la [note 3](#) des états financiers consolidés.

(2) Aux fins de l'établissement des prévisions budgétaires, certains facteurs constituant des éléments de risques et d'incertitudes ne dépendent pas directement du gouvernement, mais peuvent conduire à des résultats réels différents de ceux prévus. Ces éléments sont présentés dans les [Informations complémentaires](#).

(3) Certaines données de l'année 2023-2024 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée au 31 mars 2025.

(4) Le Budget prend en compte une réallocation des dépenses de 600 millions de dollars devant être réalisée en cours d'année financière. Cette somme est présentée en déduction de la prévision des autres portefeuilles.

1. Faits saillants de l'année financière 2024-2025 (suite)

Déficit annuel lié aux activités

-5,2 G\$

Diminution du déficit de 819 M\$ par rapport
à 2023-2024



Revenus

156,1 G\$

Augmentation de 10,5 G\$ (7,2 %) par rapport à 2023-2024



Dépenses

161,3 G\$

Augmentation de 9,7 G\$ (6,4 %) par rapport à 2023-2024

Une croissance des revenus plus grande que celle des dépenses

La croissance des revenus de 7,2 % est principalement attribuable à :

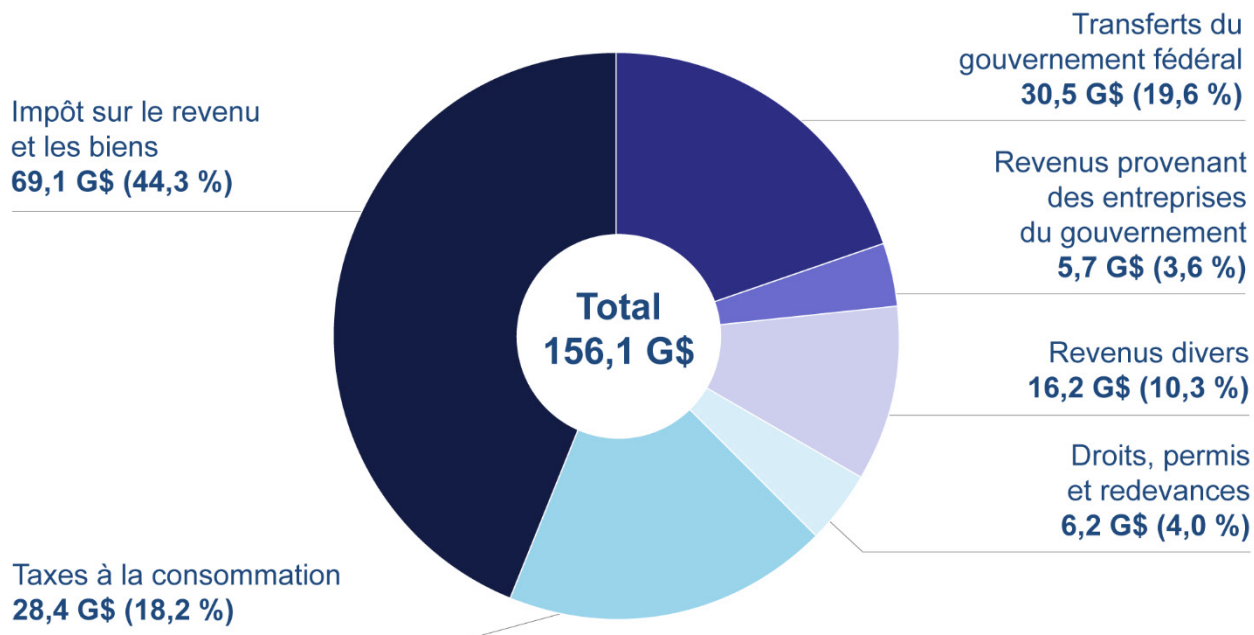
- la progression des revenus fiscaux, soit l'impôt sur le revenu et les biens et les taxes à la consommation, stimulée par l'évolution favorable de l'activité économique, notamment l'évolution des salaires et traitements et de la consommation des ménages;
- une somme initiale que le gouvernement a obtenue pour compenser les coûts de santé liés au tabagisme en vertu du plan d'arrangement entre les compagnies de tabac et leurs créanciers.

La croissance des dépenses de 6,4 % est due à :

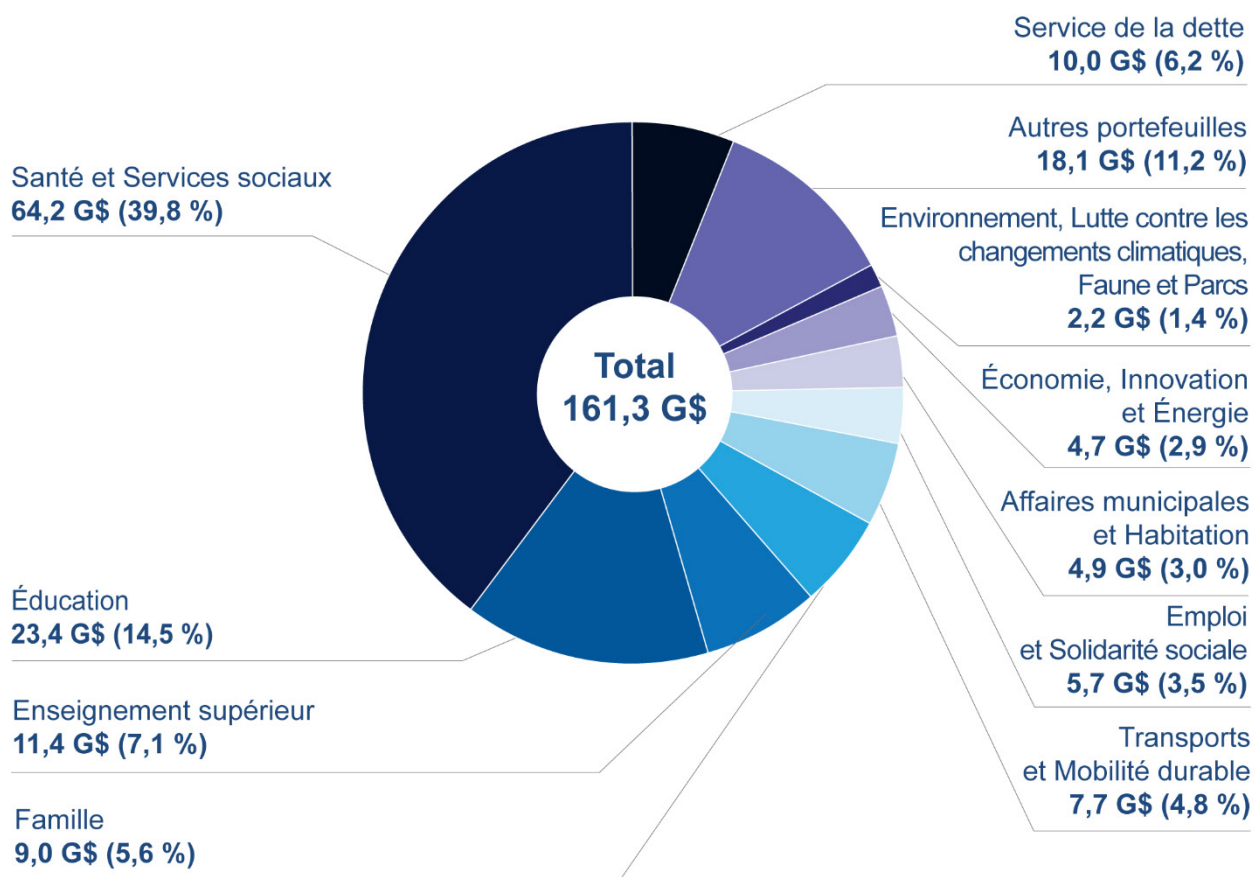
- un accroissement du personnel pour répondre à la hausse du nombre d'étudiants en éducation et en enseignement supérieur;
- une évolution de la rémunération découlant de l'investissement majeur dans les services publics afin d'améliorer les conditions de travail des employés des secteurs public et parapublic, principalement pour les portefeuilles Santé et Services sociaux et Éducation;
- des subventions accordées en raison de travaux déjà réalisés par les sociétés de transport;
- des sommes octroyées pour aider les familles, notamment la hausse de l'Allocation famille et la création de nouvelles places en CPE et en garderies, ainsi que la conversion de places non subventionnées en places subventionnées;
- des moins-values durables sur des placements et des provisions pour pertes sur des prêts.

1. Faits saillants de l'année financière 2024-2025 (suite)

Revenus au 31 mars 2025



Dépenses de portefeuilles et du service de la dette au 31 mars 2025



1. Faits saillants de l'année financière 2024-2025 (suite)

Déficit cumulé

124,4 G\$

Augmentation de 6,1 G\$ (5,2 %) par rapport à 2023-2024



Actifs

264,6 G\$

Augmentation de 7,2 G\$ (2,8 %) depuis 2023-2024



Passifs

389,0 G\$

Augmentation de 13,3 G\$ (3,6 %) depuis 2023-2024

Solde budgétaire

-7,6 G\$

Diminution du déficit de 469 M\$ par rapport à 2023-2024

Comprend une affectation de 2,4 G\$ de revenus au Fonds des générations

Dette nette en % du PIB

38,7 %

Augmentation de 0,7 point de % depuis 2023-2024

Cibles révisées : 35,5 % du PIB d'ici 2032-2033 et 32,5 % du PIB d'ici 2037-2038¹

¹ Des modifications législatives seront proposées pour refléter les nouvelles cibles annoncées dans le budget de mars 2025.

1. Faits saillants de l'année financière 2024-2025 (suite)

Solde budgétaire

Dans le budget 2024-2025, déposé le 12 mars 2024, le gouvernement prévoyait un déficit de 8 776 millions de dollars pour l'année financière 2024-2025 ainsi qu'un solde budgétaire déficitaire de 10 998 millions de dollars au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00002), et ce, en tenant compte d'une affectation de 2 222 millions de dollars de revenus consacrés au Fonds des générations.

Les états financiers consolidés du gouvernement pour l'année financière terminée le 31 mars 2025 présentent un déficit annuel lié aux activités de 5 175 millions de dollars. En tenant compte des versements de 2 397 millions de dollars de revenus consacrés au Fonds des générations, le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire pour l'année financière terminée le 31 mars 2025 est déficitaire de 7 572 millions de dollars.

Conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire, le gouvernement a déposé un plan de retour à l'équilibre budgétaire dans le budget 2025-2026, puisque le déficit de 6,1 milliards de dollars au sens de la Loi, constaté aux comptes publics de l'année financière terminée le 31 mars 2023, était supérieur aux revenus consacrés au Fonds des générations de 3,1 milliards de dollars à cette date.

2. Analyse des écarts

Conformément aux normes édictées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, l'analyse financière accompagnant les états financiers consolidés du gouvernement compare ses résultats réels avec ceux du budget initial, ajusté pour tenir compte de certains reclassements¹, ainsi qu'avec ceux de l'année financière précédente.

¹ Les prévisions budgétaires relatives aux dépenses par portefeuilles ont fait l'objet de reclassements afin d'assurer une comparabilité avec les dépenses réelles comptabilisées au 31 mars 2025. Le détail de ces reclassements est présenté dans la [note 3](#) des états financiers consolidés.

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Revenus autonomes

Impôt sur le revenu et les biens

Année financière terminée le 31 mars 2025

	Budget 2024-2025	Résultats réels au 31 mars 2025	Variation par rapport au budget 2024-2025		Résultats réels au 31 mars 2024	Variation par rapport aux résultats réels 2023-2024	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %	En M\$	En M\$	En %
Impôt des particuliers	44 952	45 689	737	1,6	41 863	3 826	9,1
Cotisations pour les services de santé	8 670	8 852	182	2,1	8 533	319	3,7
Impôts des sociétés	12 116	13 344	1 228	10,1	11 402	1 942	17,0
Impôt foncier scolaire	1 310	1 196	(114)	(8,7)	1 150	46	4,0
Total	67 048	69 081	2 033	3,0	62 948	6 133	9,7

La prévision 2024-2025, d'un montant de 67 048 millions de dollars, reflétait l'incidence de la hausse prévue des salaires et traitements de 5,1 % en 2024 pour l'impôt des particuliers et pour les cotisations pour les services de santé grâce à la bonne tenue du marché du travail. En contrepartie, elle prenait également en compte l'effet de la baisse des deux premiers taux d'imposition, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023, sur l'impôt des particuliers. La croissance des revenus provenant des impôts des sociétés tenait compte de la baisse des incidences de certaines mesures fiscales permettant de réduire le revenu imposable des sociétés, notamment la mesure concernant l'accélération de l'amortissement. Ces revenus reflétaient aussi une diminution prévue de l'excédent d'exploitation net des sociétés de 2,5 % en 2024.

En 2024, l'économie québécoise a connu une croissance modérée, avec une hausse de 1,3 % du PIB réel, après le ralentissement de 2023. Cette croissance réelle, combinée à une inflation de 2,3 %, a entraîné une augmentation plus forte que prévu du PIB nominal, qui a atteint 5,4 %, alors qu'une progression de 4,0 % était prévue dans le budget 2024-2025. Le recul progressif de l'inflation a permis à la Banque du Canada d'assouplir sa politique monétaire en abaissant plusieurs fois son taux directeur. L'amélioration de la situation économique s'est répercutée sur la croissance des salaires et traitements, qui a atteint 5,9 % en 2024, soit une croissance supérieure de 0,8 point de pourcentage à celle prévue. L'excédent d'exploitation net des sociétés a connu une légère décroissance de 0,1 % en 2024, alors que le recul attendu était plutôt de 2,5 % dans le budget 2024-2025. Cette situation a eu un effet favorable sur l'impôt sur les revenus et les biens, en hausse de 3,0 % par rapport à la prévision.

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Revenus autonomes (suite)

Impôt sur le revenu et les biens (suite)

La variation à la hausse de 737 millions de dollars (1,6 %) de l'impôt des particuliers par rapport au budget s'explique notamment par la croissance plus forte qu'anticipé des salaires et traitements, par l'annonce de la hausse du taux d'inclusion des gains en capital¹ proposée dans le budget fédéral d'avril 2024 et par l'annonce de l'harmonisation de cette mesure par le Québec. Plus précisément, ces annonces ont entraîné le devancement en 2024 de transactions initialement prévues en 2025 et en 2026. La hausse de 3 826 millions de dollars (9,1 %) observée par rapport à 2023-2024 s'explique notamment par la croissance de 5,9 % des salaires et traitements.

Concernant les impôts des sociétés, la hausse de 1 228 millions de dollars (10,1 %) par rapport à la prévision s'explique par une décroissance moins importante qu'anticipé de l'excédent d'exploitation net des sociétés, qui a subi un léger recul de 0,1 % en 2024, et par le devancement de transactions occasionné par l'annonce de la hausse du taux d'inclusion des gains en capital. La hausse de 1 942 millions de dollars (17,0 %) par rapport à 2023-2024 s'explique notamment par la croissance des exportations de 3,8 % en 2024 et par le devancement de transactions donnant lieu à des gains en capital.

Par ailleurs, l'augmentation des revenus des cotisations pour les services de santé de 182 millions de dollars (2,1 %) par rapport à la prévision et de 319 millions de dollars (3,7 %) par rapport aux résultats réels au 31 mars 2024 s'explique principalement par la croissance plus forte que prévu des salaires et traitements.

¹ Bien que la hausse du taux d'inclusion soit repoussée au 1^{er} janvier 2026, des incertitudes demeurent concernant l'adoption du projet de loi fédéral à cet égard. Le gouvernement du Québec suivra de près toute annonce possible concernant le taux d'inclusion des gains en capital et prendra une décision au sujet de tout changement en considérant l'intérêt supérieur du Québec.

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Revenus autonomes (suite)

Taxes à la consommation

Année financière terminée le 31 mars 2025

	Budget 2024-2025	Résultats réels au 31 mars 2025	Variation par rapport au budget 2024-2025		Résultats réels au 31 mars 2024	Variation par rapport aux résultats réels 2023-2024	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %	En M\$	En M\$	En %
Ventes	24 147	24 650	503	2,1	23 306	1 344	5,8
Carburants	2 120	2 135	15	0,7	2 157	(22)	(1,0)
Tabac	961	853	(108)	(11,2)	912	(59)	(6,5)
Boissons alcooliques	637	596	(41)	(6,4)	618	(22)	(3,6)
Autres	126	143	17	13,5	90	53	58,9
Total	27 991	28 377	386	1,4	27 083	1 294	4,8

La prévision 2024-2025, d'un montant de 27 991 millions de dollars, reflétait notamment une croissance anticipée de la consommation des ménages¹ par rapport à l'année précédente de 2,5 %, croissance soutenue entre autres par la forte croissance démographique et l'assouplissement de la politique monétaire. Par ailleurs, les prévisions de revenus de taxes à la consommation faisaient état d'une progression des investissements en construction résidentielle, engendrée par la baisse anticipée des taux d'intérêt. La prévision tenait également compte des deux hausses de la taxe spécifique sur les produits du tabac, en vigueur le 13 mars 2024 et le 6 janvier 2025, annoncées dans le cadre du budget 2024-2025.

Au 31 mars 2025, les revenus de taxes à la consommation, issus principalement de la taxe de vente du Québec, sont supérieurs aux prévisions de 386 millions de dollars (1,4 %), car la croissance de la consommation des ménages a été de 4,6 %, soit une amélioration de 2,1 points de pourcentage par rapport à celle prévue.

En comparaison avec les résultats réels au 31 mars 2024, les revenus de taxes à la consommation affichent une hausse de 1 294 millions de dollars (4,8 %). Cette variation s'explique principalement par une croissance de 4,6 % de la consommation des ménages en 2024, occasionnée notamment par la hausse des prix des biens et des services.

¹ La consommation des ménages exclut les produits alimentaires et le logement.

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Revenus autonomes (suite)

Droits, permis et redevances

Année financière terminée le 31 mars 2025

	Budget 2024-2025	Résultats réels au 31 mars 2025	Variation par rapport au budget 2024-2025		Résultats réels au 31 mars 2024	Variation par rapport aux résultats réels 2023-2024	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %	En M\$	En M\$	En %
Véhicules automobiles	1 966	2 055	89	4,5	1 890	165	8,7
Ressources naturelles	1 711	1 667	(44)	(2,6)	1 594	73	4,6
Émissions de gaz à effet de serre	1 478	1 329	(149)	(10,1)	1 549	(220)	(14,2)
Autres	1 051	1 140	89	8,5	1 001	139	13,9
Total	6 206	6 191	(15)	(0,2)	6 034	157	2,6

La prévision des revenus de droits, permis et redevances, d'un montant de 6 206 millions de dollars, prenait notamment en compte l'effet du plafonnement de l'indexation des tarifs gouvernementaux à 3 %. Ce plafonnement concerne notamment les droits sur les permis de conduire et l'immatriculation.

Les revenus totalisant 6 191 millions de dollars au 31 mars 2025 sont comparables aux prévisions. Toutefois, ceux liés aux émissions de gaz à effet de serre (GES) ont subi une variation à la baisse de 149 millions de dollars (−10,1 %) par rapport à la prévision, baisse qui a été compensée par de légères variations à la hausse des revenus liés aux véhicules automobiles et des autres droits, permis et redevances.

Cette baisse des revenus tirés des ventes aux enchères d'unités d'émission de GES s'explique principalement par la diminution non anticipée du prix moyen des unités vendues, attribuable à l'incertitude qui affecte le marché en raison des modifications législatives envisagées par le marché du carbone californien, qui est étroitement lié à celui du Québec.

Les revenus de droits, permis et redevances affichent une augmentation de 157 millions de dollars (2,6 %) par rapport aux résultats réels de 2023-2024. Cette augmentation s'explique notamment par la croissance des revenus liés aux véhicules automobiles en raison de la hausse des tarifs de 3 % des permis de conduire et des droits d'immatriculation combinée à une augmentation du volume de transactions en 2024-2025. Bien que les revenus liés aux émissions de GES aient subi une baisse de 220 millions de dollars (−14,2 %) en raison de la diminution du prix moyen des unités vendues, cette baisse a été compensée en grande partie par diverses augmentations des autres sources de revenus.

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Revenus autonomes (suite)

Revenus divers

Année financière terminée le 31 mars 2025

	Budget 2024-2025	Résultats réels au 31 mars 2025	Variation par rapport au budget 2024-2025		Résultats réels au 31 mars 2024	Variation par rapport aux résultats réels 2023-2024	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %	En M\$	En M\$	En %
Revenus divers	14 241	16 252	2 011	14,1	13 359	2 893	21,7

La prévision 2024-2025, d'un montant de 14 241 millions de dollars, reflétait une évolution favorable des revenus divers issus des différentes organisations qui composent le gouvernement, y compris les revenus des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Entre autres, la prévision considérait une hausse des revenus de frais de scolarité liée à une croissance attendue de la clientèle en enseignement supérieur, tout en tenant compte de l'effet du plafonnement de l'indexation des tarifs gouvernementaux à 3 %.

Les revenus divers réels au 31 mars 2025, d'un montant de 16 252 millions de dollars, excèdent de 2 011 millions de dollars (14,1 %) la prévision. Cette variation est notamment attribuable à :

- la constatation d'une somme initiale de 1 735 millions de dollars pour compenser les coûts de santé liés au tabagisme en vertu du plan d'arrangement entre les compagnies de tabac et leurs créanciers;
- la hausse de 186 millions de dollars des revenus d'intérêt sur les créances fiscales administrées par l'Agence du revenu du Québec, croissance s'expliquant notamment par un niveau de créances plus élevé qu'anticipé.

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Revenus autonomes (suite)

Revenus divers (suite)

Par rapport aux résultats réels de l'année financière précédente, la croissance des revenus se détaille de la façon suivante :

	Résultats réels au 31 mars 2025	Résultats réels au 31 mars 2024	Variation	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %
Services rendus				
Hébergements et services non assurés en santé	1 761	1 667	94	5,6
Primes de l'assurance médicaments	1 672	1 503	169	11,2
Frais de scolarité	627	543	84	15,5
Garde d'enfants en milieu scolaire	522	464	58	12,5
Services policiers	427	407	20	4,9
Autres	3 711	3 650	61	1,7
Revenus sur les débiteurs et les prêts	1 979	1 784	195	10,9
Pénalités, amendes et recouvrements	1 176	1 232	(56)	(4,5)
Donations de tiers	1 180	1 004	176	17,5
Revenus sur les placements	1 218	829	389	46,9
Autres	1 979	276	1 703	617,0
Total	16 252	13 359	2 893	21,7

La croissance globale de 2 893 millions de dollars (21,7 %) résulte principalement de la hausse touchant les sous-catégories « Revenus sur les placements » et « Revenus divers – Autres ».

Revenus sur les placements

La hausse de 389 millions de dollars (46,9 %) est en grande partie attribuable à des gains matérialisés plus importants en 2024-2025 qu'en 2023-2024, en raison de la vente de placements du Fonds des générations pour rembourser des dettes du gouvernement.

Revenus divers – Autres

La hausse de 1 703 millions de dollars (617,0 %) s'explique essentiellement par la constatation d'une somme initiale de 1 735 millions de dollars pour compenser les coûts de santé liés au tabagisme en vertu du plan d'arrangement entre les compagnies de tabac et leurs créanciers.

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Revenus autonomes (suite)

Revenus provenant des entreprises du gouvernement

Année financière terminée le 31 mars 2025

	Budget 2024-2025	Résultats réels au 31 mars 2025	Variation par rapport au budget 2024-2025		Résultats réels au 31 mars 2024	Variation par rapport aux résultats réels 2023-2024	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %	En M\$	En M\$	En %
Hydro-Québec	2 045	2 625	580	28,4	2 027	598	29,5
Société des alcools du Québec	1 437	1 401	(36)	(2,5)	1 428	(27)	(1,9)
Loto-Québec	1 514	1 515	1	0,1	1 508	7	0,5
Investissement Québec	308	11	(297)	(96,4)	121	(110)	(90,9)
Autres	114	137	23	20,2	157	(20)	(12,7)
Total	5 418	5 689	271	5,0	5 241	448	8,5

La prévision 2024-2025, d'un montant de 5 418 millions de dollars, reflétait la croissance des résultats d'Investissement Québec, en raison notamment de la hausse prévue du rendement de ses portefeuilles de capital de risque ainsi que de ses fonds d'investissement.

Hydro-Québec

La variation à la hausse de 580 millions de dollars (28,4 %) par rapport aux prévisions s'explique notamment par la croissance des ventes d'électricité au Québec en raison des températures plus froides que la normale historique. Cet écart favorable est également attribuable à la reprise de valeur du placement dans Innergex découlant de l'annonce de la vente de ce placement à la Caisse de dépôt et placement du Québec ainsi qu'à une progression de la valeur des exportations d'électricité en raison des prix plus élevés que prévu sur les marchés de l'énergie.

La hausse des revenus de 598 millions de dollars (29,5 %) par rapport à 2023-2024 résulte de la croissance des ventes d'électricité au Québec due à des températures plus froides pendant l'hiver 2024-2025 que l'année précédente ainsi que de l'indexation des tarifs. Elle est également attribuable à la reprise de valeur du placement dans Innergex. Ces augmentations sont partiellement atténuées par l'augmentation des charges d'exploitation, en raison notamment des travaux d'entretien et de maintenance du réseau électrique réalisés pour améliorer la qualité et la fiabilité des services.

Investissement Québec

Les revenus provenant d'Investissement Québec sont inférieurs de 297 millions de dollars (−96,4 %) par rapport aux prévisions et de 110 millions de dollars (−90,9 %) comparativement à l'année précédente. Ces revenus ont été affectés par l'incertitude économique et la conjoncture mondiale instable, qui ont entraîné une baisse des cours boursiers, plus particulièrement dans le dernier trimestre de l'année.

2. Analyse des écarts (suite)

2.2. Transferts fédéraux

Transferts du gouvernement fédéral

Année financière terminée le 31 mars 2025

	Budget 2024-2025	Résultats réels au 31 mars 2025	Variation par rapport au budget 2024-2025		Résultats réels au 31 mars 2024	Variation par rapport aux résultats réels 2023-2024	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %	En M\$	En M\$	En %
Péréquation	13 316	13 316	—	—	14 037	(721)	(5,1)
Transferts pour la santé	8 554	8 432	(122)	(1,4)	8 714	(282)	(3,2)
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 351	1 350	(1)	(0,1)	1 451	(101)	(7,0)
Autres programmes	6 176	7 400	1 224	19,8	6 674	726	10,9
Total	29 397	30 498	1 101	3,7	30 876	(378)	(1,2)

La prévision 2024-2025, d'un montant de 29 397 millions de dollars, tenait notamment compte d'une baisse de la péréquation qui résulte des changements apportés par le gouvernement fédéral à ce programme dans le cadre de son budget de 2023. Ces changements concernent principalement l'estimation de la capacité fiscale des provinces à l'assiette des impôts fonciers non résidentiels. La prévision 2024-2025 considérait également une baisse des revenus provenant des autres programmes causée par la non-récurrence de certaines aides et par le rythme de réalisation des projets d'infrastructure qui font l'objet d'un financement fédéral¹.

Au 31 mars 2025, les transferts du gouvernement fédéral, d'un montant de 30 498 millions de dollars, sont supérieurs à la prévision. Ils affichent une variation à la hausse de 1 101 millions de dollars (3,7 %).

Cette variation est notamment attribuable à des revenus plus élevés que prévu de 1 224 millions de dollars (19,8 %) dans la catégorie « Autres programmes », notamment en raison :

- du remboursement supplémentaire de 683 millions de dollars confirmé en juin 2024 pour les coûts engagés par le Québec relativement à l'accueil des demandeurs d'asile, portant le total de cette aide additionnelle à 750 millions de dollars;
- des revenus plus élevés que prévu de 202 millions de dollars, dont 102 millions de dollars concernant la Stratégie nationale visant les médicaments pour le traitement des maladies rares et 101 millions de dollars pour des équipements de protection individuelle (EPI) et autres fournitures reçus et utilisés au 31 mars 2025.

¹ Les révisions des revenus de transferts fédéraux qui découlent du rythme de réalisation des projets d'infrastructure bénéficiant d'un financement fédéral n'ont pas d'effet sur le solde budgétaire, car une contrepartie est comptabilisée dans les dépenses.

2. Analyse des écarts (suite)

2.2. Transferts fédéraux (suite)

En comparaison avec les résultats réels de 2023-2024, ceux de l'année 2024-2025 affichent une décroissance de 378 millions de dollars (–1,2 %), qui s'explique par l'incidence nette des éléments suivants :

Péréquation

La baisse de 721 millions de dollars (–5,1 %) des revenus de péréquation s'explique par les changements apportés par le gouvernement fédéral à ce programme.

Transferts pour la santé

La baisse de 282 millions de dollars (–3,2 %) des transferts pour la santé s'explique notamment par :

- le relèvement ponctuel du Transfert canadien en matière de santé (TCS) de 2 milliards de dollars à l'échelle canadienne en 2023-2024, dont 447 millions de dollars pour le Québec;
- l'évaluation à la hausse de la récupération de l'abattement spécial du Québec¹, occasionnant une diminution des revenus de 291 millions de dollars;
- l'augmentation de 484 millions de dollars due à la croissance du TCS liée à la variation du PIB nominal canadien.

Autres programmes

La hausse de 726 millions de dollars (10,9 %) des revenus de transfert pour les autres programmes s'explique principalement par :

- la somme additionnelle de 683 millions de dollars relativement aux dépenses supplémentaires réalisées pour accueillir les demandeurs d'asile;
- l'augmentation de 216 millions de dollars des revenus provenant de l'accord asymétrique pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants;
- la diminution de 311 millions de dollars attribuable à la contribution fédérale au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec², diminution s'expliquant notamment par des revenus moins élevés qu'en 2023-2024 pour le volet infrastructures et eau potable;
- la diminution de 146 millions de dollars attribuable à la fin des bonifications octroyées par le gouvernement fédéral relativement aux programmes de mesures d'aide aux entreprises financées par le Fonds de développement du marché du travail.

¹ L'abattement spécial du Québec (16,5 % de l'impôt fédéral des particuliers perçu au Québec) est soustrait des revenus de transfert du gouvernement fédéral.

² Lors du renouvellement de l'enveloppe accordée pour les années 2024-2028, le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec a été renommé « Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec ». Il est toujours désigné par le sigle TECQ.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Comparaison des dépenses réelles et des dépenses prévues

Dépenses

Année financière terminée le 31 mars 2025

	Budget 2024-2025	Dépenses au 31 mars 2025	Variation	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %
Dépenses de portefeuilles	147 815 ⁽¹⁾	151 294	3 479	2,4
Service de la dette	9 762	9 969	207	2,1
Dépenses consolidées	157 577	161 263	3 686	2,3

(1) Le budget prend en compte une réallocation des dépenses de 600 millions de dollars à être réalisée en cours d'année financière, laquelle fait diminuer la prévision des dépenses de portefeuilles.

Dépenses de portefeuilles

Lors de la préparation du budget, des prévisions de dépenses sont établies pour chacun des portefeuilles. À ces prévisions, des sommes sont prévues au Fonds de suppléance du portefeuille Conseil du trésor et Administration gouvernementale et visent notamment à couvrir¹ les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux des ministères. Ainsi, les dépenses de portefeuilles sont gérées de manière globale, notamment pour assurer une meilleure agilité budgétaire et une gestion saine et efficiente des fonds publics.

Les dépenses réelles financées par le Fonds de suppléance sont comptabilisées dans les portefeuilles qui en ont bénéficié. Cette situation peut susciter des variations par rapport au budget initial alloué à certains portefeuilles, alors qu'elles sont résorbées par des sommes budgétisées au Fonds de suppléance.

De plus, lors de la mise à jour économique et financière, les prévisions de dépenses des portefeuilles peuvent faire l'objet d'une révision, tout comme au moment du dépôt du budget subséquent.

Globalement, les dépenses de portefeuilles 2024-2025 s'élèvent à 151 294 millions de dollars, soit un excédent de 3 479 millions de dollars ou de 2,4 % par rapport à la prévision de 147 815 millions de dollars. Cet écart s'explique notamment par :

¹ Le Fonds de suppléance vise également à couvrir des dépenses pour les infrastructures subventionnées et certaines mesures annoncées dans le budget. Dans le plan budgétaire 2024-2025, les prévisions de ces dépenses sont classées dans les portefeuilles qui prévoient les réaliser.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Comparaison des dépenses réelles et des dépenses prévues (suite)

Dépenses de portefeuilles (suite)

- des dépenses plus élevées que prévu du portefeuille Santé et Services sociaux, notamment :
 - des dépenses de rémunération des médecins, des pharmaciens, des dentistes et des optométristes plus élevées qu'anticipé de 267 millions de dollars, en raison notamment de l'augmentation du nombre de services médicaux rendus par les médecins spécialistes,
 - des coûts des médicaments utilisés par les établissements de santé supérieurs de 390 millions de dollars à la prévision, en raison notamment des médicaments utilisés pour les traitements en oncologie et des anti-infectieux utilisés pour combattre le virus respiratoire syncytial,
 - des frais de services professionnels et administratifs et autres charges plus importants qu'anticipé de 447 millions de dollars,
 - des dépenses d'amortissement des immobilisations des établissements de santé plus élevées qu'anticipé de 156 millions de dollars, en raison des investissements en infrastructures dans les dernières années;
- des dépenses de rémunération plus élevées que prévu de 368 millions de dollars du portefeuille Éducation, principalement attribuables à l'accroissement du personnel scolaire en raison d'une hausse du nombre d'élèves plus importante qu'anticipé ainsi qu'à l'ajout d'aides à la classe découlant du renouvellement des conventions collectives;
- des dépenses de transfert plus importantes que prévu de 123 millions de dollars du portefeuille Famille relativement aux subventions accordées aux centres de la petite enfance (CPE) et aux garderies pour la création de nouvelles places dans le réseau et pour la conversion de places non subventionnées en places subventionnées;
- l'aide financière de dernier recours octroyée par le portefeuille Emploi et Solidarité sociale plus élevée que prévu de 145 millions de dollars, en raison notamment d'une hausse plus grande qu'anticipé du nombre de prestataires;
- des dépenses de 1 113 millions de dollars du portefeuille Transport et Mobilité durable liées à des subventions accordées pour des projets d'infrastructure en transport en commun, dont 911 millions de dollars se rapportent au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) et 196 millions de dollars concernent le Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC). Ces subventions additionnelles concernent principalement des travaux déjà réalisés par les sociétés de transport;
- des créances douteuses et autres provisions plus élevées que prévu de 252 millions de dollars du portefeuille Économie, Innovation et Énergie, principalement attribuables à des moins-values durables et à des provisions pour pertes révisées du Fonds du développement économique;
- des subventions moins élevées que prévu de 249 millions de dollars du portefeuille Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs accordées pour des projets d'infrastructure, variation occasionnée par des travaux moins importants qu'anticipé.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Comparaison des dépenses réelles et des dépenses prévues (suite)

Service de la dette

L'excédent de 207 millions de dollars (2,1 %) des dépenses du service de la dette par rapport à la prévision s'explique principalement par le déficit 2023-2024 plus élevé que prévu, qui a nécessité la réalisation d'emprunts additionnels, et par des taux d'intérêt plus élevés que prévu en début d'année financière.

Conformité aux autorisations législatives

Un excédent des dépenses par rapport à celles prévues dans les portefeuilles ne requiert pas automatiquement l'approbation de crédits ou la délivrance d'autorisations supplémentaires de dépenser par le Parlement. En effet, les dépenses comprennent celles des ministères, des organismes budgétaires, des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires et des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Seules les dépenses des ministères, des organismes budgétaires et des fonds spéciaux sont soumises au vote parlementaire annuel. Par ailleurs, certaines dépenses sont couvertes par des crédits permanents octroyés en vertu de lois particulières ou par les crédits pourvus dans le Fonds de suppléance.

En 2024-2025, aucun excédent des dépenses et des autres coûts sur les crédits annuels des ministères n'a été constaté, alors que des excédents des dépenses et des investissements des fonds spéciaux sur les sommes approuvées de 2 001 millions de dollars et de 783 millions de dollars ont respectivement été constatés.

2. Analyse des écarts (suite)

2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente

Santé et Services sociaux

Année financière terminée le 31 mars 2025

	Dépenses au 31 mars 2025	Dépenses au 31 mars 2024	Variation	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %
Transferts	7 148	6 884	264	3,8
Rémunération	39 916	37 626	2 290	6,1
Fonctionnement	16 971	16 353	618	3,8
Créances douteuses et autres provisions	160	137	23	16,8
Total	64 195	61 000	3 195	5,2

Ce portefeuille comprend principalement les activités de Santé Québec, qui est chargée de coordonner les opérations du réseau de la santé et de services sociaux, et les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Il comprend également les dépenses des autres organismes gouvernementaux reliés à la santé, comme Héma-Québec.

La croissance de 3 195 millions de dollars (5,2 %) comparativement aux dépenses de 2023-2024 est essentiellement engendrée par la hausse des dépenses de transfert, de rémunération et de fonctionnement.

Transferts

L'augmentation de 264 millions de dollars (3,8 %) des dépenses de transfert s'explique notamment par une hausse de 128 millions de dollars pour le régime public d'assurances médicaments, causée principalement par l'augmentation du nombre et du coût moyen des ordonnances des personnes de 65 ans et plus.

Rémunération

La révision à la hausse de 2 290 millions de dollars (6,1 %) des dépenses de rémunération s'explique principalement par :

- une hausse des dépenses de l'ordre de 850 millions de dollars découlant des indexations salariales de 2,8 % pour l'année 2024-2025;
- une augmentation des dépenses de 2 412 millions de dollars principalement engendrée par :
 - les avancements d'échelon, la hausse des primes et les autres mesures découlant du renouvellement des conventions collectives ainsi que des charges sociales,
 - la hausse du nombre d'heures travaillées par le personnel régulier en raison notamment des mesures mises en place pour mettre fin progressivement au recours à la main-d'œuvre indépendante, qui ont permis de ramener plus de 5 000 travailleurs dans le réseau public;

2. Analyse des écarts (suite)

2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Santé et Services sociaux (suite)

Rémunération (suite)

- une augmentation de 228 millions de dollars de la rémunération des médecins spécialistes, en raison principalement de l'augmentation du nombre de services médicaux rendus, notamment pour rattraper les retards en chirurgie;
- une diminution de 1 200 millions de dollars des coûts relatifs à l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante dans les établissements de santé et de services sociaux en raison de la diminution du taux horaire et du nombre d'heures travaillées.

Fonctionnement

L'augmentation de 618 millions de dollars (3,8 %) des dépenses de fonctionnement s'explique par diverses variations, dont :

- une hausse de 307 millions de dollars du coût des médicaments des organismes des réseaux, notamment des médicaments utilisés pour les traitements en oncologie et les anti-infectieux utilisés pour combattre le virus respiratoire syncytial;
- une augmentation de 155 millions de dollars de l'amortissement des immobilisations des établissements de santé, notamment en raison des investissements importants dans les bâtiments du réseau au cours des dernières années;
- une hausse de 102 millions de dollars du coût des fournitures médicales, en raison notamment de l'inflation;
- une augmentation de l'ordre de 440 millions de dollars des frais de services professionnels et administratifs ainsi que des autres charges dans le réseau, notamment celles relatives à l'aide à domicile;
- une baisse de 584 millions de dollars de la consommation d'équipements de protection individuelle et d'autres fournitures.

2. Analyse des écarts (suite)

2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Éducation

Année financière terminée le 31 mars 2025

	Dépenses au 31 mars 2025	Dépenses au 31 mars 2024	Variation	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %
Transferts	1 305	1 362	(57)	(4,2)
Rémunération	17 080	14 236	2 844	20,0
Fonctionnement	4 957	4 449	508	11,4
Créances douteuses et autres provisions	10	11	(1)	(9,1)
Total	23 352	20 058	3 294	16,4

Ce portefeuille regroupe principalement les activités des établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Il comprend également les programmes visant à promouvoir les activités de loisir et de sport ainsi qu'à assurer la gestion des parcs nationaux.

L'augmentation de 3 294 millions de dollars (16,4 %) des dépenses par rapport à celles de 2023-2024 provient essentiellement de la hausse des dépenses de rémunération et de fonctionnement.

Rémunération

La hausse de 2 844 millions de dollars (20,0 %) des dépenses de rémunération s'explique notamment par :

- la non-réalisation de dépenses de 651 millions de dollars en 2023-2024 due à la grève du personnel scolaire à l'automne 2023;
- une augmentation des dépenses de l'ordre de 500 millions de dollars découlant des indexations salariales de 2,8 % pour l'année 2024-2025;
- une hausse des dépenses de 1 717 millions de dollars, principalement attribuable à l'accroissement du personnel scolaire en raison de la hausse du nombre d'élèves et de l'ajout d'aides à la classe ainsi qu'aux avancements d'échelon et à d'autres mesures découlant du renouvellement des conventions collectives.

Fonctionnement

L'augmentation de 508 millions de dollars (11,4 %) des dépenses de fonctionnement s'explique notamment par la hausse du coût du transport scolaire, des dépenses liées à l'entretien des immeubles, des dépenses liées à la formation professionnelle, des dépenses liées aux activités sportives, culturelles et sociales ainsi que des dépenses de fournitures et matériel. Elle est également attribuable à l'augmentation de l'amortissement, laquelle découle des investissements réalisés pour la mise en service de nouvelles écoles et pour les agrandissements et les rénovations majeures apportés aux bâtiments.

2. Analyse des écarts (suite)

2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Enseignement supérieur

Année financière terminée le 31 mars 2025

	Dépenses au 31 mars 2025	Dépenses au 31 mars 2024	Variation	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %
Transferts	5 171	4 903	268	5,5
Rémunération	4 693	4 209	484	11,5
Fonctionnement	1 425	1 324	101	7,6
Créances douteuses et autres provisions	94	40	54	135,0
Total	11 383	10 476	907	8,7

Ce portefeuille comprend principalement les dépenses consacrées aux activités des établissements d'enseignement de niveau collégial et universitaire. Il comprend également l'aide financière aux études.

L'augmentation de 907 millions de dollars (8,7 %) des dépenses par rapport à celles de 2023-2024 provient essentiellement de la hausse des dépenses de transfert et de rémunération.

Transferts

La hausse de 268 millions de dollars (5,5 %) des dépenses de transfert s'explique essentiellement par une croissance de 211 millions de dollars attribuable au financement des infrastructures des universités privées.

Rémunération

La hausse de 484 millions de dollars (11,5 %) des dépenses de rémunération est principalement attribuable à l'accroissement du personnel enseignant pour répondre à l'augmentation du nombre d'étudiants ainsi qu'aux indexations salariales et aux avancements d'échelon.

2. Analyse des écarts (suite)

2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Famille

Année financière terminée le 31 mars 2025

	Dépenses au 31 mars 2025	Dépenses au 31 mars 2024	Variation	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %
Transferts	8 762	8 680	82	0,9
Rémunération	144	134	10	7,5
Fonctionnement	109	103	6	5,8
Créances douteuses et autres provisions	—	—	—	—
Total	9 015	8 917	98	1,1

Ce portefeuille comprend principalement les dépenses consacrées au financement des services de garde éducatifs à l'enfance et à l'aide financière aux familles.

Les dépenses affichent une croissance de 98 millions de dollars (1,1 %) par rapport à 2023-2024, croissance qui s'explique essentiellement par la hausse des dépenses de transfert. Bien que les dépenses de ce portefeuille n'aient pas augmenté globalement de façon importante, les dépenses de transfert ont subi diverses variations, qui se sont compensées.

Transferts

La hausse des dépenses de transfert de 82 millions de dollars (0,9 %) s'explique principalement par :

- une croissance de 266 millions de dollars des subventions accordées aux CPE et aux garderies pour la création de nouvelles places dans le réseau et pour la conversion de places non subventionnées en places subventionnées;
- une augmentation de 201 millions de dollars des dépenses associées au crédit d'impôt Allocation famille, engendrée par une indexation du crédit de 5,08 % le 1^{er} janvier 2024 et de 2,85 % le 1^{er} janvier 2025;
- une hausse de 156 millions de dollars liée aux provisions pour tenir compte des indexations salariales découlant des ententes conclues avec le personnel des centres de la petite enfance;
- une baisse de 570 millions de dollars pour les subventions de fonctionnement des services de garde éducatifs à l'enfance attribuable à des paiements anticipés de 285 millions de dollars effectués en 2023-2024, ce qui a réduit d'autant les dépenses de subventions en 2024-2025.

2. Analyse des écarts (suite)

2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Transports et Mobilité durable

Année financière terminée le 31 mars 2025

	Dépenses au 31 mars 2025	Dépenses au 31 mars 2024	Variation	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %
Transferts	3 363	2 565	798	31,1
Rémunération	900	827	73	8,8
Fonctionnement	3 411	3 299	112	3,4
Créances douteuses et autres provisions	10	9	1	11,1
Total	7 684	6 700	984	14,7

Ce portefeuille comprend principalement les dépenses consacrées à la construction, à l'entretien et à l'exploitation des infrastructures routières ainsi qu'au financement des services de transport en commun. Les dépenses liées à la gestion des équipements roulants, de la flotte aérienne et des services de traversiers du gouvernement sont également incluses dans ce portefeuille.

La hausse de 984 millions de dollars (14,7 %) des dépenses par rapport à celles de 2023-2024 s'explique essentiellement par une augmentation des dépenses de transfert.

Transferts

La hausse de 798 millions de dollars (31,1 %) des dépenses de transfert s'explique surtout par :

- une augmentation de 1 052 millions de dollars des subventions accordées pour des projets d'infrastructure en transport en commun, dont 803 millions de dollars se rapportent au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) et 284 millions de dollars concernent le Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC). Cette augmentation s'explique principalement par des travaux déjà réalisés par les sociétés de transport;
- une hausse de 251 millions de dollars des subventions accordées dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale;
- la non-récurrence des sommes accordées en 2023-2024 pour soutenir la relance du transport collectif, d'un montant de 200 millions de dollars, et des sommes pour combler une partie du déficit anticipé en 2024 des sociétés de transport en commun, d'un montant de 265 millions de dollars.

2. Analyse des écarts (suite)

2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Emploi et Solidarité sociale

Année financière terminée le 31 mars 2025

	Dépenses au 31 mars 2025	Dépenses au 31 mars 2024	Variation	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %
Transferts	4 994	5 018	(24)	(0,5)
Rémunération	540	503	37	7,4
Fonctionnement	148	163	(15)	(9,2)
Créances douteuses et autres provisions	25	44	(19)	(43,2)
Total	5 707	5 728	(21)	(0,4)

Ce portefeuille comprend principalement les dépenses consacrées aux programmes d'aide financière aux personnes, dont l'aide financière de dernier recours et les programmes d'aide à l'emploi. Les dépenses liées aux activités de Services Québec, du Directeur de l'état civil et du Registraire des entreprises ainsi qu'à l'administration du Régime québécois d'assurance parentale sont également incluses dans ce portefeuille.

Les dépenses de ce portefeuille se sont maintenues par rapport à celles de 2023-2024, leur baisse s'étant limitée à 21 millions de dollars (-0,4 %). Bien que les dépenses de ce portefeuille n'aient pas diminué globalement de façon importante, les dépenses de transfert ont subi diverses variations, qui se sont compensées.

Transferts

La baisse des transferts de 24 millions de dollars (-0,5 %) s'explique par diverses diminutions, dont la plus importante est une baisse de 147 millions de dollars en soutien du revenu des participants du programme Mesure de formation de la main-d'œuvre – volet individu, en raison de la baisse importante du nombre de participants depuis 2023-2024. Cette diminution s'explique par la fin des bonifications octroyées par le gouvernement fédéral relativement aux programmes de mesures d'aide aux entreprises financées par le Fonds de développement du marché du travail, qui a conduit à une baisse de l'offre de service.

Cette baisse est compensée par la croissance de 240 millions de dollars des coûts associée à l'aide financière de dernier recours en raison de la hausse du nombre de ménages bénéficiant des programmes et en raison de l'indexation annuelle des prestations.

2. Analyse des écarts (suite)

2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Affaires municipales et Habitation

Année financière terminée le 31 mars 2025

	Dépenses au 31 mars 2025	Dépenses au 31 mars 2024	Variation	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %
Transferts	4 533	4 547	(14)	(0,3)
Rémunération	147	132	15	11,4
Fonctionnement	192	157	35	22,3
Créances douteuses et autres provisions	41	78	(37)	(47,4)
Total	4 913	4 914	(1)	(0,0)

Ce portefeuille comprend principalement les dépenses consacrées au soutien financier des municipalités, notamment pour les infrastructures, les logements sociaux et les compensations tenant lieu de taxes, ainsi que les mesures de développement des régions et de la métropole.

Les dépenses de ce portefeuille se sont maintenues par rapport à celles de 2023-2024, leur baisse s'étant limitée à 1 million de dollars. Bien que les dépenses de ce portefeuille n'aient pas diminué globalement de façon importante, les dépenses de transfert ont subi diverses variations, qui se sont compensées.

Transferts

La baisse des transferts de 14 millions (-0,3 %) de dollars s'explique principalement par une diminution de 310 millions de dollars des subventions accordées pour des projets d'infrastructures municipales, en raison notamment de travaux moins importants qu'en 2023-2024.

Cette diminution est compensée par les éléments suivants :

- une augmentation de 202 millions de dollars attribuable au partage de la croissance de 1 point de la taxe de vente du Québec avec les municipalités;
- une hausse de 127 millions de dollars concernant le programme d'habitation abordable du Québec (PHAQ) en raison de l'augmentation du nombre de projets admissibles comparativement à l'année précédente.

2. Analyse des écarts (suite)

2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Économie, Innovation et Énergie

Année financière terminée le 31 mars 2025

	Dépenses au 31 mars 2025	Dépenses au 31 mars 2024	Variation	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %
Transferts	3 269	3 238	31	1,0
Rémunération	103	93	10	10,8
Fonctionnement	244	217	27	12,4
Créances douteuses et autres provisions	1 093	282	811	287,6
Total	4 709	3 830	879	23,0

Ce portefeuille comprend principalement les dépenses consacrées au financement des projets de développement économique ainsi qu'au soutien à la recherche, à l'innovation et à la mise en valeur des ressources énergétiques.

L'augmentation de 879 millions de dollars (23,0 %) des dépenses comparativement à celles de 2023-2024 s'explique principalement par la hausse des dépenses de créances douteuses et autres provisions.

Créances douteuses et autres provisions

La hausse de 811 millions de dollars (287,6 %) des créances douteuses et autres provisions est principalement attribuable à des moins-values durables sur des placements et à des provisions pour pertes sur des prêts octroyés par le Fonds du développement économique pour un montant de 817 millions de dollars.

2. Analyse des écarts (suite)

2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

Année financière terminée le 31 mars 2025

	Dépenses au 31 mars 2025	Dépenses au 31 mars 2024	Variation	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %
Transferts	1 604	1 726	(122)	(7,1)
Rémunération	378	337	41	12,2
Fonctionnement	196	364	(168)	(46,2)
Créances douteuses et autres provisions	3	4	(1)	(25,0)
Total	2 181	2 431	(250)	(10,3)

Ce portefeuille comprend principalement les dépenses consacrées au financement des mesures visant la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité. Les dépenses liées à l'exploitation des barrages publics, à la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et à la conservation des ressources fauniques et de leurs habitats sont également incluses dans ce portefeuille.

Les dépenses de 2024-2025 sont en baisse de 250 millions de dollars (-10,3 %) par rapport à celles de l'année précédente. Cette variation s'explique principalement par une diminution des dépenses de transfert et des dépenses de fonctionnement.

Transferts

La baisse de la dépense de 122 millions de dollars (-7,1 %) en transferts par rapport aux résultats de l'année précédente s'explique essentiellement par :

- les subventions de 156 millions de dollars octroyées à Hydro-Québec en 2023-2024, notamment pour la réalisation de cinq projets de raccordement des réseaux autonomes de distribution d'électricité visant à accompagner l'industrie dans l'atteinte de la carboneutralité;
- la diminution de subventions de 127 millions de dollars par rapport à celles accordées en 2023-2024 aux organismes municipaux pour le programme Accélérer la transition climatique locale;
- l'augmentation de 292 millions de dollars des subventions allouées dans le cadre du programme Roulez vert en raison de l'augmentation importante des ventes de véhicules électriques.

Fonctionnement

La baisse de dépenses de 168 millions de dollars (-46,2 %) s'explique principalement par la révision annuelle des estimations du passif environnemental, laquelle a engendré une baisse des dépenses de 198 millions de dollars par rapport à 2023-2024.

2. Analyse des écarts (suite)

2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Autres portefeuilles

Année financière terminée le 31 mars 2025

	Dépenses au 31 mars 2025	Dépenses au 31 mars 2024	Variation	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %
Transferts	6 376	6 803	(427)	(6,3)
Rémunération	7 099	6 409	690	10,8
Fonctionnement	4 030	3 745	285	7,6
Créances douteuses et autres provisions	650	542	108	19,9
Total	18 155	17 499	656	3,7

Ce groupe inclut les dépenses des 16 autres portefeuilles, lesquels comprennent notamment les programmes des secteurs de la culture, de l'immigration, du tourisme et des ressources naturelles ainsi que les activités du système judiciaire, de la sécurité publique, des relations internationales, du pouvoir législatif et des organismes centraux¹.

La croissance des dépenses de 656 millions de dollars (3,7 %) par rapport à 2023-2024 s'explique principalement par une hausse des dépenses de rémunération et de fonctionnement compensée par une baisse des dépenses de transferts.

Transferts

La baisse des transferts de 427 millions de dollars (-6,3 %) en 2024-2025 est le résultat de plusieurs variations réparties au sein des portefeuilles du groupe, dont :

- une baisse de 377 millions de dollars attribuable aux dépenses associées au crédit d'impôt pour les services de production cinématographique. La baisse du nombre de demandes et du montant moyen demandé, influencée par le ralentissement de l'activité dans le secteur de l'audiovisuel, des effets visuels et de l'animation, explique cette diminution. Ce crédit, se rapportant au portefeuille Culture et Communications, vise à favoriser le tournage au Québec des productions étrangères;
- une diminution de 159 millions de dollars dans le portefeuille Conseil exécutif, principalement pour les aides financières versées à des entreprises de télécommunications dans le cadre du projet visant l'amélioration de la couverture cellulaire régionale au Québec et la construction de sites cellulaires dans certaines régions et dans le cadre du programme Québec Haut Débit, ce dernier visant à améliorer l'accès à Internet haut débit dans les régions rurales et éloignées de la province;

¹ Il s'agit du ministère des Finances, du ministère du Conseil exécutif et du Secrétariat du Conseil du trésor.

2. Analyse des écarts (suite)

2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Autres portefeuilles (suite)

- une baisse de 266 millions de dollars dans le portefeuille Finances, principalement attribuable aux dépenses moins élevées qu'en 2023-2024 pour le volet infrastructures et eau potable du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)¹ en raison des nouvelles sommes disponibles dans l'enveloppe 2024-2028 annoncées en juillet 2024. Les municipalités bénéficiaires des subventions doivent faire approuver leurs nouvelles programmations avant d'amorcer les travaux, ce qui explique le ralentissement des dépenses lorsqu'une nouvelle enveloppe est annoncée;
- une hausse de 101 millions de dollars principalement attribuable à l'augmentation importante du nombre de dossiers admis en 2024-2025 comparativement à l'année précédente au régime de l'indemnisation de victimes d'actes criminels (IVAC), administré par le portefeuille Justice;
- une hausse de 97 millions de dollars principalement attribuable à des travaux réalisés par les bénéficiaires plus importants qu'en 2023-2024 pour les projets d'infrastructure subventionnés par le portefeuille Culture et Communications.

Rémunération

La hausse des dépenses en rémunération de 690 millions de dollars (10,8 %) est notamment attribuable aux indexations salariales de 2,8 % pour l'année 2024-2025 ainsi qu'à l'augmentation des dépenses liées aux régimes de retraite due à ces indexations salariales.

Fonctionnement

La hausse des dépenses de fonctionnement de 285 millions de dollars en 2024-2025 s'explique principalement par des ajustements aux provisions comptabilisées par le portefeuille Justice pour tenir compte des réclamations relatives à des poursuites et des litiges.

¹ Lors du renouvellement de l'enveloppe accordée pour les années 2024-2028, le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec a été renommé le « Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec ». Il est toujours désigné par le sigle TECQ.

2. Analyse des écarts (suite)

2.4. Comparaison des dépenses avec celles de l'année précédente (suite)

Service de la dette

Année financière terminée le 31 mars 2025

	Dépenses au 31 mars 2025	Dépenses au 31 mars 2024	Variation	
	En M\$	En M\$	En M\$	En %
Service de la dette	9 969	9 982	(13)	(0,1)

Le service de la dette se compose principalement des intérêts sur la dette ainsi que des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs¹ des employés des secteurs public et parapublic. La composition du service de la dette est détaillée dans la [note 5](#) des états financiers consolidés.

La décroissance du service de la dette de 13 millions de dollars (-0,1 %) par rapport à 2023-2024 s'explique par la hausse de 418 millions de dollars des revenus de placement nets des fonds d'amortissement afférents à des emprunts². En 2024-2025, les fonds ont enregistré des pertes sur disposition d'actifs dans le cadre de la gestion des activités de placement inférieures à celles constatées en 2023-2024.

Ces variations sont partiellement compensées par une hausse totalisant 405 millions de dollars des autres éléments composant le service de la dette, en raison principalement de la croissance du volume moyen des dettes contractées sur les marchés financiers.

¹ Il s'agit des intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués principalement des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et des fonds particuliers des régimes.

² Les revenus des fonds d'amortissement afférents à des emprunts sont déduits du service de la dette. Ils sont notamment composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition d'actifs.

3. Loi sur l'équilibre budgétaire

Solde budgétaire

La Loi sur l'équilibre budgétaire (la Loi) précise le calcul du solde budgétaire et édicte les règles applicables lorsqu'un déficit budgétaire est prévu ou constaté. Le solde budgétaire correspond au surplus (déficit) annuel lié aux activités duquel sont déduits les revenus consacrés au Fonds des générations.

La Loi stipule que le gouvernement ne peut prévoir aucun déficit budgétaire, sauf dans l'une des trois circonstances particulières suivantes :

- une catastrophe ayant un impact majeur sur les revenus ou les dépenses;
- une détérioration importante des conditions économiques;
- une modification dans les programmes de transferts fédéraux aux provinces qui réduirait de façon substantielle les paiements de transfert versés au gouvernement.

Depuis son édicition en 1996, la Loi a été modifiée à quelques reprises, essentiellement pour suspendre certains de ses effets pendant les périodes de récession ou d'instabilité économique, comme celle des années financières 2021-2022 à 2022-2023. La Loi a été modernisée en décembre 2023, afin de rendre son application plus flexible et plus simple tout en maintenant la contrainte liée au respect de l'équilibre budgétaire.

La Loi prévoit la présentation d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire lorsque le gouvernement constate un déficit, au sens de la Loi, supérieur aux revenus comptabilisés au Fonds des générations pour une année. Le plan doit présenter des déficits décroissants sur une durée maximale de cinq ans et prévoir, pour l'année financière précédant celle du retour à l'équilibre budgétaire, un déficit représentant 25 % ou moins du déficit budgétaire. Ce plan doit être déposé au plus tard à l'occasion du deuxième discours sur le budget prononcé après la présentation des comptes publics.

Les *Comptes publics 2022-2023*, publiés après l'entrée en vigueur de la Loi modernisée, affichaient un déficit, au sens de la Loi, de 6 084 millions de dollars¹. Puisque ce déficit est supérieur aux revenus consacrés au Fonds des générations, qui s'élevaient à 3 082 millions de dollars, un plan de retour à l'équilibre budgétaire a été présenté lors du discours sur le budget 2025-2026. Ce plan respecte les caractéristiques suivantes :

- une durée maximale de cinq ans, c'est-à-dire un retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030;
- des déficits décroissants sur l'horizon du cadre financier;
- un déficit maximal de 1 521 millions de dollars en 2028-2029, correspondant à 25 % du déficit, au sens de la Loi, constaté dans les *Comptes publics 2022-2023*.

¹ Il s'agit du solde budgétaire avant utilisation de la réserve de stabilisation, laquelle a été abrogée en 2023-2024.

3. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Année financière 2024-2025

Le solde budgétaire de l'année financière terminée le 31 mars 2025 est déficitaire de 7 572 millions de dollars après la prise en compte de l'affectation d'une somme de 2 397 millions de dollars au Fonds des générations.

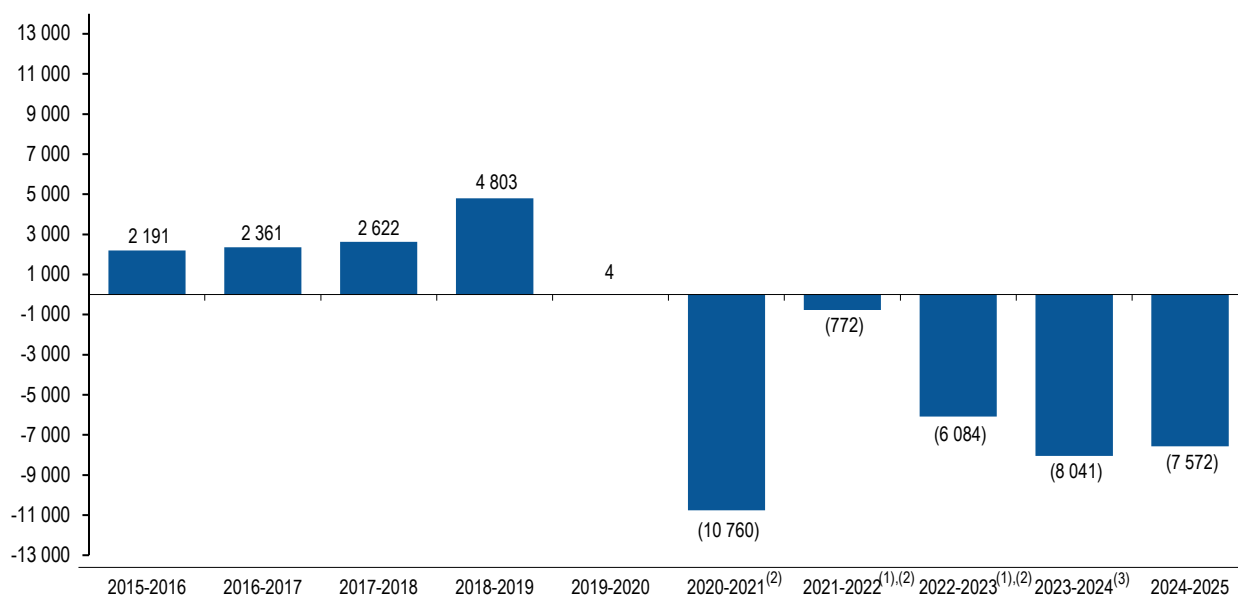
Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Année financière terminée le 31 mars 2025
(en millions de dollars)

	Budget 2024-2025	Résultats réels au 31 mars 2025
Déficit annuel	(8 776)	(5 175)
Revenus du Fonds des générations	(2 222)	(2 397)
Solde budgétaire	(10 998)	(7 572)

Évolution du solde budgétaire

(en millions de dollars)



(1) Les dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire prohibant tout déficit budgétaire ne s'appliquaient pas à ces années.

(2) L'utilisation de la réserve de stabilisation a permis d'atteindre l'équilibre budgétaire pour les années 2020-2021 et 2021-2022 et d'établir le solde budgétaire déficitaire à 5 635 M\$ pour l'année 2022-2023. Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire après réserve de stabilisation est présenté dans le [tableau 1.4](#) des statistiques financières.

(3) En 2023-2024, la réserve de stabilisation a été abrogée.

3. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Les soldes budgétaires du gouvernement se sont améliorés de façon continue de 2015-2016 à 2018-2019, profitant notamment d'un contexte économique favorable.

Après la déclaration de la pandémie mondiale de COVID-19, en mars 2020, les initiatives mises en œuvre pour gérer la crise et relancer l'économie, combinées à l'effet du confinement et des fermetures temporaires d'établissements, ont affecté considérablement les résultats financiers du gouvernement pour les années 2019-2020 à 2021-2022¹.

En 2022-2023, le déficit budgétaire de 5 635 millions de dollars² s'explique principalement par les mesures mises en place pour aider les Québécois à faire face à la hausse du coût de la vie dans un contexte de forte inflation.

En 2023-2024, le solde budgétaire déficitaire de 8 041 millions de dollars s'explique par une faible croissance des revenus, engendrée principalement par la stagnation de l'activité économique au Québec et par la diminution de la valeur des exportations d'Hydro-Québec due à la faible hydraulité dans ses principaux bassins. Ce solde budgétaire déficitaire est également attribuable à la hausse des dépenses de portefeuilles occasionnée par la persistance de l'inflation en 2023, par une augmentation démographique plus forte qu'attendu et par l'investissement majeur dans les services publics, notamment afin d'améliorer les conditions de travail des employés des secteurs public et parapublic.

Enfin, le solde budgétaire de 2024-2025 est déficitaire de 7 572 millions de dollars, bien que la croissance des dépenses (6,4 %) ait été moins importante que celle des revenus excluant ceux consacrés au Fonds des générations (7,1 %). Cette situation s'explique notamment par le rythme de la croissance des dépenses, qui a été supérieur à celui de la croissance des revenus en 2022-2023 et en 2023-2024. L'écart creusé durant ces années a généré une pression pour atteindre l'équilibre budgétaire dans les années suivantes. Le déficit budgétaire a toutefois diminué de 469 millions de dollars par rapport à celui constaté en 2023-2024.

De façon générale, la croissance des revenus de 2024-2025 s'explique principalement par la progression des revenus fiscaux, stimulée par l'évolution favorable de l'activité économique et par la somme initiale obtenue pour compenser les coûts de santé liés au tabagisme en vertu du plan d'arrangement entre les compagnies de tabac et leurs créanciers. Quant aux dépenses, leur croissance est en grande partie attribuable aux dépenses de portefeuilles (6,9 %), notamment celles de la santé et des services sociaux (5,2 %) et de l'éducation (16,4 %), plus particulièrement pour la rémunération du personnel. La croissance des dépenses est également due à des subventions accordées en raison de travaux déjà réalisés par les sociétés de transport, aux sommes octroyées pour aider les familles ainsi qu'à des moins-values durables sur des placements et à des provisions pour pertes sur des prêts.

¹ Le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert a également contribué au solde budgétaire déficitaire de l'année 2020-2021.

² Le solde budgétaire s'élevait à 6 084 millions de dollars. D'après la Loi avant sa modernisation, il s'établirait à 5 635 millions de dollars après l'utilisation du solde de la réserve de stabilisation de 449 millions de dollars.

3. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Fonds des générations

Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, est affecté exclusivement au remboursement de la dette du gouvernement. La [note 12](#), « Fonds des générations », des états financiers consolidés présente l'état de l'évolution de son solde.

Conformément aux changements apportés en décembre 2023 à cette loi, les sources de revenus consacrées au Fonds des générations sont :

- les redevances hydrauliques payées par Hydro-Québec et les producteurs privés d'hydroélectricité;
- la contribution additionnelle d'Hydro-Québec, fixée à 650 millions de dollars par année, prise à même le dividende versé par Hydro-Québec au gouvernement;
- les dons, legs et autres contributions reçus par le ministre des Finances pour la réduction de la dette;
- les revenus provenant du placement des sommes constituant le Fonds des générations.

4. Analyse des principales tendances

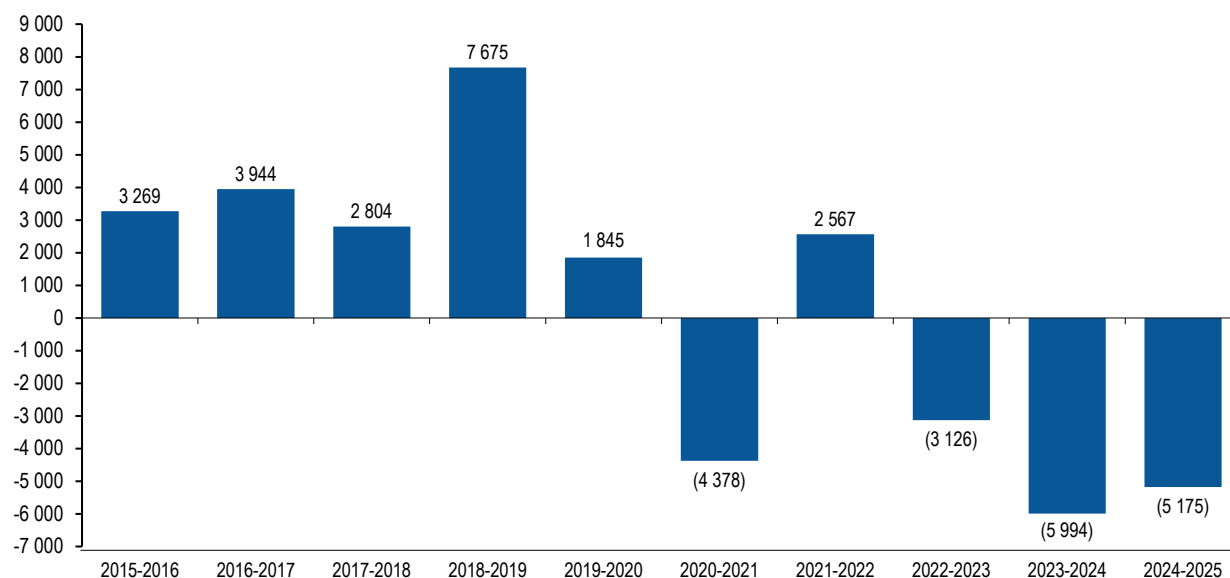
Les principales tendances sont établies avec les informations financières provenant des états financiers consolidés du gouvernement. Lorsque ces derniers ont fait l'objet d'un retraitement dans une année financière postérieure, les données retraitées ont été utilisées.

Les données présentées mettent en perspective les tendances observées au cours des 10 dernières années pour les principales rubriques suivantes :

- les surplus (déficits) annuels;
- les revenus;
- les dépenses;
- la valeur comptable nette des immobilisations;
- la dette nette.

Évolution des surplus (déficits) annuels

(en millions de dollars)



De 2015-2016 à 2018-2019, les résultats annuels se sont globalement améliorés, et la hausse marquée de 3,0 milliards de dollars (6,6 %) des revenus de l'impôt sur le revenu et les biens en 2018-2019 y a grandement contribué. Cette année financière a été caractérisée par une croissance des salaires et traitements et par la hausse de l'excédent d'exploitation net des sociétés. Durant cette période, l'évolution a été stimulée, entre autres, par un contexte économique favorable et par la limitation de la croissance des dépenses. La progression des résultats annuels a pris fin en 2019-2020 en raison d'initiatives ciblées pour contrer la pandémie, laquelle a également entraîné des pertes de revenus pour le gouvernement. Les effets négatifs de cette pandémie se sont davantage fait sentir sur les finances du gouvernement en 2020-2021, ce qui explique le déficit important de 4 378 millions de dollars.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Malgré l'incidence des nombreuses mesures adoptées par le gouvernement pour faire face à l'urgence sanitaire en 2021-2022, les finances du Québec ont profité des effets positifs du rebond économique, en étant notamment stimulées par l'assouplissement des mesures sanitaires, effets qui se sont traduits par un surplus de 2 567 millions de dollars.

Le redressement économique de 2021-2022 est toutefois à l'origine d'importantes pressions inflationnistes pour 2022-2023, occasionnant une hausse du coût de la vie. Pour faire face à cette hausse, le gouvernement a mis en place le Bouclier anti-inflation. Les mesures qui en ont découlé, soit la bonification du montant pour le soutien aux aînés, le versement d'un nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie et le plafonnement de l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux, sont les principales raisons expliquant le déficit de 3 126 millions de dollars enregistré en 2022-2023.

En 2023-2024, le gouvernement a enregistré un déficit de 5 994 millions de dollars. Ce déficit est dû à une faible croissance des revenus, notamment engendrée par la stagnation de l'activité économique au Québec, et à une croissance des dépenses de portefeuilles plus élevée, occasionnée par la persistance de l'inflation en 2023, par l'augmentation démographique exceptionnelle et par les hausses salariales importantes accordées dans le cadre du renouvellement des conventions collectives.

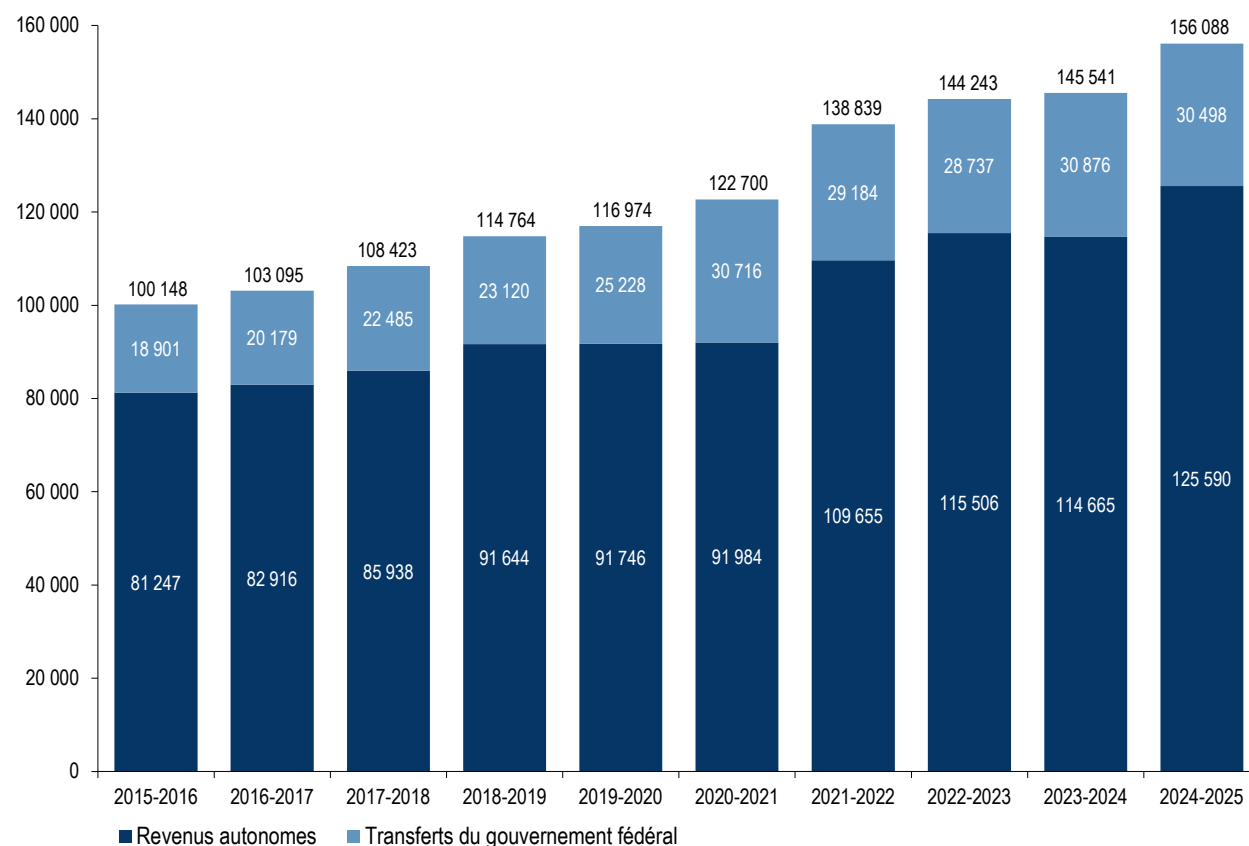
Malgré l'amélioration des perspectives économiques en 2024 et la somme initiale obtenue pour compenser les coûts de santé liés au tabagisme en vertu du plan d'arrangement entre les compagnies de tabac et leurs créanciers, l'année financière 2024-2025 s'est conclue par un déficit de 5 175 millions de dollars. Le déficit a toutefois diminué de 819 millions de dollars par rapport à celui constaté en 2023-2024. La croissance des dépenses de 6,4 % s'explique notamment par la hausse des dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux (5,2 %) et celle du portefeuille Éducation (16,4 %), plus particulièrement pour la rémunération du personnel. La croissance des dépenses est également due à des subventions accordées en raison de travaux déjà réalisés par les sociétés de transport, aux sommes octroyées pour aider les familles ainsi qu'à des moins-values durables sur des placements et à des provisions pour pertes sur des prêts.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des revenus

Revenus

(en millions de dollars)



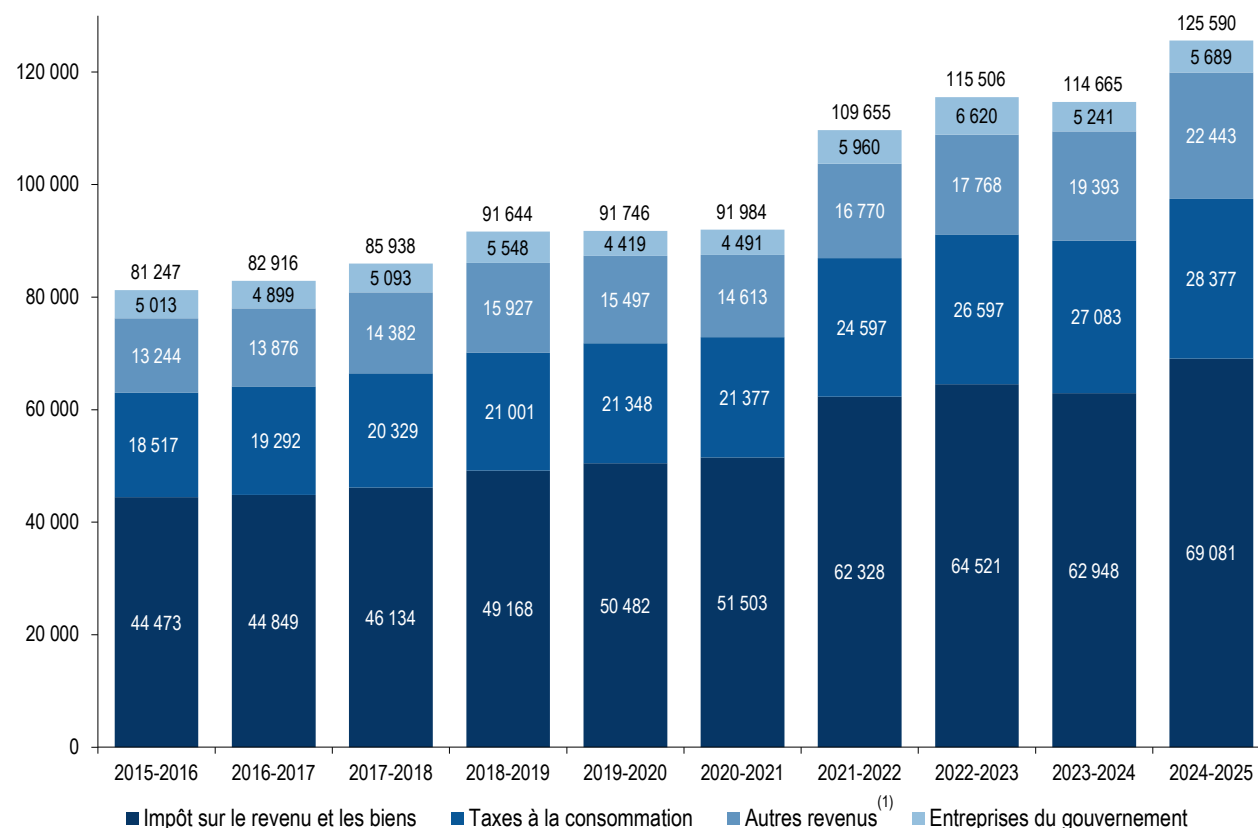
Le niveau des revenus du gouvernement est passé de 100 148 millions de dollars à 156 088 millions de dollars de 2015-2016 à 2024-2025. Au cours de cette période, la croissance annuelle moyenne a été de 5,1 %, pendant que celle du PIB se situait à 5,2 %. Depuis 2015-2016, les revenus ont connu une constante progression. Après une croissance plus marquée de 13,2 % en 2021-2022, la progression des revenus totaux a ralenti considérablement, pour atteindre 3,9 % en 2022-2023 puis 0,9 % en 2023-2024. En 2024-2025, les revenus ont enregistré une croissance de 7,2 %, soit une progression plus importante que celle du PIB, qui a atteint 5,4 %.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des revenus (suite)

Revenus autonomes

(en millions de dollars)



(1) Les autres revenus incluent les revenus de droits, permis et redevances ainsi que les revenus divers.

Les revenus autonomes sont passés de 81 247 millions de dollars en 2015-2016 à 125 590 millions de dollars en 2024-2025, soit une augmentation annuelle moyenne de 5,0 %. En 2021-2022, le rebond économique postpandémie a fait bondir les revenus autonomes de 19,2 %. Au cours de la période de référence, ils ont été en croissance continue sauf pendant l'année 2023-2024, où un recul de 0,7 % s'est produit en raison notamment de la baisse des revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens, attribuable à la diminution de 1 point de pourcentage des deux premiers paliers d'imposition des particuliers ainsi qu'aux importantes indexations du régime fiscal pour les années 2023 et 2024. Ce recul découle également de la baisse des revenus des sociétés d'État, plus particulièrement en raison de la diminution de la valeur des exportations d'électricité liée à la faible hydraulité dans les principaux bassins d'Hydro-Québec.

En 2024-2025, la croissance de 9,5 % des revenus autonomes s'explique notamment par l'évolution favorable de l'activité économique et par l'effet de la somme initiale obtenue pour compenser les coûts de santé liés au tabagisme en vertu du plan d'arrangement entre les compagnies de tabac et leurs créanciers. Cette croissance s'explique également par le devancement de transactions occasionné par l'annonce de la hausse du taux d'inclusion des gains en capital proposée dans le budget fédéral d'avril 2024 et par l'annonce de l'harmonisation de cette mesure par le Québec.

4. Analyse des principales tendances (suite)

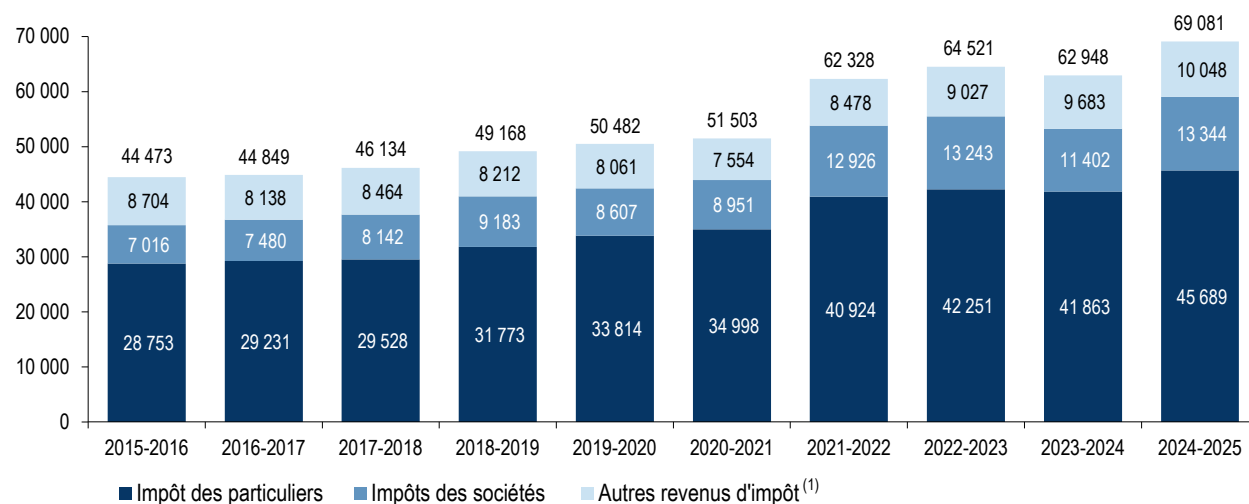
Évolution des revenus (suite)

Revenus autonomes (suite)

Revenus fiscaux – Impôt sur le revenu et les biens

Impôt sur le revenu et les biens

(en millions de dollars)



(1) Les autres revenus d'impôt incluent les cotisations pour les services de santé et l'impôt foncier scolaire.

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens sont passés de 44 473 millions de dollars en 2015-2016 à 69 081 millions de dollars en 2024-2025. La croissance annuelle moyenne de ces revenus pendant cette période a été de 5,0 %.

Les revenus d'impôt des particuliers et des sociétés ont respectivement progressé selon une croissance annuelle moyenne de 5,3 % et de 7,4 % depuis 2015-2016. Cette progression a été particulièrement prononcée en 2021-2022, avec 16,9 % pour l'impôt des particuliers et 44,4 % pour les impôts des sociétés, en raison d'un rebond économique faisant notamment suite à l'assouplissement des mesures sanitaires mises en place dans le contexte de la pandémie. D'une part, cette vigueur économique s'est traduite par un marché de l'emploi dynamique et par une rareté de la main-d'œuvre, qui ont influencé à la hausse les salaires et traitements des ménages. D'autre part, elle a entraîné une augmentation marquée de l'excédent d'exploitation net des sociétés.

En 2022-2023, la progression des revenus d'impôt des particuliers et des sociétés s'est poursuivie, mais de façon plus modérée que l'année précédente en raison d'un ralentissement économique amorcé durant l'année. De plus, pour l'impôt des particuliers, ce ralentissement a été amplifié par la baisse des deux premiers taux d'imposition de 1 point de pourcentage à compter du 1^{er} janvier 2023 et par l'effet de l'importante indexation du régime fiscal¹ pour l'année 2023.

¹ Il s'agit de l'indexation des principaux paramètres du régime d'imposition des particuliers prévue à la loi, soit les différents paliers d'imposition, le montant personnel de base et plusieurs déductions et crédits d'impôt. Le taux d'indexation est déterminé en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation du Québec, sans l'alcool, le tabac et le cannabis récréatif.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des revenus (suite)

Revenus fiscaux – Impôt sur le revenu et les biens (suite)

En 2023-2024, pour la première fois sur la période de référence, les revenus provenant de l'impôt des particuliers et des impôts des sociétés ont diminué par rapport à l'année précédente, en raison principalement de l'incidence sur une année financière complète de la baisse des deux premiers taux d'imposition de 1 point de pourcentage pour les particuliers et des importantes indexations du régime fiscal apportées pour les années 2023 et 2024.

En 2024-2025, la hausse des revenus provenant de l'impôt des particuliers s'explique principalement par l'évolution favorable de l'activité économique, qui s'est répercutée sur la croissance des salaires et traitements. La hausse de l'impôt des sociétés s'explique notamment par la croissance des exportations de 3,8 % en 2024 et par le devancement de transactions occasionné par l'annonce de la hausse du taux d'inclusion des gains en capital proposée dans le budget fédéral d'avril 2024 et par l'annonce de l'harmonisation de cette mesure par le Québec.

Enfin, les autres revenus d'impôt sont demeurés relativement stables sur la période de référence, affichant une croissance annuelle moyenne de 1,6 %. Les revenus liés aux cotisations pour les services de santé ont augmenté en cohérence avec la croissance des salaires et traitements depuis 2015-2016. Cependant, cette augmentation a été compensée par la diminution des revenus d'impôt foncier scolaire au cours de la même période à la suite de la mise en place de la réforme visant à réduire graduellement le taux de la taxe scolaire au Québec depuis 2018-2019.

Revenus fiscaux – Taxes à la consommation

Les revenus provenant des taxes à la consommation ont progressé de façon régulière depuis l'année financière 2015-2016, passant de 18 517 millions de dollars à 28 377 millions de dollars en 2024-2025. Leur augmentation annuelle moyenne pour cette période s'établit à 4,9 % et résulte de la croissance soutenue des ventes au détail, particulièrement pour les années 2021-2022 et 2022-2023, et de la forte inflation, qui a contribué à la hausse marquée des prix des biens et services assujettis aux taxes à la consommation.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des revenus (suite)

Entreprises du gouvernement

Les revenus provenant des entreprises du gouvernement, qui se composent principalement des résultats d'Hydro-Québec, de Loto-Québec, de la Société des alcools du Québec et d'Investissement Québec, sont passés de 5 013 millions de dollars en 2015-2016 à 5 689 millions de dollars en 2024-2025, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 1,4 %.

Les revenus des entreprises du gouvernement ont connu une diminution importante en 2019-2020, notamment en raison de l'effet des températures et à la suite du gain exceptionnel d'Hydro-Québec, en 2018-2019, lié à la cession partielle de la filiale TM4. Ces revenus se sont maintenus au même niveau en 2020-2021 en raison des incidences de la pandémie, puis ont recommencé à croître en 2021-2022 à la suite de la reprise graduelle des activités, combinée au rebond économique postpandémie. La croissance des revenus en 2022-2023 est essentiellement attribuable à la hausse des prix de l'énergie, qui a fait augmenter la valeur des exportations d'Hydro-Québec. La décroissance importante de 20,8 % survenue en 2023-2024 est notamment attribuable à la baisse de la valeur des exportations d'électricité causée par la faible hydraulité dans les réservoirs de la société d'État. Enfin, la hausse de 8,5 % de 2024-2025 s'explique entre autres par la croissance des ventes d'électricité au Québec en raison de températures plus froides pendant l'hiver 2024-2025 que l'année précédente, par la hausse des tarifs en vigueur depuis le 1^{er} avril 2024 ainsi que par la reprise de valeur du placement dans Innergex.

Autres revenus

Les autres revenus sont passés de 13 244 millions de dollars en 2015-2016 à 22 443 millions de dollars en 2024-2025. Leur croissance annuelle moyenne a été de 6,0 % pendant cette période. Sauf pour les années 2019-2020 et 2020-2021, qui affichent une décroissance, l'évolution des autres revenus reflète une tendance à la hausse.

Parmi les facteurs expliquant cette progression depuis 2015-2016, mentionnons :

- la croissance de la vente aux enchères de droits d'émission de GES dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission du Québec;
- la croissance des revenus du Fonds des générations, notamment celle des revenus sur les placements de portefeuille;
- la croissance des revenus provenant des droits d'immatriculation;
- la croissance des revenus provenant des ressources minières;
- la hausse des revenus liés à l'hébergement et services non assurés en santé ainsi qu'aux frais de scolarité de l'éducation et de l'enseignement supérieur;
- la constatation en 2024-2025 d'une somme initiale de 1 735 millions de dollars pour compenser les coûts de santé liés au tabagisme en vertu du plan d'arrangement entre les compagnies de tabac et leurs créanciers.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des revenus (suite)

Transferts du gouvernement fédéral

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral sont passés de 18 901 millions de dollars en 2015-2016 à 30 498 millions de dollars en 2024-2025, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 5,5 %. Les transferts fédéraux ont été en progression continue jusqu'en 2020-2021 inclusivement.

Entre 2015-2016 et 2020-2021, la croissance est attribuable à la hausse de l'ensemble des catégories de transferts fédéraux. En 2020-2021, cette croissance est due aux transferts effectués pour appuyer les provinces dans la mise en place de mesures relatives à la gestion de la crise sanitaire et pour compenser une partie des efforts déployés par le Québec pour atténuer l'incidence financière de la pandémie sur l'économie. La nature ponctuelle de plusieurs de ces mesures de soutien explique la diminution des revenus de transfert en 2021-2022 et en 2022-2023. La hausse de 7,4 % des transferts fédéraux en 2023-2024 est engendrée notamment par la croissance du Transfert canadien en matière de santé (TCS) liée à la variation du PIB nominal canadien.

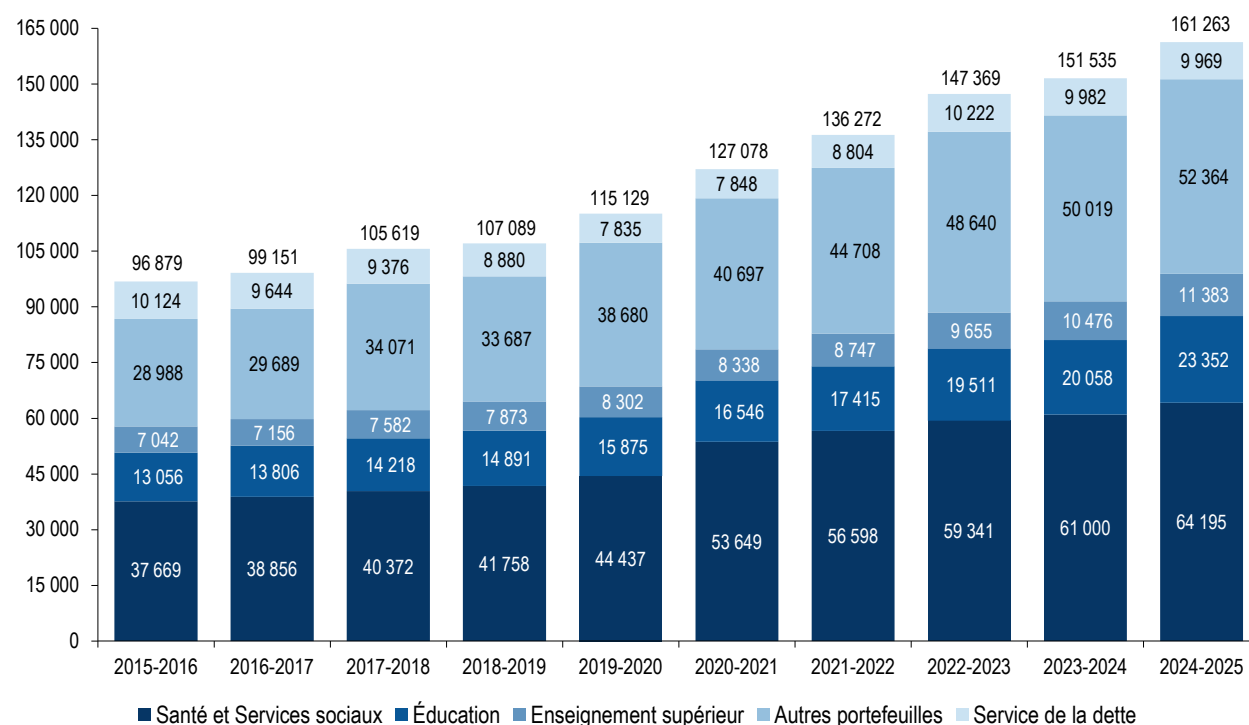
En 2024-2025, la décroissance des transferts fédéraux s'explique par des changements apportés à la formule de péréquation en vigueur depuis le 1^{er} avril 2024. Ces changements concernent principalement l'estimation de la capacité fiscale des provinces à l'assiette des impôts fonciers non résidentiels qui a réduit la péréquation. Cette décroissance s'explique également par la non-récurrence du relèvement ponctuel du TCS obtenu en 2023-2024.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des dépenses

Dépenses de portefeuilles et du service de la dette

(en millions de dollars)



Quote-part des dépenses de portefeuilles et du service de la dette

(en pourcentage des dépenses totales)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Santé et Services sociaux	38,9	39,2	38,2	39,0	38,6	42,2	41,5	40,3	40,3	39,8
Éducation	13,5	13,9	13,5	13,9	13,8	13,0	12,8	13,2	13,2	14,5
Enseignement supérieur	7,3	7,2	7,2	7,4	7,2	6,6	6,4	6,6	6,9	7,1
Autres portefeuilles	29,8	30,0	32,2	31,4	33,6	32,0	32,8	33,0	33,0	32,4
Service de la dette	10,5	9,7	8,9	8,3	6,8	6,2	6,5	6,9	6,6	6,2

Le niveau des dépenses du gouvernement a enregistré une augmentation de 64 384 millions de dollars depuis 2015-2016, passant de 96 879 millions de dollars à 161 263 millions de dollars en 2024-2025. La croissance annuelle moyenne s'est élevée à 5,8 %.

Par ailleurs, la quote-part des dépenses consacrées au portefeuille Santé et Services sociaux et celle des dépenses consacrées au portefeuille Éducation se sont accrues respectivement de 0,9 et de 1,0 point de pourcentage au cours de la période de référence, alors que celle des dépenses consacrées au service de la dette a diminué de 4,3 points de pourcentage.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des dépenses (suite)

Portefeuille Santé et Services sociaux

Le portefeuille Santé et Services sociaux est celui auquel la plus grande part des dépenses du gouvernement est consacrée. Ces dépenses sont en progression depuis 2015-2016, affichant une croissance annuelle moyenne de 6,1 %, comparativement à 5,8 % pour les dépenses totales. Cette croissance a été particulièrement prononcée en 2020-2021 (20,7 %), en raison principalement des dépenses additionnelles allouées pour gérer la pandémie. La quote-part des dépenses consacrées à ce portefeuille est demeurée stable jusqu'en 2019-2020, passant de 38,9 % en 2015-2016 à 38,6 % en 2019-2020. La gestion de pandémie a fait culminer cette quote-part à 42,2 % en 2020-2021, puis celle-ci a décru progressivement jusqu'en 2024-2025, où elle s'est établie à 39,8 %.

Portefeuille Éducation

Les dépenses du portefeuille Éducation affichent une croissance annuelle moyenne de 6,7 % sur la période de référence, alors que celle des dépenses totales est de 5,8 %. Conséquemment, la quote-part des dépenses consacrées à ce portefeuille a pris une place plus importante entre 2015-2016 et 2024-2025, passant de 13,5 % à 14,5 %.

Durant les années 2022-2023 et 2023-2024, la croissance des dépenses (7,3 %) du portefeuille a été plus prononcée que la croissance annuelle moyenne des dépenses totales (5,5 %). Cette situation s'explique notamment par les avancements d'échelon, par les provisions salariales, par l'accroissement de l'effectif enseignant en lien avec la hausse du nombre d'élèves et par la hausse du coût du transport scolaire.

En 2024-2025, la quote-part des dépenses consacrées à l'éducation a augmenté de 1,3 point de pourcentage, alors qu'elle avait été relativement stable depuis 2015-2016. Il s'agit du portefeuille qui a connu la plus forte croissance (16,4 %) parmi l'ensemble des portefeuilles ministériels (6,9 %). Cette croissance est notamment attribuable à la hausse du nombre d'élèves, à l'ajout de personnel pour l'aide à la classe ainsi qu'au report de certaines dépenses de 2023-2024 à 2024-2025, notamment pour l'Offensive formation en construction. Le taux de croissance est amplifié par la non-réalisation des dépenses en rémunération découlant de la grève du personnel scolaire en 2023-2024.

Portefeuille Enseignement supérieur

Les dépenses du portefeuille Enseignement supérieur affichent une croissance annuelle moyenne de 5,5 % sur la période de référence, alors que celle des dépenses totales est de 5,8 %. Conséquemment, la quote-part des dépenses consacrées à ce portefeuille est demeurée relativement stable, passant de 7,3 % à 7,1 %.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des dépenses (suite)

Portefeuille Enseignement supérieur (suite)

Durant les années 2022-2023 et 2023-2024, la croissance des dépenses de ce portefeuille (9,4 %) a été plus prononcée que la croissance annuelle moyenne des dépenses totales (5,5 %). Cette croissance des dépenses du portefeuille est attribuable, entre autres, aux avancements d'échelon, aux provisions salariales et à une hausse des subventions aux universités privées pour améliorer la diplomation aux études supérieures. En particulier, la croissance de 2023-2024 s'est maintenue à un niveau élevé, atteignant 8,5 %, en raison notamment de l'augmentation du financement accordé aux universités privées, de la croissance de la rémunération et du programme de bourses Perspective Québec.

En 2024-2025, les dépenses de ce portefeuille ont augmenté de 8,7 %, sans toutefois avoir un effet notable sur la part des dépenses qui lui sont consacrées. La hausse ponctuelle des investissements en infrastructures des universités privées ainsi que l'évolution de la rémunération du personnel des établissements d'enseignement supérieur expliquent la croissance constatée.

Autres portefeuilles

Les dépenses des 22 autres portefeuilles ont augmenté selon un taux de croissance annuel moyen de 6,8 % au cours de la période de référence, soit une progression supérieure à celles des portefeuilles Santé et Services sociaux (6,1 %), Éducation (6,7 %) et Enseignement supérieur (5,5 %). La quote-part des dépenses consacrées aux autres portefeuilles s'est accrue de 2,6 points de pourcentage au cours de la période de référence, pour s'établir à 32,4 %, ce qui s'explique notamment par les éléments suivants :

- la mise en place, en 2021-2022 et en 2022-2023, de mesures pour aider les Québécois à faire face à la hausse du coût de la vie, dont le versement de montants ponctuels (portefeuille Emploi et Solidarité sociale);
- la croissance des dépenses liées aux sommes investies dans l'amélioration, le développement et l'entretien du réseau routier et dans les systèmes de transport collectif (portefeuille Transports et Mobilité durable);
- la croissance des dépenses allouées aux infrastructures municipales et à l'habitation, notamment pour améliorer l'accès au logement et contribuer à la réfection et à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout, ainsi qu'aux travaux d'assainissement des eaux usées municipales dans toutes les régions du Québec (portefeuilles Affaires municipales et Habitation ainsi que Finances);
- l'augmentation du soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde, la hausse de l'Allocation famille et la création de nouvelles places en services de garde subventionnées (portefeuille Famille);
- l'accroissement des mesures de protection de l'environnement, de développement durable et de lutte contre les changements climatiques (portefeuille Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs).

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des dépenses (suite)

Service de la dette

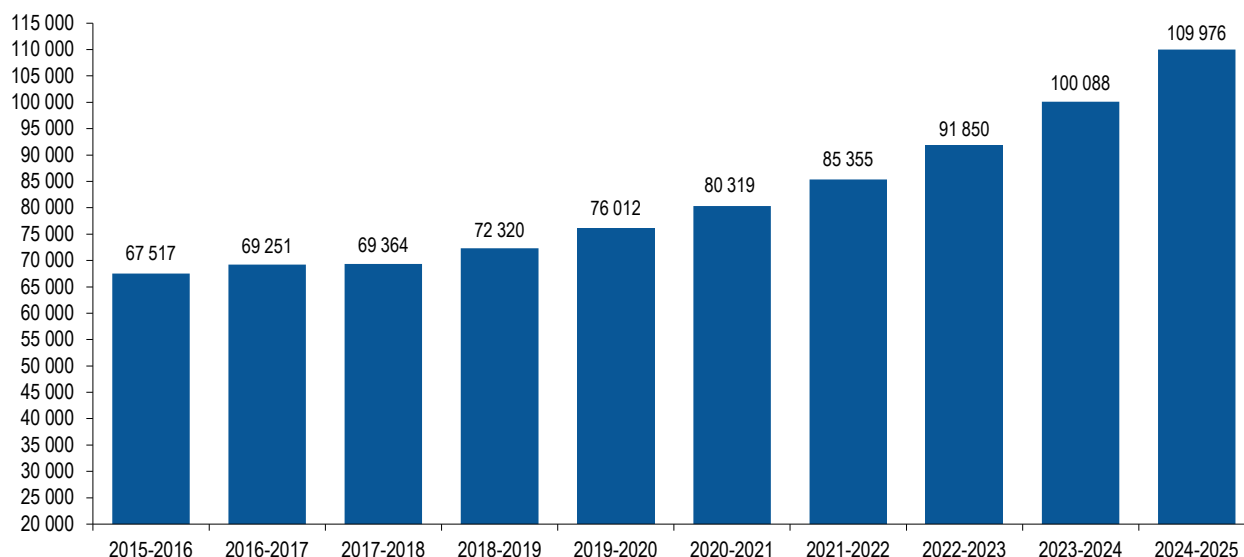
De 2015-2016 à 2019-2020, le service de la dette a constamment diminué, pour ensuite connaître une légère hausse de 0,2 % en 2020-2021, suivie d'augmentations marquées de 12,2 % en 2021-2022 puis de 16,1 % en 2022-2023. Ces augmentations s'expliquent principalement par la hausse des taux d'intérêt. En 2023-2024, le service de la dette a diminué de 2,3 %, et ce, malgré la croissance du volume moyen des dettes et l'effet de la hausse des taux sur la dépense d'intérêt, en raison de la hausse des revenus des fonds d'amortissement afférents à des emprunts et des revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), appliqués en diminution de la dépense d'intérêt.

Enfin, la baisse de 0,1 % du service de la dette en 2024-2025 s'explique principalement par une hausse des revenus de placement des fonds d'amortissement afférents à des emprunts supérieure à celle liée aux dépenses d'intérêt engendrées par la croissance du volume moyen des dettes.

Malgré la progression des taux d'intérêt de 2021-2022 à 2023-2024, la diminution annuelle moyenne du service de la dette s'établit à 0,2 % pour l'ensemble de la période de référence, et la part des dépenses consacrées au service de la dette est passée de 10,5 % en 2015-2016 à 6,2 % en 2024-2025.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution de la valeur comptable nette des immobilisations (en millions de dollars)



Les immobilisations sont réparties en plusieurs catégories, dont les bâtiments et les réseaux complexes, qui représentent respectivement 54,0 % et 32,5 % de la valeur comptable nette totale des immobilisations au 31 mars 2025. Les réseaux complexes sont composés majoritairement des investissements dans les infrastructures routières.

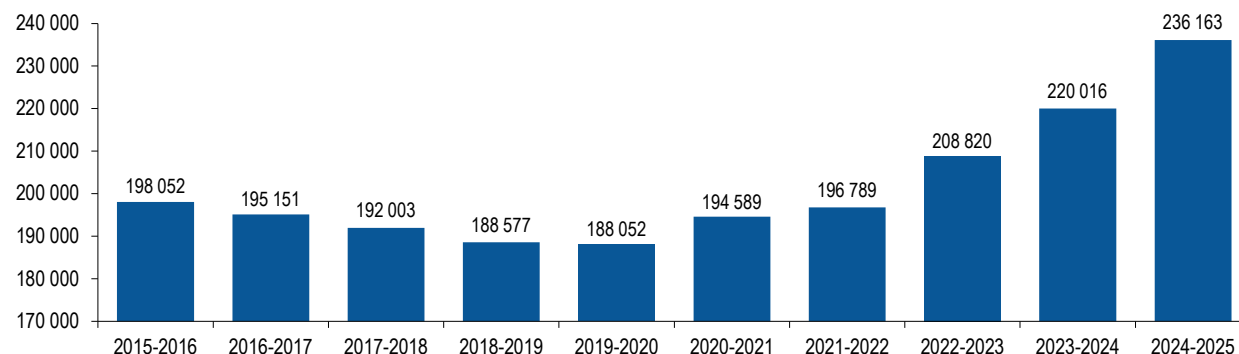
La valeur comptable nette des immobilisations a augmenté de 9 888 millions de dollars au cours de la dernière année, passant de 100 088 millions de dollars au 31 mars 2024 à 109 976 millions de dollars au 31 mars 2025. Cette augmentation démontre que les investissements en immobilisations sont plus importants que l'amortissement associé à l'ensemble des immobilisations du gouvernement.

Au cours de 2024-2025, les investissements en immobilisations se sont principalement réalisés dans la catégorie « Bâtiments », dont la valeur comptable nette a augmenté de 6 363 millions de dollars au 31 mars 2025. Cette hausse est principalement liée aux établissements de la santé et de l'éducation, dont la valeur comptable nette a augmenté respectivement de 2 892 millions de dollars et de 2 335 millions de dollars.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Dette nette

(en millions de dollars)



Augmentation de la dette nette du 31 mars 2015 au 31 mars 2025

La dette nette au 31 mars 2015 s'établissait à 198 388 millions de dollars. Elle s'élève à 236 163 millions de dollars au 31 mars 2025. Ainsi, pour les années financières 2015-2016 à 2024-2025, la dette nette du gouvernement a augmenté de 37 775 millions de dollars. Cette augmentation s'explique par :

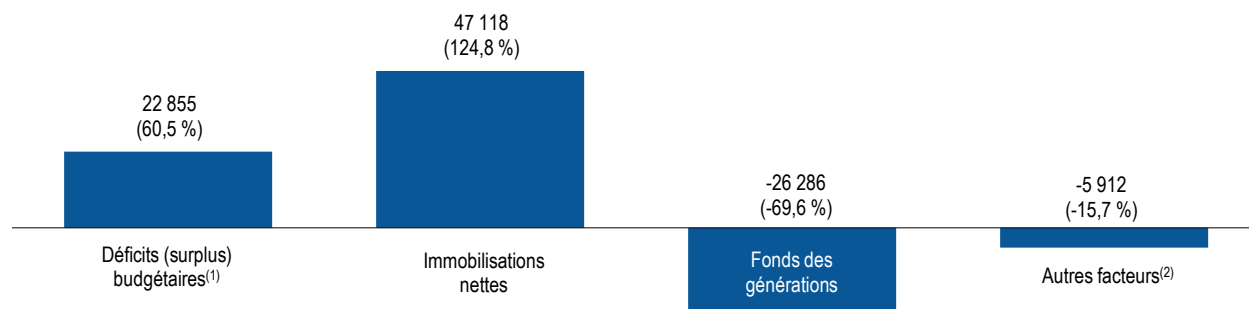
- des déficits budgétaires cumulés de 22 855 millions de dollars;
- des investissements de 47 118 millions de dollars du gouvernement dans ses immobilisations.

L'augmentation de la dette nette est atténuée par :

- les versements au Fonds des générations, qui ont fait diminuer la dette nette de 26 286 millions de dollars;
- la variation des autres facteurs, qui ont fait diminuer la dette nette de 5 912 millions de dollars.

Facteurs d'évolution de la dette nette du 31 mars 2015 au 31 mars 2025

(en millions de dollars, sauf indication contraire)



(1) Pour les fins d'établissement des facteurs d'évolution de la dette nette, les déficits (surplus) budgétaires ont été calculés à partir des [déficits \(surplus\) annuels](#), diminués des revenus du Fonds des générations.

(2) Les autres facteurs d'évolution de la dette nette sont composés de la variation des autres actifs non financiers, des autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement, des pertes de réévaluation nettes et de celles relatives aux modifications comptables. Les variations détaillées touchant ces facteurs sont présentées dans le [tableau 1.2](#) des statistiques financières.

5. Résultats de l'analyse des indicateurs

L'analyse des indicateurs financiers vise principalement à fournir des précisions et des explications sur les informations contenues dans les états financiers consolidés du gouvernement.

Lorsque les états financiers ont fait l'objet d'un retraitement dans une année financière postérieure, les données retraitées ont été utilisées.

Le gouvernement du Québec présente huit indicateurs inspirés de ceux que le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public propose dans un énoncé de pratiques recommandées. Ces indicateurs visent à mesurer la durabilité, la flexibilité et la vulnérabilité d'un gouvernement.

- La durabilité fait référence à la mesure dans laquelle le gouvernement peut s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans accroître, en termes relatifs, le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal qui pèse sur l'économie.
- La flexibilité est la mesure dans laquelle le gouvernement peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens pour s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans compromettre sa capacité à s'acquitter de ses obligations futures.
- La vulnérabilité est la mesure dans laquelle le gouvernement dépend de sources de financement sur lesquelles il n'exerce pas de contrôle ou d'influence.

5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Évolution des indicateurs au cours des cinq dernières années (en pourcentage)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Évolution sur 5 ans ⁽¹⁾
Durabilité							
1. Dette nette / Revenus	160,8	158,6	141,7	144,8	151,2	151,3	 
2. Dépenses de portefeuilles et du service de la dette / Dépenses							
2a. Portefeuille Santé et Services sociaux / Dépenses	38,6	42,2	41,5	40,3	40,3	39,8	 S.o.
2b. Portefeuille Éducation / Dépenses	13,8	13,0	12,8	13,2	13,2	14,5	 S.o.
2c. Portefeuille Enseignement supérieur / Dépenses	7,2	6,6	6,4	6,6	6,9	7,1	 S.o.
2d. Autres portefeuilles / Dépenses	33,6	32,0	32,8	33,0	33,0	32,4	 S.o.
2e. Service de la dette / Dépenses	6,8	6,2	6,5	6,9	6,6	6,2	 S.o.
3. Dette nette / PIB	40,9	43,1	38,8	37,9	38,0	38,7	 
4. Dette représentant les déficits cumulés / PIB	24,1	24,8	21,5	20,8	20,4	20,4	 
5. Dépenses de portefeuilles / PIB	23,3	26,4	25,1	24,9	24,4	24,8	 
Flexibilité							
6. Service de la dette / Revenus	6,7	6,4	6,3	7,1	6,9	6,4	 
7. Revenus autonomes / PIB	20,0	20,4	21,6	20,9	19,8	20,6	 
Vulnérabilité							
8. Transferts du gouvernement fédéral / Revenus	21,6	25,0	21,0	19,9	21,2	19,5	 

 Tendence à la hausse de l'indicateur  Tendence à la baisse de l'indicateur  Évolution favorable  Évolution défavorable

(1) La tendance (hausse ou baisse) est déterminée en comparant les valeurs les plus éloignées de la période de référence, soit celles de 2024-2025 et de 2019-2020.

Dans la présente section, les produits intérieurs bruts (PIB) utilisés correspondent aux PIB nominaux établis en date du 24 septembre 2025. Lorsque cela est applicable, les PIB des années de référence sont redressés aux fins du calcul des indicateurs.

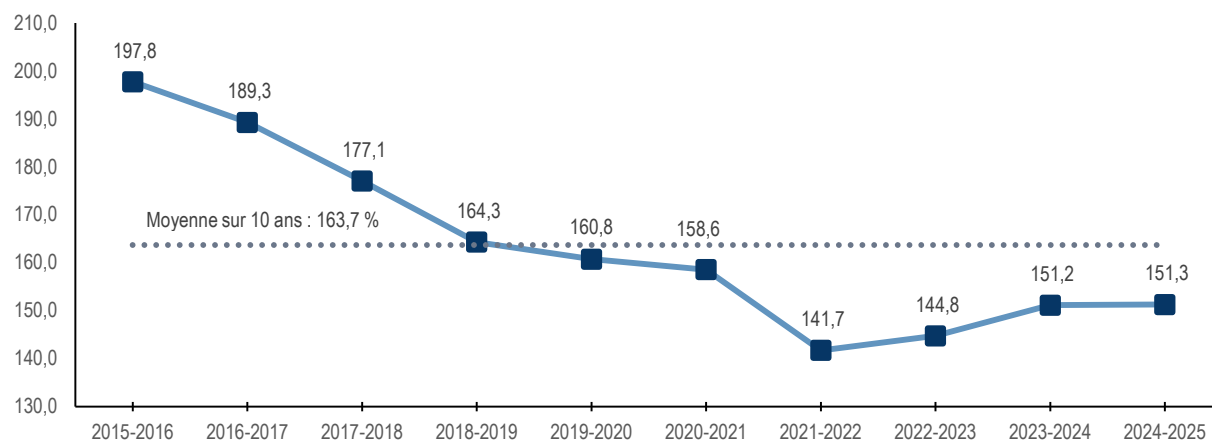
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 1 : Dette nette par rapport aux revenus

Cet indicateur donne une mesure des revenus futurs requis pour régler les opérations passées. Un ratio en baisse indique une tendance du gouvernement à réduire sa dette nette. À l'inverse, un ratio en hausse indique qu'il lui faudra plus de temps pour diminuer sa dette nette.

Dette nette

(en pourcentage des revenus)



Entre 2015-2016 et 2021-2022, l'évolution du ratio montre une décroissance soutenue, celui-ci passant de 197,8 % à 141,7 %. Cette décroissance signifie que les revenus ont augmenté à un rythme plus rapide que la dette nette. La baisse plus marquée du ratio en 2021-2022 s'explique par une croissance importante (13,2 %) des revenus, découlant essentiellement des effets du rebond économique, comparativement à une croissance de 1,1 % de la dette nette pour la même période.

En 2022-2023, le ratio a augmenté de 3,1 points de pourcentage, ce qui s'explique par un bond de 6,1 % de la dette nette, alors que les revenus ont augmenté de façon moins importante pour la même période, soit de 3,9 %. Cette évolution plus marquée de la dette nette a été notamment provoquée par l'incidence du déficit annuel, ce dernier étant influencé par les mesures mises en place pour lutter contre l'inflation et par la croissance des investissements en immobilisations, notamment dans le réseau de la santé et des services sociaux ainsi que dans celui de l'éducation. En 2023-2024, le ratio a subi une hausse importante de 6,4 points de pourcentage pour atteindre 151,2 %, notamment en raison du ralentissement de l'activité économique. Le ratio est ensuite demeuré relativement stable pour atteindre 151,3 % en 2024-2025 puisque, en termes relatifs, la croissance de la dette nette (7,3 %) a été légèrement supérieure à celle des revenus (7,2 %).

Indicateur 2 : Quote-part des dépenses de portefeuilles et du service de la dette

Cet indicateur, présenté dans la section 4, « Analyse des principales tendances », illustre l'évolution de la [quote-part des dépenses de portefeuilles et du service de la dette](#).

5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

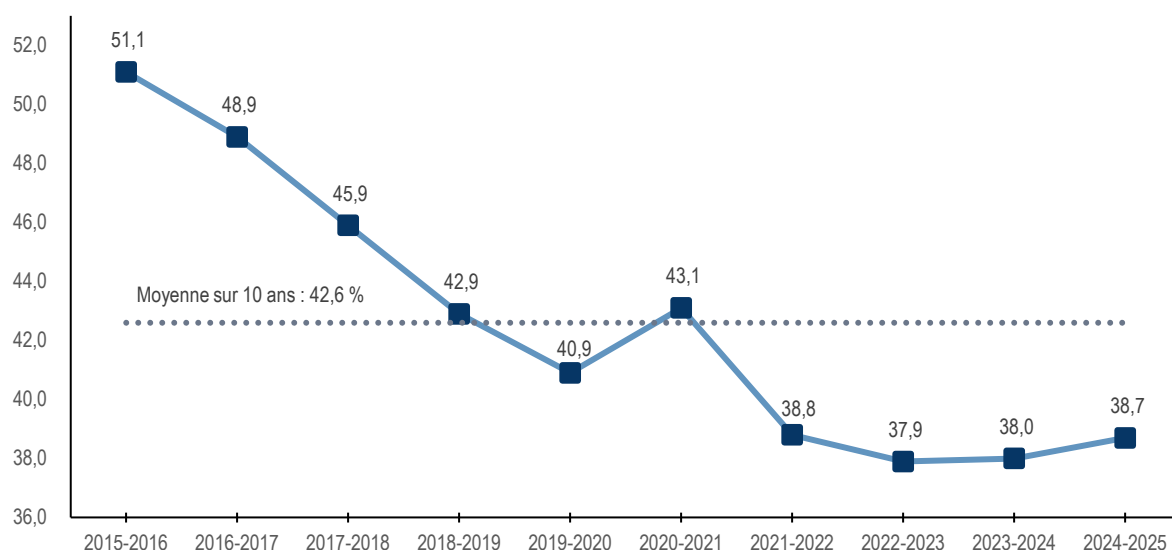
Indicateur 3 : Dette nette par rapport au PIB

Cet indicateur met en perspective la dette nette du gouvernement et sa capacité de la rembourser, laquelle est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio signifie que la dette du gouvernement fait peser un fardeau de moins en moins lourd sur l'économie, alors qu'une tendance à la hausse peut amener le gouvernement à prendre des mesures pour réduire le fardeau de la dette.

Le gouvernement s'est doté de cibles pour réduire le poids de la dette nette dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations; elles s'établissent à 33 % du PIB d'ici 2032-2033 et à 30 % du PIB d'ici 2037-2038. Comme indiqué dans le budget de mars 2025, l'évolution de la situation budgétaire nécessite une révision de ces cibles. Le gouvernement prévoit maintenant réduire le poids de la dette nette à 35,5 % du PIB d'ici 2032-2033 et à 32,5 % du PIB d'ici 2037-2038, et proposera des modifications législatives en ce sens.

Dette nette

(en pourcentage du PIB)



Le ratio de la dette nette par rapport au PIB a diminué entre 2015-2016 et 2019-2020, atteignant un creux à 40,9 %. L'augmentation du ratio à 43,1 % en 2020-2021 s'explique par une hausse de la dette pour faire face à la pandémie et par un recul de 1,8 % du PIB occasionné par les mesures de confinement. La forte croissance du PIB (12,4 %) en 2021-2022, engendrée principalement par le rebond économique faisant suite aux assouplissements sanitaires, a permis à ce ratio d'atteindre un niveau inférieur à ce qu'il était avant la pandémie. Le ratio a continué de baisser en 2022-2023, pour atteindre 37,9 %, et est demeuré relativement stable en 2023-2024.

En 2024-2025, le ratio a légèrement augmenté (0,7 point de pourcentage), atteignant 38,7 %. Cette hausse a été engendrée principalement par le déficit annuel et les investissements en infrastructures publiques, qui ont mené à une croissance de la dette nette (7,3 %), en termes relatifs, plus importante que celle du PIB (5,4 %). Le poids de la dette nette a diminué globalement depuis 2018-2019, et ce, malgré une hausse importante des investissements prévus dans le Plan québécois des infrastructures.

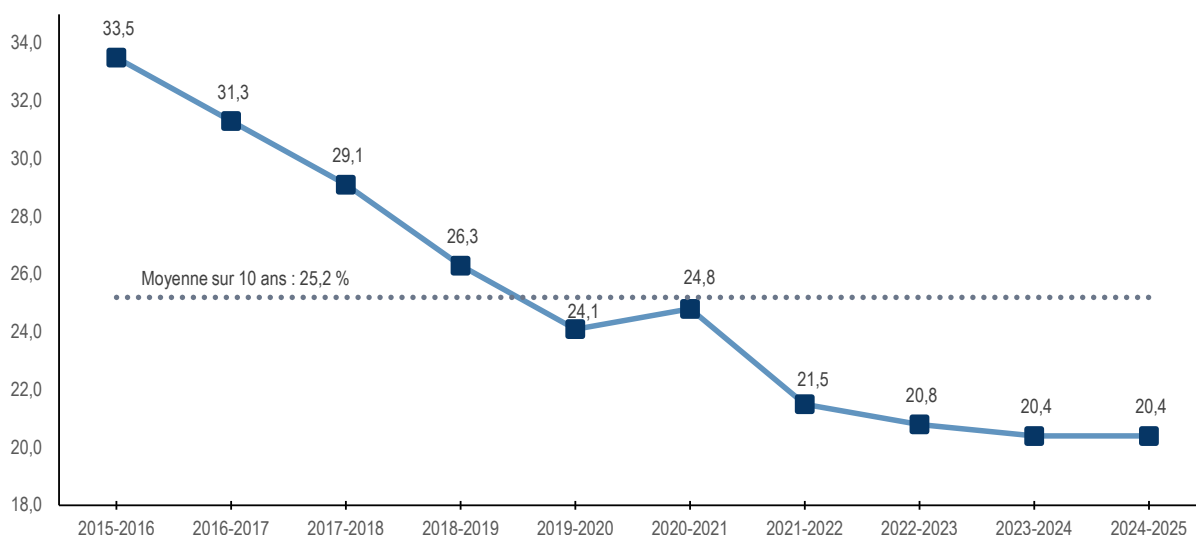
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 4 : Dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB

Cet indicateur met en relation la dette représentant les déficits cumulés, c'est-à-dire la dette qui n'a pas servi à financer des actifs, avec la capacité de payer du gouvernement, qui est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio signifie une réduction de l'importance relative de la dette représentant les déficits cumulés.

Dette représentant les déficits cumulés

(en pourcentage du PIB)



Le ratio de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB a diminué graduellement de 2015-2016 à 2019-2020, passant de 33,5 % à 24,1 %. Il a ensuite augmenté à 24,8 % au 31 mars 2021. Cette augmentation du ratio s'expliquait par le déficit de l'année financière 2020-2021 et par un recul de 1,8 % du PIB occasionné par les mesures de confinement. La forte croissance du PIB (12,4 %) en 2021-2022, principalement attribuable au rebond économique faisant suite aux assouplissements sanitaires, a permis de ramener ce ratio à un niveau inférieur à ce qu'il était avant la pandémie. Grâce à une croissance du PIB plus élevée que celle du déficit cumulé pour la période de 2022-2023 à 2024-2025, le ratio a diminué de 1,1 point de pourcentage durant ces trois années pour atteindre 20,4 % en 2024-2025, soit le niveau le plus bas de la période de référence.

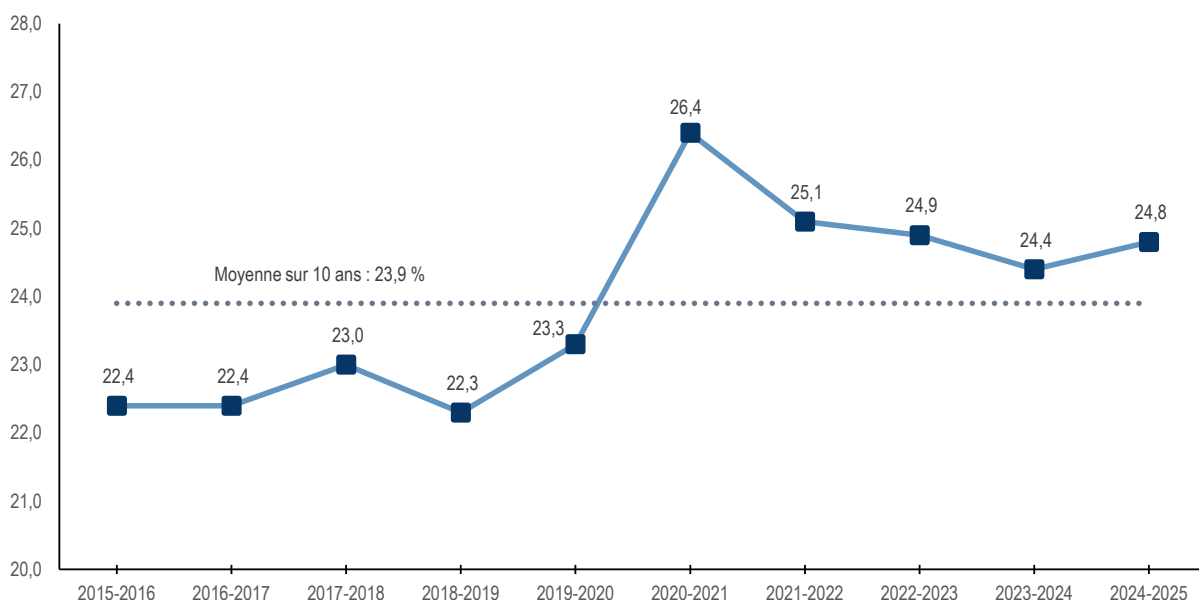
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 5 : Dépenses de portefeuilles par rapport au PIB

Cet indicateur permet de comparer la croissance des dépenses du gouvernement à celle de l'économie au fil des années. Une baisse de cet indicateur signifie que les dépenses augmentent moins rapidement que l'économie, alors qu'une hausse indique qu'elles augmentent plus rapidement. L'indicateur illustre l'évolution de l'importance relative du coût des services publics dans l'économie.

Dépenses de portefeuilles

(en pourcentage du PIB)



Entre 2015-2016 et 2019-2020, le ratio des dépenses de portefeuilles par rapport au PIB s'est maintenu, passant de 22,4 % à 23,3 %. En 2020-2021, ce ratio a fait un bond important, pour atteindre un sommet à 26,4 %, en raison principalement des coûts ponctuels relatifs à la pandémie, combinés à la baisse de 1,8 % du PIB occasionnée par les mesures de confinement.

Durant les années 2021-2022 à 2023-2024, le ratio a diminué de 2,0 points de pourcentage, atteignant 24,4 %. Cette diminution s'explique par une croissance du PIB (8,7 %) supérieure à l'augmentation des dépenses (5,9 %) durant ces trois années. La croissance du PIB a été plus importante en 2021-2022 (12,4 %) et en 2022-2023 (8,7 %), notamment en raison du rebond de l'économie suivant la levée de l'urgence sanitaire. Bien que moins importante que celle du PIB, la croissance des dépenses a été élevée durant ces deux années, en raison des coûts ponctuels inhérents à l'urgence sanitaire.

Le ratio est remonté en 2024-2025 pour s'établir à 24,8 %, ce qui s'explique par une augmentation des dépenses de portefeuilles (6,9 %) plus élevée que la croissance du PIB (5,4 %). L'augmentation des dépenses est en grande partie attribuable aux hausses ayant touché le portefeuille de la santé et des services sociaux (5,2 %) et celui de l'éducation (16,4 %), aux investissements en infrastructures de transport collectif, ainsi qu'à des moins-values durables et à des provisions pour pertes dans le Fonds du développement économique.

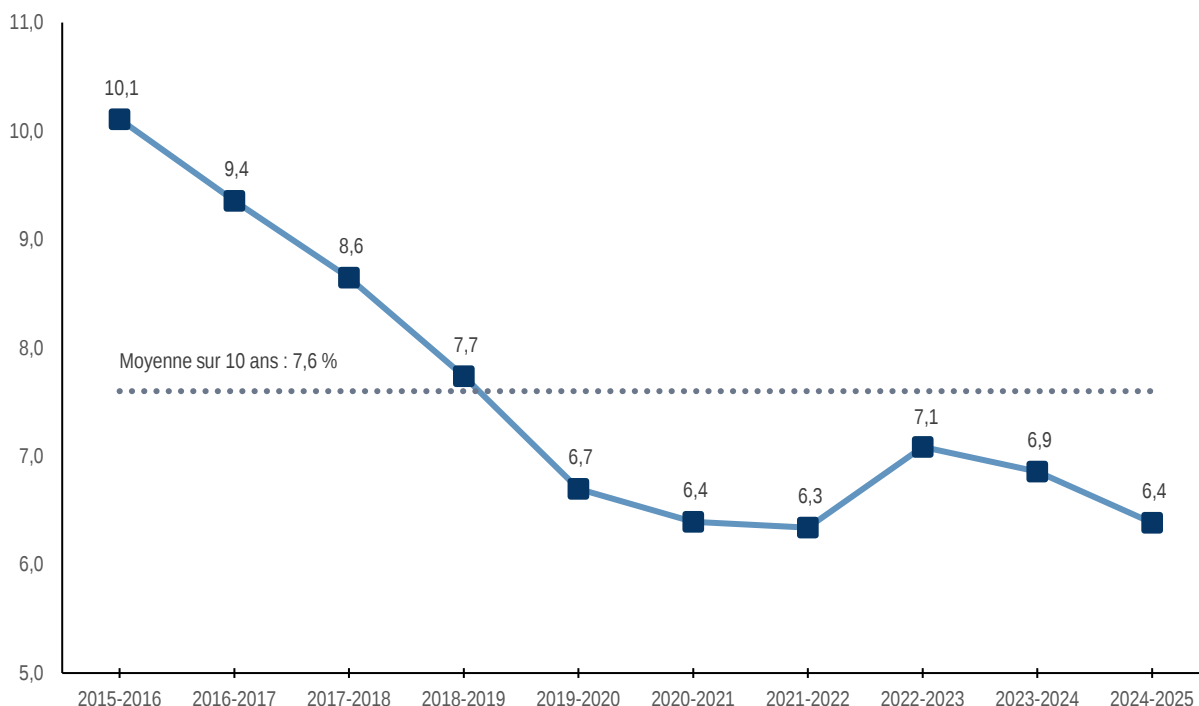
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 6 : Service de la dette par rapport aux revenus

Cet indicateur illustre la part des revenus du gouvernement qui doit être allouée au service de la dette. Une diminution de ce ratio dans le temps indique qu'une plus grande part des revenus peut être consacrée aux dépenses des portefeuilles.

Service de la dette

(en pourcentage des revenus)



La part des revenus consacrée au service de la dette a diminué continuellement de 2015-2016 à 2021-2022, passant de 10,1 % à 6,3 %, pour ensuite connaître un rebond en 2022-2023 et atteindre 7,1 %. Cette augmentation s'explique notamment par une croissance de 16,1 % du service de la dette, supérieure à l'augmentation de 3,9 % des revenus. La croissance du service de la dette découle de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de 7,2 % de la dette brute durant l'année 2022-2023.

En 2023-2024 et en 2024-2025, malgré la croissance du volume moyen des dettes et l'effet de la hausse des taux sur la dépense d'intérêt, le ratio a baissé de 0,5 point de pourcentage en raison de diminutions successives de 2,3 % et de 0,1 % du service de la dette. Les revenus ont connu, quant à eux, des hausses de 0,9 % et de 7,2 % durant ces années. La diminution du service de la dette a notamment été engendrée par une hausse des revenus des fonds d'amortissement afférents à des emprunts, appliqués en diminution de la dépense d'intérêt.

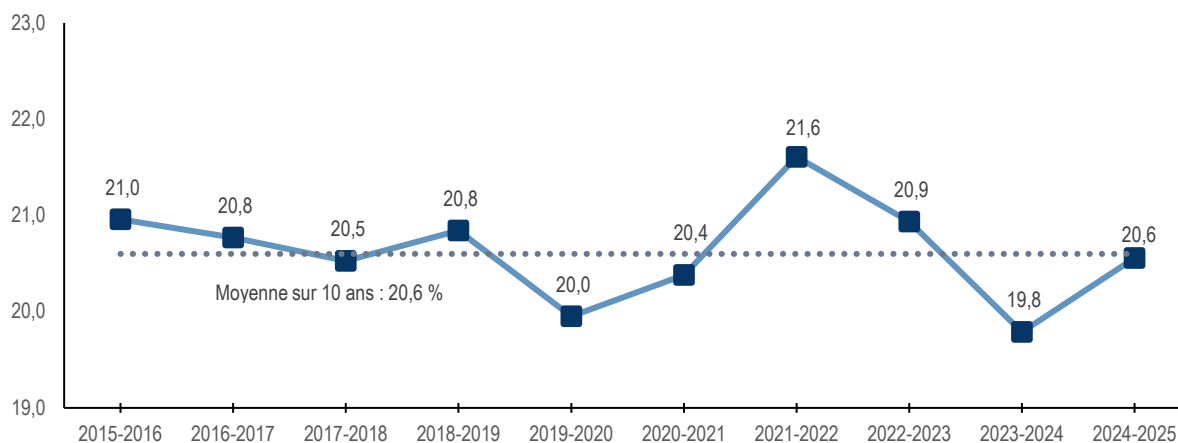
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 7 : Revenus autonomes par rapport au PIB

Cet indicateur montre la part de la richesse collective que le gouvernement doit prélever pour financer les services publics. Les revenus autonomes incluent tous les revenus du gouvernement, à l'exception des transferts reçus du gouvernement fédéral. Avec le temps, une diminution de ce ratio tend à indiquer que plus de richesse créée reste directement à la disposition des contribuables, alors qu'une augmentation tend à indiquer une réduction de la flexibilité du gouvernement quant aux revenus futurs.

Revenus autonomes

(en pourcentage du PIB)



Sur toute la période de référence, le ratio des revenus autonomes par rapport au PIB est demeuré relativement stable, passant de 21,0 % à 20,6 %. Néanmoins, le ratio a évolué à la baisse entre 2015-2016 et 2019-2020, principalement en raison des mesures de réduction du fardeau fiscal mises en œuvre par le gouvernement et de la croissance de l'économie. En 2020-2021, l'augmentation du ratio à 20,4 % a été principalement attribuable à la baisse du PIB (–1,8 %) occasionnée par les mesures de confinement. Par la suite, la reprise économique de 2021-2022 a fait bondir cet indicateur à 21,6 %, cette hausse étant due à une croissance des revenus autonomes (19,2 %) supérieure à celle du PIB (12,4 %). Le ratio a diminué à compter de 2022-2023 pour s'établir à 19,8 % en 2023-2024, en raison notamment de la baisse des deux premiers taux d'imposition depuis le 1^{er} janvier 2023 et du ralentissement de l'activité économique, dont l'effet a été, en termes relatifs, plus important sur les revenus autonomes que sur le PIB. En effet, les revenus autonomes ont diminué de 0,7 % en 2023-2024, alors que le PIB a plutôt affiché une croissance de 5,0 %.

Enfin, le ratio a connu une hausse pour atteindre 20,6 % en 2024-2025, en raison d'une croissance des revenus autonomes (9,5 %) plus élevée que celle du PIB (5,4 %). La hausse des revenus fiscaux ainsi que la somme initiale obtenue pour compenser les coûts de santé liés au tabagisme en vertu du plan d'arrangement entre les compagnies de tabac et leurs créanciers expliquent l'augmentation des revenus autonomes.

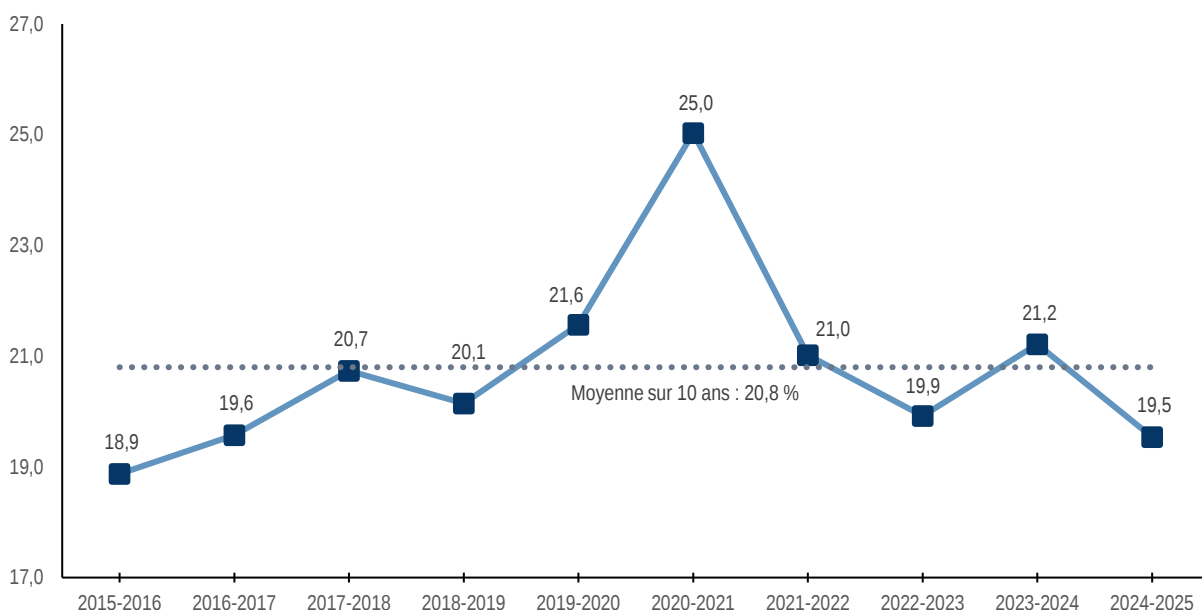
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 8 : Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux revenus

Les transferts reçus du gouvernement fédéral sont constitués des paiements de péréquation, des paiements provenant des transferts pour la santé, l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux, ainsi que des sommes transférées dans le cadre de diverses ententes. Cet indicateur sert à mesurer la part des revenus du gouvernement du Québec qui provient du gouvernement fédéral.

Transferts du gouvernement fédéral

(en pourcentage des revenus)



Entre 2015-2016 et 2020-2021, le ratio des transferts du gouvernement fédéral par rapport aux revenus affiche une tendance à la hausse, pour atteindre un sommet à 25,0 %, en raison notamment de l'augmentation des revenus de péréquation et des transferts pour la santé, plus particulièrement ceux reçus en 2020-2021 pour la mise en place de mesures relatives à la gestion de la crise sanitaire. En 2021-2022, le ratio a fortement diminué, passant à 21,0 %, ce qui s'explique par la baisse des transferts relatifs à la gestion de la pandémie et par la croissance importante (13,2 %) des revenus dans le contexte de la reprise économique. Le ratio a continué de diminuer en 2022-2023, s'établissant à 19,9 %, en raison de la fin de certains transferts pour la santé associés à la pandémie. En 2023-2024, le ratio a augmenté de 1,3 point de pourcentage en raison d'une hausse importante des transferts (7,4 %), plus particulièrement des transferts pour la santé, causée par la variation du PIB nominal canadien, alors que les revenus ont légèrement augmenté (0,9 %).

Enfin, le ratio a diminué de 1,7 point de pourcentage, pour atteindre 19,5 % en 2024-2025. Cette diminution s'explique, entre autres, par une baisse de la péréquation qui résulte des changements apportés par le gouvernement fédéral à ce programme dans le cadre de son budget 2023.

6. Informations complémentaires

Dette brute

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Au 31 mars	
	2025	2024
Dettes ⁽¹⁾	296 885	281 958
Plus : Titres autodétenus par le gouvernement du Québec	15 686	13 786
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	10 439	9 911
Passifs nets des avantages sociaux futurs	3 716	4 043
Moins : Fonds des générations	(16 855)	(18 458)
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts (solde avant compensation des titres autodétenus)	(29 731)	(31 786)
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	(11 008)	(10 049)
Actifs nets des avantages sociaux futurs	(381)	(423)
Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation	268 751	248 982
Moins : Emprunts réalisés par anticipation	(12 752)	(3 150)
Dette brute	255 999	245 832
En % du PIB nominal	41,9 %	42,4 %

(1) Le gouvernement a contracté des dettes sur les marchés financiers d'une valeur de 5 636 M\$ pour lesquelles la trésorerie était à recevoir au 31 mars 2024 (aucune trésorerie se rapportant aux dettes n'est à recevoir au 31 mars 2025). Ces dettes ont été exclues du calcul de la dette brute, puisque celui-ci ne prend en compte que les sommes encaissées au 31 mars.

6. Informations complémentaires (suite)

Surplus (besoins) financiers nets et opérations de financement

Les surplus ou besoins financiers nets représentent l'écart entre les encaissements et les décaissements du gouvernement. Plus précisément, il s'agit du niveau de liquidités dont le gouvernement dispose ou dont il a besoin au cours d'une année financière après avoir effectué toutes ses activités. Ils prennent en compte :

- les variations des surplus (déficits) annuels;
- les ressources ou les besoins découlant notamment d'acquisitions ou de dispositions d'immobilisations, de placements, de prêts et d'avances, ainsi que d'autres activités comme le paiement des créiteurs et des frais courus et la perception des débiteurs.

Le principal objectif de l'établissement des surplus ou des besoins financiers nets est d'alimenter le plus justement possible le ministère des Finances pour qu'il prenne les décisions concernant les changements à apporter aux emprunts du gouvernement.

Généralement, une augmentation des besoins financiers nets nécessite le recours à des emprunts et, conséquemment, augmente la dette brute. Un surplus financier net conduit plutôt à un remboursement d'emprunts, qui fait diminuer la dette brute.

Les opérations de financement font état des emprunts contractés (remboursés) et de l'utilisation des actifs destinés au remboursement des dettes comme le Fonds des générations, les fonds d'amortissement afférents à des emprunts et les fonds destinés aux avantages sociaux futurs. Les opérations de financement font également état de la trésorerie générée (utilisée) durant l'année financière pour effectuer toutes les activités du gouvernement.

Surplus (besoins) financiers nets et opérations de financement

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2025	2024
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de fonctionnement	(8 279)	(5 065)
Flux de trésorerie provenant des activités de placements ⁽¹⁾	2 006	1 412
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	(13 932)	(13 618)
Surplus (besoins) financiers nets	(20 205)	(17 271)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement ⁽¹⁾	25 082	22 271
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(4 877)	(5 000)
Opérations de financement	20 205	17 271

(1) Les placements effectués liés à la gestion de la trésorerie dont l'échéance à l'acquisition était de 3 à 12 mois, présentés dans les flux de trésorerie utilisés pour les activités de placement, totalisent 280 M\$ au 31 mars 2025 (3 807 M\$ au 31 mars 2024). Aux fins des surplus (besoins) financiers nets et des opérations de financement, ces transactions sont présentées dans les flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement.

6. Informations complémentaires (suite)

Statistiques financières

Ces tableaux présentent certaines informations publiées dans les états financiers consolidés du gouvernement. Lorsque les états financiers ont fait l'objet d'un retraitement dans une année financière postérieure, les données retraitées ont été utilisées.

Tableau 1.1 – Historique des postes des états financiers consolidés

Année financière terminée le 31 mars
(en millions de dollars)

Année financière	Revenus	Dépenses	Surplus (déficit) ⁽¹⁾	Actifs financiers	Passifs	Dette nette	Actifs non financiers	Déficit cumulé ⁽²⁾
2024-2025	156 088	161 263	(5 175)	152 879	(389 042)	(236 163)	111 751	(124 412)
2023-2024	145 541	151 535	(5 994)	155 680	(375 696)	(220 016)	101 711	(118 305)
2022-2023	144 243	147 369	(3 126)	134 607	(343 427)	(208 820)	93 884	(114 936)
2021-2022	138 839	136 272	2 567	120 565	(317 354)	(196 789)	87 891	(108 898)
2020-2021	122 700	127 078	(4 378)	115 128	(309 717)	(194 589)	82 432	(112 157)
2019-2020	116 974	115 129	1 845	103 614	(291 666)	(188 052)	77 066	(110 986)
2018-2019	114 764	107 089	7 675	94 557	(283 134)	(188 577)	73 113	(115 464)
2017-2018	108 423	105 619	2 804	98 004	(290 007)	(192 003)	70 123	(121 880)
2016-2017	103 095	99 151	3 944	89 102	(284 253)	(195 151)	70 003	(125 148)
2015-2016	100 148	96 879	3 269	80 928	(278 980)	(198 052)	68 241	(129 811)

(1) Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire est présenté dans le [tableau 1.4](#)

(2) Le détail de la variation annuelle du déficit cumulé lié aux activités causée par les modifications comptables est présenté dans le [tableau 1.3](#).

6. Informations complémentaires (suite)

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.2 – Facteurs d'évolution de la dette nette du gouvernement

Année financière terminée le 31 mars

(en millions de dollars)

Année financière	Dette nette au début	Facteurs d'évolution de la dette nette								Dette nette à la fin
		Déficit (surplus) budgétaire ⁽¹⁾	Immobilisations nettes	Revenus consacrés au Fonds des générations	Autres facteurs				Variation totale	
					Autres actifs non financiers	Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	Pertes (gains) de réévaluation nets ⁽²⁾	Ajustements		
2024-2025	220 016	7 572	9 888	(2 397)	152	275	657	-	16 147	236 163
2023-2024	208 820	8 041	8 238	(2 047)	(411)	(1 852)	(773)	-	11 196	220 016
2022-2023	196 789	6 208	6 495	(3 082)	(498)	(947)	3 855	-	12 031	208 820
2021-2022	194 589	1 050	5 036	(3 617)	422	(691)		-	2 200	196 789
2020-2021	188 052	7 691	4 307	(3 313)	1 060	(3 208)		-	6 537	194 589
2019-2020	188 577	761	3 692	(2 606)	260	(2 632)		-	(525)	188 052
2018-2019	192 003	(4 198)	2 956	(3 477)	35	1 258		-	(3 426)	188 577
2017-2018	195 151	(511)	2 126	(2 293)	7	(464)		(2 013)	(3 148)	192 003
2016-2017	198 052	(1 943)	1 734	(2 001)	28	(719)		-	(2 901)	195 151
2015-2016	198 388	(1 816)	2 646	(1 453)	(19)	306		-	(336)	198 052
Total		22 855	47 118	(26 286)	1 036	(8 674)	3 739	(2 013)	37 775	
					(5 912)					

(1) Pour les fins d'établissement des facteurs d'évolution de la dette nette, les déficits (surplus) budgétaires ont été calculés à partir des [déficits \(surplus\) annuels](#) en excluant les revenus du Fonds des générations.

(2) La comptabilisation des gains et pertes de réévaluation nets découle de l'application prospective des normes comptables portant sur les instruments financiers à compter du 1^{er} avril 2022.

6. Informations complémentaires (suite)

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.3 – Détail de la variation annuelle du déficit cumulé lié aux activités causée par les modifications comptables

Année financière terminée le 31 mars
(en millions de dollars)

Année financière	Redressement des déficits cumulés liés aux activités		Total	Modifications comptables
	Entreprises du gouvernement	Ministères, organismes et fonds spéciaux		
2024-2025	—	—	—	
2023-2024	—	57	57	Application de la nouvelle norme comptable portant sur les partenariats public-privé (279 M\$) ainsi que de celle portant sur les revenus (-748 M\$), et redressement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (526 M\$).
2022-2023	—	(3 777)	(3 777)	Application de la nouvelle norme comptable portant sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (3 777 M\$).
2021-2022	—	—	—	
2020-2021	—	(12 504)	(12 504)	Modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert afin de comptabiliser les dépenses de transfert selon la période de réalisation des travaux admissibles des bénéficiaires de transferts (12 504 M\$).
2019-2020	—	—	—	
2018-2019	45	—	45	Adoption par Hydro-Québec des nouvelles directives publiées par le Financial Accounting Standards Board (FASB) sur les contrats de location (10 M\$). Modifications comptables apportées par les autres entreprises du gouvernement pour se conformer aux nouvelles exigences des Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité) à l'égard des instruments financiers (35 M\$).
2017-2018	—	—	—	
2016-2017	—	—	—	
2015-2016	(107)	—	(107)	Finalisation des ajustements apportés en 2014-2015 pour se conformer aux Normes IFRS de comptabilité (107 M\$).

6. Informations complémentaires (suite)

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.4 – Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Année financière terminée le 31 mars

(en millions de dollars)

Année financière	Surplus (déficits) retraités	Fonds des générations	Sous-total	Ajustements ⁽¹⁾	Solde budgétaire ⁽²⁾	Réserve de stabilisation		Solde budgétaire au sens de la loi après réserve de stabilisation
						Affectation à la réserve de stabilisation	Utilisation de la réserve de stabilisation	
2024-2025	(5 175)	(2 397)	(7 572)		(7 572)			S.o.
2023-2024	(5 994)	(2 047)	(8 041)		(8 041)			S.o.
2022-2023	(3 126)	(3 082)	(6 208)	124	(6 084)		449	(5 635)
2021-2022	2 567	(3 617)	(1 050)	278	(772)		772	—
2020-2021	(4 378)	(3 313)	(7 691)	(3 069)	(10 760)		10 760	—
2019-2020	1 845	(2 606)	(761)	765	4	(4)		—
2018-2019	7 675	(3 477)	4 198	605	4 803	(4 803)		—
2017-2018	2 804	(2 293)	511	2 111	2 622	(2 622)		—
2016-2017	3 944	(2 001)	1 943	418	2 361	(2 361)		—
2015-2016	3 269	(1 453)	1 816	375	2 191	(2 191)		—

- (1) Afin de se conformer aux dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire, il est nécessaire d'apporter des ajustements aux surplus et aux déficits annuels redressés pour établir le solde budgétaire. L'un de ces ajustements est que les modifications comptables qui ont pour incidence de porter des sommes directement au déficit cumulé doivent être considérées dans l'année financière où elles sont effectuées. Ainsi, des ajustements ont notamment été apportés pour tenir compte, premièrement, du fait que les retraitements découlant de l'application de la nouvelle norme comptable portant sur les partenariats public-privé ainsi que de celle portant sur les revenus ne doivent pas être pris en compte dans l'établissement des soldes budgétaires, et deuxièmement, du fait que la modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert doit être uniquement prise en compte dans l'établissement du solde budgétaire de 2020-2021.
- (2) Les dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire prohibant tout déficit budgétaire ne s'appliquaient pas aux années 2014-2015, 2021-2022 et 2022-2023.

6. Informations complémentaires (suite)

Risques et incertitudes

Les facteurs suivants sont des éléments de risque et d'incertitude qui ne dépendent pas directement du gouvernement, mais qui peuvent conduire à des résultats réels différents de ceux prévus :

- les prévisions économiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir ses revenus budgétaires annuels, notamment toute variation observée concernant la croissance de l'économie, l'emploi et l'indice des prix à la consommation. Par exemple, une variation de 1 point de pourcentage du PIB nominal a un impact de l'ordre de 1 milliard de dollars sur les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement;
- les revenus provenant des entreprises du gouvernement, qui varient en fonction de certaines hypothèses difficilement prévisibles, comme les conditions météorologiques. Par exemple, une variation de 1°C de la température hivernale comparativement à la température normale a un impact de près de 75 millions de dollars sur le bénéfice net d'Hydro-Québec;
- les données économiques, fiscales ou démographiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir les revenus de transfert du gouvernement fédéral, de même que les négociations avec celui-ci qui s'effectuent de façon régulière;
- le niveau des dépenses dont le coût est lié à la situation économique. Ces facteurs incluent notamment :
 - une variation de la clientèle, concernant par exemple les personnes recevant de l'aide financière de dernier recours ou celles qui fréquentent les établissements d'enseignement,
 - les changements technologiques, qui influencent entre autres le coût des médicaments et des équipements médicaux pour la réalisation de diagnostics,
 - une main-d'œuvre insuffisante, dans un contexte de réduction du bassin de travailleurs, qui limite la capacité du gouvernement à mettre en œuvre ses programmes,
 - le changement dans le niveau général des prix, qui influence différemment chacun des portefeuilles gouvernementaux;
- des situations imprévues telles qu'une pandémie, des catastrophes naturelles ou des arrêts de travail;
- la variation des taux d'intérêt et celle des rendements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), qui ont un impact sur le service de la dette;
- le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles (risque de crédit);
- la conclusion de certaines réclamations et causes en instance devant les tribunaux dont le gouvernement fait l'objet.

Les états financiers consolidés font également état, dans leurs notes complémentaires, des incertitudes auxquelles sont sujettes les estimations que requiert leur préparation.

6. Informations complémentaires (suite)

Risques et incertitudes (suite)

Afin de réduire son exposition au risque, le gouvernement élabore des stratégies de gestion à l'égard de certaines de ces variables. À l'aide des politiques économiques, fiscales et budgétaires, le gouvernement influe sur ses revenus et dépenses, autres que le service de la dette, par :

- l'utilisation de prévisions économiques qui n'induisent pas une prévision de revenus trop élevée ou trop faible, ce qui pourrait conduire à des décisions inadaptées en matière de politiques;
- le suivi d'indicateurs économiques, budgétaires et financiers, dont le suivi de ses revenus et de ses dépenses;
- la mise en œuvre de mesures de soutien à l'économie.

Un gouvernement ne peut à lui seul empêcher une récession ou un ralentissement de l'économie. Il dispose cependant des moyens nécessaires pour jouer un rôle de stabilisateur afin d'atténuer les impacts du ralentissement de l'activité économique et d'accélérer le processus de reprise.

De plus, les politiques de financement amènent le gouvernement à influencer sur son service de la dette en ayant recours à différentes stratégies.

Le cadre financier intègre une provision pour éventualités qui vise à faire face à différents risques résultant de la conjoncture économique ou d'autres événements influençant la situation financière du gouvernement. Il inclut également le Fonds de suppléance, qui est une provision administrée par le Conseil du trésor visant notamment à couvrir les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux au cours de l'année financière, ainsi qu'à couvrir certaines mesures annoncées dans le budget.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Déclaration de responsabilité

Le Contrôleur des finances est responsable de la préparation des états financiers consolidés du gouvernement pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001). Il est également responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés, qui sont préparés conformément aux méthodes comptables mentionnées dans les notes complémentaires et établies selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de leurs responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, le Contrôleur des finances ainsi que les entités formant le périmètre comptable du gouvernement maintiennent des systèmes de gestion financière et des contrôles internes qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ces systèmes sont notamment conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées par le Parlement, réalisées selon les règlements adoptés et comptabilisées adéquatement afin de rendre compte de l'utilisation des fonds publics.

Le Contrôleur des finances obtient des ministères, organismes, entreprises et fonds du gouvernement toutes les informations nécessaires pour satisfaire aux exigences de la comptabilité et met en place des procédés afin de s'assurer que ces informations sont fiables. Il soumet les états financiers consolidés du gouvernement au Vérificateur général du Québec pour leur audit, lequel expose la nature et l'étendue de ses travaux et exprime son opinion dans son rapport de l'auditeur indépendant à l'Assemblée nationale.

Les états financiers consolidés font partie des comptes publics et sont déposés annuellement à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances.

Au nom du gouvernement du Québec,

La sous-ministre des Finances,

La contrôlease des finances,

Original signé

Original signé

Christyne Tremblay

Lucie Pageau, CPA

Québec, le 26 septembre 2025



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Québec (le « gouvernement »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état consolidé des résultats et du déficit cumulé lié aux activités, l'état consolidé de la variation de la dette nette, l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, ainsi que les notes complémentaires et les annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du gouvernement au 31 mars 2025, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation consolidés, de la variation de sa dette nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'année financière terminée à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Je suis indépendant du gouvernement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de mon audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de mon opinion sur ceux-ci, et je n'exprime pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	
Comme il est mentionné à la note 15 <i>Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et passif environnemental</i> des états financiers consolidés du gouvernement, ces obligations s'élèvent à 5 132 millions de dollars au 31 mars 2025 et concernent principalement le désamiantage des bâtiments du gouvernement qui sera effectué dans le futur. Le gouvernement a posé plusieurs hypothèses et exercé un degré important de jugement pour établir les taux d'actualisation et d'indexation, le coût des travaux de mise hors service, ainsi que le calendrier prévu pour la réalisation de ces travaux. Par conséquent, les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés pourraient varier de façon significative au cours des prochaines années à mesure que ces hypothèses seront révisées à la suite de l'obtention de nouvelles informations. C'est en raison de l'importance du montant des obligations et du degré important de jugement exercé par le gouvernement pour déterminer les diverses hypothèses que l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est considérée comme une question clé de l'audit.	Mon approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes : ▪ valider le recensement des nouvelles obligations juridiques de mise hors service réalisé par la direction; ▪ revoir le caractère raisonnable des méthodes et des principales hypothèses de la direction, ainsi que les données et les calculs pour établir : – les coûts des travaux de mise hors service, – le calendrier prévu de réalisation de ces travaux, – les taux d'actualisation, – les taux d'indexation des coûts estimés; ▪ évaluer la compétence des spécialistes choisis par la direction; ▪ valider les calculs d'actualisation et de désactualisation menant aux soldes liés aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans les états financiers consolidés; ▪ évaluer la présentation et la divulgation faites aux états financiers consolidés. J'ai eu recours aux services d'une firme d'ingénierie ainsi qu'aux services d'experts en évaluation pour m'assister dans mes travaux.
Obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite	
Comme il est mentionné à la note 16 <i>Avantages sociaux futurs</i> des états financiers consolidés du gouvernement, les obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite s'élèvent à 129 950 millions de dollars au 31 mars 2025. Les obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite à prestations déterminées sont comptabilisées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Le gouvernement a exercé un degré important de jugement pour établir les taux d'actualisation et poser les hypothèses nécessaires pour estimer ces montants. Ainsi, les montants comptabilisés aux états financiers consolidés peuvent varier de	Mon approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes : ▪ obtenir une compréhension des systèmes, des processus et des contrôles utilisés pour évaluer les obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite; ▪ évaluer le caractère raisonnable des hypothèses, notamment le taux d'actualisation, le taux de progression des salaires et l'espérance de vie, et celui de la méthode utilisée; ▪ valider l'exhaustivité et l'exactitude des données de base utilisées pour établir les évaluations actuarielles; ▪ tester le calcul des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite;

Question clé de l'audit	Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit
façon significative à mesure que ces hypothèses se réalisent ou qu'elles sont révisées à la suite de l'obtention de nouvelles informations. C'est en raison de l'importance du montant des obligations et du degré important de jugement exercé par le gouvernement pour établir les hypothèses actuarielles que l'évaluation des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite est considérée comme une question clé de l'audit.	▪ évaluer la compétence des spécialistes choisis par la direction; ▪ évaluer la présentation et la divulgation faites aux états financiers consolidés. J'ai eu recours aux services d'une firme d'actuaire-conseils pour m'assister dans mes travaux.
Impôt des particuliers	
Le gouvernement comptabilise un ajustement de ses revenus provenant de l'impôt des particuliers à la date des états financiers consolidés afin de tenir compte des revenus non perçus et des remboursements qui n'ont pas été effectués avant la fin de l'année financière. Ces ajustements sont comptabilisés sur la base d'estimations établies à partir des transactions réalisées après la fin de l'année financière. D'autre part, le gouvernement comptabilise l'impôt à recevoir à la valeur de réalisation, soit pour une somme équivalente à ce que le gouvernement s'attend à percevoir. Par la suite, ces débiteurs sont ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. L'estimation de la valeur de réalisation des revenus est établie à partir des données historiques de règlement de dossiers similaires, alors que le taux de provision pour créances douteuses est calculé à partir d'un échantillon statistique de créances représentatif de l'ensemble de la population. C'est en raison de l'importance des montants estimés et du degré important de jugement exercé par le gouvernement pour établir les hypothèses que l'établissement de ces estimations est considéré comme une question clé de l'audit. Les informations concernant les revenus provenant de l'impôt des particuliers sont présentées dans les notes suivantes : ▪ Note 4 – Revenus; ▪ Note 8 – Débiteurs; ▪ Note 13 – Créanciers, frais à payer et autres provisions.	Mon approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes : ▪ auditer les ajustements liés aux revenus provenant de l'impôt des particuliers non perçus et aux remboursements non émis à la fin de l'année financière ainsi que les éléments probants les supportant; ▪ obtenir une compréhension des systèmes et des processus utilisés ainsi que des contrôles mis en place pour ces estimations; ▪ évaluer le caractère raisonnable des méthodes, des hypothèses, des données et des calculs utilisés pour l'établissement des estimations afin de nous assurer qu'elles sont appropriées; ▪ réaliser des sondages pour auditer les comptes assujettis à une provision pour non-réalisation des revenus et les taux de provision; ▪ évaluer la présentation et la divulgation faites dans les états financiers consolidés. J'ai eu recours aux services d'un expert en statistiques pour m'assister dans mes travaux.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le volume 1 des Comptes publics 2024-2025, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers consolidés, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenu de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du gouvernement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation. La direction considère que le gouvernement a la capacité de poursuivre ses activités.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du gouvernement;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du gouvernement à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gouvernement à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- je planifie et réalise l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du gouvernement pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assume l'entière responsabilité de mon opinion d'audit.

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Je fournis également à la direction une déclaration précisant que je me suis conformé aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et lui communique toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur mon indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées à la direction, je détermine quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Je décris ces questions dans mon rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, je détermine que je ne devrais pas communiquer une question dans mon rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis les états financiers consolidés présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du gouvernement au 31 mars 2025 ainsi que les résultats consolidés de ses opérations et l'évolution de sa situation financière consolidée pour l'année financière terminée à cette date selon les méthodes comptables du gouvernement énoncées dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général par intérim du Québec,

Original signé

Alain Fortin, CPA auditeur

Québec, le 26 septembre 2025

État consolidé des résultats et du déficit cumulé lié aux activités

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2025

(en millions de dollars)

		2025	2024
	Notes	Budget (note 3)	Résultats réels
REVENUS	4		
Impôt sur le revenu et les biens		67 048	62 948
Taxes à la consommation		27 991	27 083
Droits, permis et redevances		6 206	6 034
Revenus divers		14 241	13 359
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	10	5 418	5 241
Revenus autonomes		120 904	114 665
Transferts du gouvernement fédéral		29 397	30 876
Total des revenus		150 301	145 541
DÉPENSES	5		
Santé et Services sociaux		61 909	61 000
Éducation		22 506	20 058
Enseignement supérieur		11 060	10 476
Famille		8 498	8 917
Transports et Mobilité durable		6 603	6 700
Emploi et Solidarité sociale		5 677	5 728
Affaires municipales et Habitation		5 064	4 914
Économie, Innovation et Énergie		3 983	3 830
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs		2 092	2 431
Autres portefeuilles		20 423	17 499
Dépenses de portefeuilles		147 815	141 553
Service de la dette		9 762	9 982
Total des dépenses		157 577	151 535
Provision pour éventualités		1 500	
DÉFICIT ANNUEL LIÉ AUX ACTIVITÉS		(8 776)	(5 994)
DÉFICIT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS			
SOLDE AU DÉBUT			(117 585)
SOLDE À LA FIN			(123 579)
Informations sectorielles	Annexe 2		

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

AU 31 MARS 2025

(en millions de dollars)

	Notes	2025	2024
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	19 858	14 981
Débiteurs	8	29 806	32 912
Placements	9	10 214	11 157
Participations dans les entreprises du gouvernement	10	39 105	38 555
Prêts	11	7 045	7 083
Fonds des générations	12	16 855	18 458
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts	18	18 097	21 748
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	17	11 008	10 049
Actifs nets des avantages sociaux futurs	16	381	423
Autres actifs financiers		510	314
Total des actifs financiers		152 879	155 680
PASSIFS			
Créditeurs, frais à payer et autres provisions	13	60 910	57 709
Revenus reportés	14	8 574	8 437
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et passif environnemental	15	8 518	8 002
Passifs nets des avantages sociaux futurs	16	3 716	4 043
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	17	10 439	9 911
Dettes	18	296 885	287 594
Total des passifs		389 042	375 696
DETTE NETTE		(236 163)	(220 016)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	19	109 976	100 088
Autres actifs non financiers		1 775	1 623
Total des actifs non financiers		111 751	101 711
DÉFICIT CUMULÉ		(124 412)	(118 305)
Déficit cumulé lié aux activités		(128 754)	(123 579)
Gains de réévaluation cumulés		4 342	5 274
		(124 412)	(118 305)
Obligations contractuelles et droits contractuels	20		
Éventualités	21		

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la variation de la dette nette

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2025

(en millions de dollars)

		2025	2024
	Notes	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels
Déficit annuel lié aux activités		(8 776)	(5 175)
Variation due aux immobilisations	19		
Acquisitions et travaux en cours		(13 708)	(15 134)
Amortissement		5 500	5 569
Dispositions, réductions de valeur et autres			(323)
		(8 208)	(9 888)
Variation due aux autres actifs non financiers			(152)
(Pertes) gains de réévaluation nets		341	(932)
Augmentation de la dette nette		(16 643)	(16 147)
DETTE NETTE			
SOLDE AU DÉBUT		(221 128)	(220 016)
SOLDE À LA FIN		(237 771)	(236 163)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Ces données sont tirées du budget 2024-2025 du ministère des Finances, déposé le 12 mars 2024.

État consolidé des gains et pertes de réévaluation

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2025

(en millions de dollars)

	Notes	2025		2024
		Instruments financiers	Entreprises du gouvernement ⁽¹⁾	Total
				Total
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT		(3 082)	8 356	5 274
(Pertes) gains non réalisés				
Cours du change		(4 883)		(4 883)
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾		4 340		4 340
Placements à la juste valeur		(170)		(170)
		(713)		(713)
Montants reclassés à l'état consolidé des résultats				
Cours du change		1 211		1 211
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾		(1 234)		(1 234)
Placements à la juste valeur		79		79
		56		56
Autres éléments du résultat étendu	10			
Avantages sociaux futurs			(129)	(129)
Instruments financiers			(268)	(268)
Autres			122	122
			(275)	(275)
(Pertes) gains de réévaluation nets		(657)	(275)	(932)
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN		(3 739)	8 081	4 342

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) La composition des gains de réévaluation cumulés des entreprises du gouvernement est présentée dans la [note 10](#).

(2) Les gains nets non réalisés de 4 340 M\$ (864 M\$ en 2023-2024) sont constitués de 4 942 M\$ en gains de change (43 M\$ en 2023-2024) et de 602 M\$ en pertes de juste valeur (821 M\$ en gains de juste valeur en 2023-2024).

(3) Les montants reclassés aux résultats de 1 234 M\$ (134 M\$ en 2023-2024) sont constitués de 1 133 M\$ en gains de change (181 M\$ en 2023-2024) et de 101 M\$ en gains de juste valeur (47 M\$ en pertes de juste valeur en 2023-2024).

État consolidé des flux de trésorerie
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2025
(en millions de dollars)

	Notes	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Déficit annuel lié aux activités		(5 175)	(5 994)
Éléments sans effet sur les flux de trésorerie	22	6 335	6 031
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement	22	(1 333)	2 785
Prestations versées pour les avantages sociaux futurs		(8 106)	(7 887)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de fonctionnement		(8 279)	(5 065)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT			
Placements effectués		(5 993)	(6 720)
Placements encaissés		4 770	1 768
Prêts effectués		(1 309)	(2 251)
Prêts encaissés		769	714
Entreprises du gouvernement			
Opérations portant sur l'avoir			(121)
Prêts et avances effectués		(5 006)	(3 967)
Prêts et avances encaissés		4 846	3 936
Dividendes encaissés		5 127	5 747
Placements effectués au Fonds des générations		(1 478)	(1 501)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de placements		1 726	(2 395)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS			
Immobilisations acquises et travaux en cours		(13 937)	(13 649)
Immobilisations disposées		5	31
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations		(13 932)	(13 618)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Dettes contractées		40 993	36 338
Dettes remboursées		(24 943)	(12 956)
Retraits du Fonds des générations		4 400	2 500
Placements effectués aux fonds d'amortissement afférents à des emprunts		(2 203)	(4 939)
Retraits des fonds d'amortissement afférents à des emprunts		4 600	4 824
Fonds destinés aux avantages sociaux futurs		2 515	311
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		25 362	26 078
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		4 877	5 000
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		14 981	9 981
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		19 858	14 981

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

1. Sommaire des principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Le gouvernement du Québec rend compte de ses opérations financières selon les méthodes comptables adoptées par le Conseil du trésor. Les normes comptables canadiennes pour le secteur public sont la source première de référence pour l'élaboration de ces méthodes comptables.

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement, soit les entités pour lesquelles il a le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives de telle sorte que les activités de celles-ci lui procureront des avantages attendus ou l'exposeront à un risque de perte.

L'ensemble des entités du périmètre comptable du gouvernement sur lesquelles ce dernier exerce un contrôle sont énumérées dans l'[annexe 1](#). Les biens détenus et les activités fiduciaires exercées par des ministères et des organismes du gouvernement au nom de bénéficiaires désignés et mentionnés dans l'[annexe 3](#) sont exclus du périmètre comptable du gouvernement.

Méthodes de consolidation

Les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses des entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Préalablement à la consolidation, les comptes de chacune de ces entités sont harmonisés selon les méthodes comptables du gouvernement. Les opérations et les soldes interentités ainsi que les gains et les pertes non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs et des passifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement sont éliminés.

Participations dans les entreprises du gouvernement

Les participations dans les entreprises du gouvernement représentent un actif financier pour le gouvernement et, compte tenu de leur orientation commerciale, de leur autonomie de gestion et de leur autosuffisance financière, elles sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Selon cette méthode qui ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables avec celles du gouvernement, les participations sont comptabilisées au coût. Annuellement, le coût est ajusté en fonction de la quote-part du gouvernement dans leurs résultats, la contrepartie étant comptabilisée aux revenus. Le coût est également ajusté de la quote-part du gouvernement dans les autres éléments de leur résultat étendu, la contrepartie étant alors comptabilisée dans les gains et pertes de réévaluation cumulés. La valeur des participations est réduite des dividendes déclarés et ajustée du montant de l'élimination des gains et pertes interentités non réalisés se rattachant aux actifs et aux passifs qui demeurent dans le périmètre comptable du gouvernement.

1. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Conversion des devises

À la date de conclusion d'une opération en devises, tous les actifs, passifs et montants présentés dans les résultats sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à cette date. À la date de fin de l'année financière, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à cette date. Pour certains instruments financiers désignés, les gains et pertes de change sont comptabilisés directement aux résultats et non par le biais de l'état des gains et pertes de réévaluation.

Gains et pertes de réévaluation

Les gains et les pertes non réalisés attribuables aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et dus aux variations du cours du change sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à la date de règlement de l'instrument financier. À cette date, le solde cumulé de gains et pertes de réévaluation relatif à ces instruments est reclassé dans les résultats.

Les entreprises du gouvernement comptabilisent certains gains ou pertes non réalisés sur les instruments financiers et les gains ou pertes actuariels sur les avantages sociaux futurs dans les autres éléments du résultat étendu, et ce, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité). Ces autres éléments sont exclus des résultats du gouvernement et sont comptabilisés dans les gains (pertes) de réévaluation cumulés. Lorsque ces gains ou pertes sur les instruments financiers se réaliseront, ils seront reclassés dans les revenus provenant des entreprises du gouvernement et comptabilisés dans les résultats du gouvernement. Les gains et pertes sur les avantages sociaux futurs ne seront jamais reclassés dans les résultats des activités du gouvernement.

1. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Principales méthodes comptables par composantes

Pour faciliter la compréhension des états financiers consolidés, les principales méthodes comptables par composantes sont détaillées dans les notes complémentaires suivantes :

NOTES	COMPOSANTES
4	Revenus
5	Dépenses
6	Instruments financiers et risques
7	Trésorerie et équivalents de trésorerie
8	Débiteurs
9	Placements
10	Participations dans les entreprises du gouvernement
11	Prêts
12	Fonds des générations
13	Créditeurs, frais à payer et autres provisions
14	Revenus reportés
15	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et passif environnemental
16	Avantages sociaux futurs
17	Actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés
18	Dettes
19	Immobilisations
20	Obligations contractuelles et droits contractuels
21	Éventualités

1. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Incertitudes relatives à la mesure

Une incertitude relative à la mesure existe lorsqu'il y a un écart entre le montant comptabilisé ou communiqué dans les états financiers consolidés et un autre montant raisonnablement possible. Certaines incertitudes sont qualifiées d'importantes, notamment lorsque la fourchette des montants raisonnablement possible est grande et que cette situation est à même d'influer sur les décisions des utilisateurs des états financiers consolidés. Le dénouement des incertitudes peut se répercuter sur les résultats à court ou à long terme.

D'autres incertitudes relatives à la mesure sont attribuables aux estimations réalisées dans le cadre des activités normales de fonctionnement du gouvernement. Les nouveaux événements qui se produisent, l'expérience acquise ou les renseignements dont dispose le gouvernement peuvent entraîner des révisions à court terme de certaines composantes des états financiers consolidés.

Par ailleurs, on estime la durée de vie utile des immobilisations en fonction de la période pendant laquelle elles sont censées servir au gouvernement. La durée de certains contrats présentés dans les obligations et les droits contractuels est aussi estimée.

Des informations supplémentaires concernant les incertitudes relatives à la mesure sont détaillées dans les notes complémentaires suivantes :

NOTES	COMPOSANTES	TYPE D'INCERTITUDES ET HORIZON DES RÉPERCUSSIONS POSSIBLES SUR LES RÉSULTATS LIÉS AUX ACTIVITÉS
21	Éventualités	Incertitudes importantes, répercussions possibles à court terme
10	Participations dans les entreprises du gouvernement	Incertitudes importantes, répercussions possibles à long terme
15	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et passif environnemental	
16	Avantages sociaux futurs	
8	Débiteurs	Incertitudes relatives au cours normal des activités, répercussions possibles à court terme
9	Placements	
11	Prêts	
13	Créditeurs, frais à payer et autres provisions	
14	Revenus reportés	
17	Actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés	

1. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Incertitudes relatives à la mesure (suite)

Les estimations et les hypothèses utilisées par le gouvernement pour comptabiliser ou présenter certains éléments des états financiers consolidés reposent sur les données disponibles les plus fiables et les hypothèses les plus probables et font appel au jugement du gouvernement.

Il est raisonnablement possible qu'à la suite du processus annuel de révision des estimations et des hypothèses, les montants subissent des modifications. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées au cours de la période de révision des estimations si elles ne concernent que cette période. Si elles concernent plusieurs périodes, elles sont comptabilisées au cours de la période de révision et des suivantes.

2. Conformité aux autorisations législatives

Le gouvernement doit obtenir l'autorisation du Parlement pour pouvoir prélever des sommes sur le fonds consolidé du revenu. Le Parlement donne son aval en adoptant annuellement des lois sur les crédits ou en adoptant des lois particulières, ce qui autorise les ministères et les organismes budgétaires à effectuer des dépenses, des acquisitions d'immobilisations, des prêts et des placements et à assumer d'autres coûts à même le fonds général. Pour les fonds spéciaux, les prévisions annuelles de dépenses et d'investissements sont approuvées par le Parlement dans le cadre de l'adoption de lois sur les crédits ou de lois particulières, notamment lors de la constitution d'un fonds spécial.

Conformément à l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le volume 2 des comptes publics rend compte de l'utilisation annuelle des autorisations législatives en matière d'investissements et de dépenses pour chacun des portefeuilles ministériels et des fonds spéciaux.

Pour l'année financière terminée le 31 mars 2025, aucun excédent des dépenses et des autres coûts sur les crédits annuels n'a été constaté. Des excédents, correspondant respectivement à 2 001 millions de dollars et à 783 millions de dollars, des dépenses et des investissements des fonds spéciaux sur les sommes approuvées ont été constatés. Les excédents relatifs à l'année financière 2023-2024 ont été approuvés dans le cadre du processus budgétaire 2025-2026.

3. Reclassements

Reclassement des prévisions budgétaires

Certaines prévisions budgétaires relatives aux revenus et dépenses ont été reclassées afin d'assurer la comparabilité avec la présentation des résultats réels adoptée en 2024-2025.

Rapprochement des prévisions entre le budget 2024-2025 et les états financiers consolidés

(en millions de dollars)

	Budget ⁽¹⁾	Reclassements	Budget après reclassements
REVENUS			
Droits, permis et redevances	5 940	266	6 206
Revenus divers	14 507	(266)	14 241
	20 447	—	20 447
DÉPENSES			
Éducation	22 364	142	22 506
Emploi et Solidarité sociale	5 615	62	5 677
Autres portefeuilles	20 627	(204)	20 423
	48 606	—	48 606

(1) Ces données sont tirées du budget 2024-2025 du ministère des Finances, déposé le 12 mars 2024.

Reclassement des données financières comparatives

Dans le but d'améliorer la comparabilité, certaines données financières de 2023-2024 ont été reclassées afin qu'elles soient conformes à la présentation adoptée en 2024-2025. Des reclassements sont notamment effectués dans l'année financière comparative lors de changements dans les responsabilités ministérielles quant à la composition des portefeuilles.

Ces ajustements n'ont aucune incidence sur les résultats annuels liés aux activités, la dette nette et le déficit cumulé de l'année financière comparative.

4. Revenus

Principales méthodes comptables

Revenus fiscaux (impôt sur le revenu et les biens et taxes à la consommation)

Dès le moment où les mesures fiscales ont été autorisées par le Parlement, les revenus fiscaux sont comptabilisés de la façon suivante :

- Les revenus provenant de l'impôt des particuliers et des cotisations pour les services de santé sont comptabilisés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est assujéti à l'impôt. Les revenus non perçus à la fin de l'année financière et les remboursements qui ne sont pas encore effectués sont comptabilisés sur la base d'estimations établies à partir de transactions réalisées après la fin de l'année financière.
- Les revenus provenant des impôts des sociétés sont comptabilisés au moment de leur encaissement. Les encaissements sont principalement composés des acomptes provisionnels calculés par les sociétés à partir d'une estimation de leur bénéfice imposable. Ces revenus sont ajustés pour considérer les sommes relatives aux avis de cotisation délivrés avant la fin de l'année financière. Les sommes à recevoir ou à rembourser découlant de l'écart entre le revenu imposable estimé et celui réellement gagné par les sociétés pendant l'année financière ne sont pas comptabilisées, car elles ne peuvent être estimées avec précision.
- Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle cet impôt est levé.
- Les revenus provenant des taxes à la consommation sont comptabilisés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services, déduction faite des crédits de taxes.

Les revenus fiscaux ne tiennent pas compte d'estimations concernant des taxes ou des impôts dus sur des revenus non déclarés dans les délais prescrits. Ces montants sont comptabilisés au moment de délivrer les avis de cotisation à la suite des activités de contrôle fiscal ou après la production de déclarations par les contribuables.

Droits, permis, redevances et revenus divers

Les revenus de droits, de permis et de redevances ainsi que les revenus divers pour lesquels le gouvernement a une obligation de prestation sont comptabilisés au fur et à mesure que cette obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement. Le gouvernement a une obligation de prestation lorsqu'il doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un citoyen ou d'une entreprise. Plus précisément :

- les revenus relatifs aux véhicules automobiles sont constitués principalement de droits provenant de l'émission des certificats d'immatriculation et des permis de conduire. Ils sont comptabilisés au moment où les avantages associés aux droits sont transférés au citoyen ou à l'entreprise. Les avantages sont transférés au premier des deux événements suivants :
 - le citoyen ou l'entreprise a manifesté sa décision de renouveler le droit en le payant, ou
 - les droits sont entrés en vigueur;
- les revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles sont constitués notamment des droits de coupe de bois, lesquels sont comptabilisés au fur et à mesure de la récolte du bois;

4. Revenus (suite)

Principales méthodes comptables (suite)

- les revenus de droits relatifs aux émissions de gaz à effet de serre sont comptabilisés lors de la vente aux enchères des unités;
- les revenus provenant de l'hébergement et des services non assurés en santé, des frais de scolarité, de la garde d'enfants en milieu scolaire et de l'offre de services policiers aux municipalités sont comptabilisés à mesure que les services sont offerts par le gouvernement. Ceux provenant des primes de l'assurance médicaments sont comptabilisés sur la durée de la couverture d'assurance.

Les revenus de droits, de permis et de redevances ainsi que les revenus divers qui ne présentent pas d'obligation de prestation sont comptabilisés lorsque le gouvernement a le pouvoir de les revendiquer ou de les prélever en vertu d'un événement passé. Plus précisément :

- les revenus provenant des pénalités et amendes sont comptabilisés lorsque ces deux conditions sont réunies : 1) un avis est émis; 2) la culpabilité est reconnue par le citoyen ou l'entreprise, le délai de contestation est échu ou un jugement est rendu;
- les revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles sont constitués notamment des redevances dues par tout détenteur de forces hydrauliques sur la production d'électricité générée. Ces redevances sont comptabilisées au moment où l'électricité est produite.

Les revenus d'intérêts sur les débiteurs et les prêts ainsi que les revenus sur les placements sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Leur comptabilisation cesse lorsque leur recouvrement ou celui du capital n'est pas raisonnablement sûr.

Les revenus provenant de donateurs autres que les gouvernements sont comptabilisés dans l'année de la donation lorsqu'ils ne font pas l'objet d'une affectation particulière. Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés aux revenus en fonction des conditions de l'affectation. Dans le cas d'une donation liée à un terrain, les revenus sont comptabilisés dans l'année d'acquisition.

Transferts du gouvernement fédéral

Les transferts provenant du gouvernement fédéral sont comptabilisés dans les revenus de l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés et durant laquelle les critères d'admissibilité sont respectés, sauf lorsque les stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans cette situation, le transfert est comptabilisé dans les revenus au fur et à mesure que le passif est réglé.

Incertitudes relatives à la mesure

Les incertitudes relatives à la mesure ayant des incidences sur les revenus sont présentées dans la note sur les débiteurs ([note 8](#)), celle sur les créditeurs, frais à payer et autres provisions se rapportant à l'impôt et aux taxes à rembourser ([note 13](#)) et celle sur les revenus reportés ([note 14](#)).

4. Revenus (suite)

Revenus par sources

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2025	2024
Revenus autonomes		
Impôt sur le revenu et les biens		
Impôt des particuliers	45 689	41 863
Cotisations pour les services de santé	8 852	8 533
Impôts des sociétés	13 344	11 402
Impôt foncier scolaire	1 196	1 150
	69 081	62 948
Taxes à la consommation		
Ventes ⁽¹⁾	24 650	23 306
Carburants	2 135	2 157
Tabac	853	912
Boissons alcooliques	596	618
Autres	143	90
	28 377	27 083
Droits, permis et redevances		
Véhicules automobiles	2 055	1 890
Ressources naturelles	1 667	1 594
Émissions de gaz à effet de serre	1 329	1 549
Autres	1 140	1 001
	6 191	6 034
Revenus divers		
Services rendus		
Hébergement et services non assurés en santé	1 761	1 667
Primes de l'assurance médicaments	1 672	1 503
Frais de scolarité	627	543
Garde d'enfants en milieu scolaire	522	464
Services policiers	427	407
Autres	3 711	3 650
	8 720	8 234
Revenus sur les débiteurs et les prêts	1 979	1 784
Pénalités, amendes et recouvrements	1 176	1 232
Donations de tiers	1 180	1 004
Revenus sur les placements	1 218	829
Autres	1 979	276
	16 252	13 359
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	5 689	5 241
Total des revenus autonomes	125 590	114 665
Transferts du gouvernement fédéral		
Péréquation	13 316	14 037
Transferts pour la santé	8 432	8 714
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 350	1 451
Autres programmes	7 400	6 674
Total des transferts du gouvernement fédéral	30 498	30 876
Total des revenus	156 088	145 541

(1) Le crédit d'impôt pour la solidarité, d'une valeur de 1 944 M\$ (1 800 M\$ en 2023-2024), constitue un dégrèvement puisqu'il vise à rembourser certaines taxes aux ménages à faible revenu. Il est présenté en réduction des revenus de taxes à la consommation provenant des ventes.

4. Revenus (suite)

Impôt sur le revenu et les biens – Informations supplémentaires sur les crédits d'impôt remboursables

Selon la législation fiscale en vigueur, les crédits d'impôt remboursables réduisent les revenus fiscaux afférents. Cependant, les normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent que ces crédits soient présentés dans les dépenses lorsqu'ils représentent des transferts financés par le régime fiscal, c'est-à-dire lorsqu'ils procurent à un contribuable un avantage financier autre que la réduction de l'impôt ou des taxes qu'il aurait dû autrement verser au gouvernement.

Les crédits d'impôt remboursables de 11 130 millions de dollars (11 248 millions de dollars en 2023-2024) ont été reclassés dans les dépenses de transfert, de sorte que les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens s'élèvent à 69 081 millions de dollars (62 948 millions de dollars en 2023-2024).

Impôt sur le revenu et les biens – Reclassement des crédits d'impôt remboursables (en millions de dollars)

Année financière terminée le 31 mars				
2025			2024	
Revenus fiscaux nets des crédits d'impôt remboursables	Crédits d'impôt remboursables	Total	Total	
Impôt sur le revenu et les biens				
Impôt des particuliers	37 630	8 059	45 689	41 863
Cotisations pour les services de santé	8 852		8 852	8 533
Impôts des sociétés	10 273	3 071	13 344	11 402
Impôt foncier scolaire	1 196		1 196	1 150
57 951	11 130	69 081	62 948	

4. Revenus (suite)

Informations supplémentaires – Dépenses de transfert financées par le régime fiscal, par portefeuilles (en millions de dollars)

Année financière terminée le 31 mars							
2025							2024
Santé et Services sociaux	Famille	Emploi et Solidarité sociale	Économie, Innovation et Énergie	Culture et Communications	Autres	Total	Total
Impôt sur le revenu et les biens							
Impôt des particuliers							
Crédits d'impôt remboursables							
Allocation famille	3 833					3 833	3 632
Soutien aux aînés	1 700					1 700	1 704
Frais de garde d'enfants	982					982	995
Maintien à domicile des aînés	710					710	737
Prime au travail		307				307	309
Personnes aidantes	211					211	203
Incitatif québécois à l'épargne-études					139	139	122
Autres	91	34			52	177	239
2 712	4 815	341	—	—	191	8 059	7 941
Impôts des sociétés							
Crédits d'impôt remboursables							
Investissements			612			612	545
Développement des affaires électroniques			563			563	452
Recherche scientifique et développement expérimental			508			508	563
Production cinématographique				457		457	834
Titres multimédias			410			410	412
Déclaration des pourboires					123	123	95
Ressources					82	82	104
Autres		30	135	89	62	316	302
—	—	30	2 228	546	267	3 071	3 307
2 712	4 815	371	2 228	546	458	11 130	11 248

5. Dépenses

Principales méthodes comptables

Transferts

Les dépenses de transfert sont comptabilisées dans l'année financière au cours de laquelle elles sont dûment autorisées et durant laquelle les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité.

Rémunération et fonctionnement

Les dépenses de rémunération et de fonctionnement sont comptabilisées dans l'année financière au cours de laquelle les biens sont consommés ou les services sont rendus.

Service de la dette

Les intérêts sur les dettes sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ceux sur les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés sont comptabilisés au moment où ils sont engagés. Les intérêts sur les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs sont établis par l'application du taux d'actualisation de l'obligation relative aux prestations acquises de chaque régime ou programme à la valeur moyenne de l'obligation afférente.

Incertitudes relatives à la mesure

Les incertitudes relatives à la mesure ayant des incidences sur les dépenses sont présentées dans la note sur les débiteurs ([note 8](#)) ainsi que dans celles sur les placements ([note 9](#)), les prêts ([note 11](#)), les créditeurs, frais à payer et autres provisions ([note 13](#)), les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et le passif environnemental ([note 15](#)), les avantages sociaux futurs ([note 16](#)) et les éventualités ([note 21](#)).

Dépenses par supercatégories

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2025	2024
Dépenses de portefeuilles		
Transferts	46 525	45 726
Rémunération	71 000	64 506
Fonctionnement ⁽¹⁾	31 683	30 174
Créances douteuses et autres provisions	2 086	1 147
Sous-total	151 294	141 553
Service de la dette	9 969	9 982
Total des dépenses	161 263	151 535

- (1) Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment les fournitures et approvisionnements (par exemple, les médicaments et les fournitures médicales et chirurgicales), les honoraires professionnels, les services rendus par le secteur privé aux personnes en hébergement de soins de longue durée, les dépenses d'entretien et de réparation, les services de transport, la publicité et les services de communication ainsi que l'amortissement des immobilisations ([note 19](#)).

5. Dépenses (suite)

Service de la dette

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2025	2024
Dettes		
Intérêts sur les dettes ⁽¹⁾	11 575	9 739
Dépenses sur les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés	3 509	3 409
Pertes sur les placements des fonds d'amortissement afférents à des emprunts	598	863
	15 682	14 011
Revenus sur les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés	(3 674)	(2 232)
Revenus sur les placements des fonds d'amortissement afférents à des emprunts ⁽¹⁾	(1 246)	(1 093)
Revenus sur des équivalents de trésorerie et sur des placements ⁽¹⁾	(926)	(832)
	(5 846)	(4 157)
	9 836	9 854
Avantages sociaux futurs		
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	8 348	7 950
Revenus de placement des fonds destinés aux avantages sociaux futurs	(8 215)	(7 822)
	133	128
	9 969	9 982

- (1) Le gouvernement détenant une partie de ses propres titres, des dépenses d'intérêt sur les dettes de 642 M\$ (573 M\$ en 2023-2024) ont été compensées à l'encontre de revenus, soit 406 M\$ (434 M\$ en 2023-2024) sur les placements des fonds d'amortissement afférents à des emprunts, 128 M\$ (47 M\$ en 2023-2024) sur des équivalents de trésorerie et sur des placements ainsi que 108 M\$ (92 M\$ en 2023-2024) sur les revenus de placement présentés dans les revenus divers à la [note 4](#).

6. Instruments financiers et risques

Principales méthodes comptables

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés dans la catégorie des instruments financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, ou dans celle des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Instruments financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement

Après leur comptabilisation initiale, le gouvernement évalue les actifs financiers et les passifs financiers au coût après amortissement en considérant les ajustements suivants :

- les remboursements ou encaissements;
- l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Aux fins du calcul du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction, les escomptes et les primes font partie des flux de trésorerie considérés;
- la réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité opérée directement ou par l'intermédiaire d'une provision.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs¹, les placements autres que ceux constitués d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, les prêts, le Fonds des générations, les fonds d'amortissement afférents à des emprunts et les sommes à recevoir des contrepartistes incluses dans les actifs liés aux instruments financiers dérivés sont classés dans les actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement.

Les créiteurs, frais à payer et autres provisions², les sommes à payer aux contrepartistes incluses dans les passifs liés aux instruments financiers dérivés et les dettes sont classés dans les passifs comptabilisés au coût ou au coût après amortissement.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

Les placements constitués d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que les actifs et les passifs liés aux instruments financiers dérivés, autres que les sommes à recevoir des (à payer aux) contrepartistes, sont classés dans la catégorie des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont comptabilisés dans les dépenses à la date de la transaction, alors que ceux relatifs aux instruments financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement sont ajoutés à leur valeur comptable.

¹ Excluant l'impôt et les taxes à recevoir et certains débiteurs issus des catégories des droits, permis et redevances ainsi que de revenus divers qui ne sont pas des instruments financiers.

² Excluant l'impôt et les taxes à rembourser, les avantages sociaux à payer liés à la rémunération, les avances des fonds en fidéicommis et les comptes d'accords de perception fiscale qui ne sont pas des instruments financiers.

6. Instruments financiers et risques (suite)

Principales méthodes comptables (suite)

Compensation des instruments financiers

Titres autodétenus

Dans le cadre de ses opérations, le gouvernement peut racheter ses propres titres de dettes sur les marchés financiers sans annuler, éteindre ou acquitter les dettes correspondantes. Ces titres constituant des actifs pour le gouvernement ainsi que les dettes correspondantes sont compensés dans l'état consolidé de la situation financière. Les revenus et les charges d'intérêts liés à ces titres et dettes sont également présentés au net dans l'état consolidé des résultats et du déficit cumulé lié aux activités.

Autres actifs financiers et passifs financiers compensés

Un actif financier et un passif financier sont compensés et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière uniquement si les conditions suivantes sont réunies :

- il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés;
- le gouvernement a l'intention de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

6. Instruments financiers et risques (suite)

Dans le cours normal de ses activités, le gouvernement est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Des politiques et des procédures de contrôle et de gestion sont en place afin de gérer ces risques et d'en réduire les impacts potentiels.

Notes	Composantes des états financiers consolidés	Exposition importante aux risques				
		Risque de crédit	Risque de liquidité	Risque de marché		
				Change	Taux d'intérêt	Prix
7	Trésorerie et équivalents de trésorerie	✓			✓	
8	Débiteurs	✓				
9	Placements	✓			✓	✓
11	Prêts	✓			✓	
12	Fonds des générations	✓			✓	
13	Créditeurs, frais à payer et autres provisions		✓			
17	Actifs liés aux instruments financiers dérivés	✓		✓	✓	
17	Passifs liés aux instruments financiers dérivés		✓	✓	✓	
18	Dettes		✓	✓	✓	
18	Fonds d'amortissement afférents à des emprunts	✓	✓	✓	✓	

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène le gouvernement à subir une perte financière.

Tous les instruments financiers comptabilisés à titre d'actifs financiers exposent le gouvernement à un risque de crédit, à l'exception des placements en instruments de capitaux propres.

En date de fin d'année financière, l'exposition maximale du gouvernement au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers qui sont des instruments financiers, sans qu'il soit tenu compte des garanties détenues ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Le gouvernement est également exposé au risque de crédit associé à des garanties totalisant 17 181 millions de dollars (17 178 millions de dollars au 31 mars 2024) accordées sur des interventions financières, déduction faite de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties ([note 13](#)), ainsi que sur les promesses de prêts ([note 20](#)).

6. Instruments financiers et risques (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le gouvernement éprouve des difficultés à honorer ses passifs financiers.

Échéancier des flux de trésorerie contractuels non actualisés

(en millions de dollars)

	Au 31 mars					
	2025					2024
	Échéance au 31 mars ⁽¹⁾					
	2026	2027 et 2028	2029 et 2030	2031 et suivantes	Total	Total
Passifs découlant des transferts ⁽²⁾						
Subventions à payer au rythme du remboursement des emprunts contractés par des bénéficiaires	869	1 597	1 245	4 966	8 677	8 889
Autres subventions à payer	8 600	1 845	137	370	10 952	9 642
Dettes contractées sur les marchés financiers	46 308	50 705	51 417	290 277	438 707	412 833
Dettes découlant d'ententes et de contrats	458	908	909	7 556	9 831	9 504
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	5 099	3 639	3 074	3 664	15 476	14 881
	61 334 ⁽³⁾	58 694	56 782	306 833	483 643	455 749
Actifs liés aux instruments financiers dérivés ⁽⁴⁾	(5 048)	(3 633)	(3 472)	(5 314)	(17 467)	(11 731)
	56 286	55 061	53 310	301 519	466 176	444 018

(1) Les montants présentés incluent les intérêts et les sommes liés aux dettes dont les titres sont autodétenus.

(2) À l'exception de ces passifs, la majorité des créanciers, frais à payer et autres provisions est due à court terme et réglée au cours de l'année financière suivante.

(3) En plus de ce montant, les flux de trésorerie liés aux passifs des fonds d'amortissement afférents à des emprunts totalisant 6 601 M\$ seront versés au cours de l'année financière 2025-2026.

(4) Ces actifs sont étroitement liés aux passifs liés aux instruments financiers dérivés puisqu'ils sont utilisés par le gouvernement pour gérer les risques liés aux dettes contractées sur les marchés financiers.

6. Instruments financiers et risques (suite)

Gestion globale du risque de liquidité

Afin de combler ses besoins financiers découlant des opérations de fonctionnement et d'investissement ainsi que ceux liés aux remboursements d'emprunts venant à échéance, le gouvernement s'est doté d'un programme annuel de financement et de gestion de la dette basé sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

La gestion quotidienne des liquidités est basée sur des prévisions de trésorerie mises à jour régulièrement et permet au gouvernement de gérer la désynchronisation des entrées et sorties de fonds. Cette gestion des liquidités repose sur différents outils, comme les programmes d'emprunts à court terme, les facilités de crédit et une saine gestion de l'encaisse et des placements à court terme.

De plus, le gouvernement a constitué des fonds d'amortissement afférents à des emprunts ([note 18](#)) afin de pourvoir au remboursement de dettes contractées sur les marchés financiers conformément à la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001). Il verse annuellement des sommes dans ces fonds.

Le gouvernement a également créé le Fonds des générations ([note 12](#)), dont l'objectif est de réduire la dette du gouvernement. Le gouvernement verse annuellement des sommes qui sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) conformément à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1). Le gouvernement peut retirer des sommes pour rembourser la dette.

Risques de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations associées au marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le gouvernement est exposé à l'ensemble de ces risques.

6. Instruments financiers et risques (suite)

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Exposition au risque de change

(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	2025			2024
	Équivalent en dollars canadiens			
	Dollars américains	Euros	Autres devises ⁽¹⁾	Total
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts ⁽²⁾	2 482			2 482
Actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés	34 172	30 772	6 899	71 843
Dettes ⁽²⁾	(33 887)	(30 878)	(6 885)	(71 650)
Exposition nette	2 767	(106)	14	2 675

(1) Les autres devises regroupaient le dollar australien, la livre sterling, le franc suisse, le yen, la couronne suédoise et le dollar néo-zélandais.

(2) Les montants présentés incluent les titres autodétenus.

Gestion globale du risque de change

Le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change. L'objectif du gouvernement est de s'approcher d'une exposition nulle sur les dettes en devises.

Toutefois, dans le cadre de la gestion des placements des fonds d'amortissement afférents à des emprunts et conformément à la politique de placement en vigueur, le gouvernement investit dans des titres libellés en devises, ce qui l'expose aux fluctuations des taux de change sur une faible portion de son actif.

Au 31 mars 2025, une variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du dollar canadien par rapport à la devise américaine aurait eu une incidence de près de 250 millions de dollars sur les résultats des activités du gouvernement (300 millions de dollars au 31 mars 2024). Pour les autres devises, l'incidence d'une telle variation aurait été négligeable sur les résultats des activités du gouvernement.

6. Instruments financiers et risques (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Exposition au risque de taux d'intérêt

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2025	2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 858	15 118
Placements ⁽¹⁾	3 087	4 080
Prêts	1 215	1 634
Fonds des générations	1 482	1 329
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts ⁽¹⁾	14 989	13 245
Actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés	(16 364)	(14 277)
Dettes ⁽¹⁾	(37 159)	(42 281)
Exposition nette	(12 892)	(21 152)

(1) Les montants présentés incluent les titres autodétenus.

Gestion globale du risque de taux d'intérêt

Le gouvernement a recours à plusieurs stratégies pour gérer le risque de taux d'intérêt, notamment l'utilisation d'instruments financiers dérivés. De plus, la détention de placements dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts exposés au risque de taux d'intérêt contribue à réduire l'exposition des passifs financiers exposés à ce même risque.

Au 31 mars 2025, une variation de 1 % à la hausse ou à la baisse des taux d'intérêt aurait eu une incidence de près de 115 millions de dollars sur les résultats des activités du gouvernement (200 millions de dollars au 31 mars 2024).

6. Instruments financiers et risques (suite)

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou encore par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

En date de fin d'année financière, les composantes des états financiers consolidés ayant une exposition au risque de prix se limitent aux placements en instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, d'une valeur comptable de 440 millions de dollars (458 millions de dollars au 31 mars 2024).

Aux 31 mars 2025 et 2024, une variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du cours des marchés boursiers aurait eu une incidence négligeable sur les résultats des activités du gouvernement.

Parmi les instruments financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, les placements en instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif ou sous forme de dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse ne sont pas exposés au risque de prix. En effet, bien que leur juste valeur puisse fluctuer en raison des variations des prix du marché, celles-ci auront une incidence sur les états financiers consolidés du gouvernement uniquement au moment de la disposition de ces instruments financiers ou advenant que ceux-ci subissent une baisse de valeur durable.

7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principale méthode comptable

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et des placements qui sont détenus dans le but de faire face, à court terme, aux engagements de trésorerie. Ces placements, très liquides, sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2025	2024
Trésorerie ⁽¹⁾	6 979	5 681
Équivalents de trésorerie ⁽²⁾	12 879	9 300
	19 858	14 981

(1) La trésorerie est présentée au net d'un découvert bancaire de 799 M\$ (949 M\$ au 31 mars 2024) découlant de chèques en circulation.

(2) Le gouvernement détenait 76 M\$ (aucun au 31 mars 2024) de ses propres titres en équivalents de trésorerie. Ces titres sont compensés à l'encontre des dettes correspondantes.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est faible. Le gouvernement s'est doté d'un cadre de gestion qui limite les risques associés à ses placements, y compris aux équivalents de trésorerie. Ce cadre prévoit des critères comme la cote de crédit minimum requise pour la sélection des émetteurs autorisés, qui sont principalement des institutions financières et des gouvernements.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Certains équivalents de trésorerie portent intérêt. Le risque de taux d'intérêt associé à ces opérations est toutefois limité, puisque l'échéance de ces titres est très rapprochée et que le gouvernement peut recourir à des instruments financiers dérivés, conformément à ses politiques de gestion.

8. Débiteurs

Principales méthodes comptables

L'impôt et les taxes à recevoir sont comptabilisés à leur valeur de réalisation, soit pour une somme équivalente à ce que le gouvernement s'attend à percevoir. Ces débiteurs sont subséquemment ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses.

Les revenus provenant de l'impôt des particuliers, des cotisations pour les services de santé et des taxes à la consommation non perçus à la fin de l'année financière sont comptabilisés à titre d'impôt et de taxes à recevoir sur la base d'estimations établies à partir des transactions réalisées après la fin de l'année financière.

Les revenus provenant des impôts des sociétés non perçus à la fin de l'année financière sont comptabilisés à titre d'impôt à recevoir sur la base des avis de cotisation délivrés avant la fin de l'année financière.

Les autres débiteurs sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement. La variation annuelle de la provision pour créances douteuses est comptabilisée aux dépenses.

Incertitudes relatives à la mesure

Évaluation initiale de l'impôt et des taxes à recevoir

L'impôt et les taxes à recevoir qui découlent d'avis de cotisation délivrés à la suite d'activités de contrôle fiscal et ceux faisant l'objet de litiges sont établis à partir d'estimations dont la mesure peut être incertaine. L'évaluation initiale des sommes que le gouvernement s'attend à percevoir relativement à ces avis s'appuie sur l'historique des taux de règlement de dossiers similaires. Les ajustements découlant des nouvelles informations obtenues à la suite de vérifications ou de décisions judiciaires sont comptabilisés dans l'année financière où ces informations sont connues.

Estimation des provisions pour créances douteuses

La provision pour créances douteuses relative à l'impôt et aux taxes à recevoir est incertaine en raison du fait qu'elle est estimée à partir d'un échantillon statistique de créances représentatif de l'ensemble de la population. La valeur de recouvrement potentielle des créances de l'échantillon est établie en considérant principalement la situation financière des contribuables.

Pour sa part, la provision pour créances douteuses relative aux droits, permis et redevances ainsi qu'aux revenus divers est incertaine en raison du fait qu'elle est estimée notamment à partir d'échantillons statistiques ou d'évaluations du risque de crédit des débiteurs.

Transferts du gouvernement fédéral

Les transferts du gouvernement fédéral à recevoir pour des programmes à frais partagés qui visent à octroyer une aide financière à des tiers sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison des écarts possibles entre l'estimation des dépenses admissibles réalisées par les tiers et le coût des travaux réellement effectués.

8. Débiteurs (suite)

Détail des débiteurs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2025	2024
Impôt et taxes à recevoir		
Impôt sur le revenu et les biens	12 520	10 995
Taxes à la consommation	6 291	6 737
Provision pour créances douteuses	(2 064)	(1 851)
	16 747	15 881
Droits, permis, redevances et revenus divers		
Droits, permis et redevances	734	680
Revenus divers	9 401	7 012
Provision pour créances douteuses	(1 195)	(1 096)
	8 940	6 596
Autres		
Revenus provenant des entreprises du gouvernement – Dividendes	272	375
Transferts du gouvernement fédéral	3 847	4 424
Trésorerie à recevoir relativement à des dettes contractées sur les marchés financiers	—	5 636
	4 119	10 435
	29 806	32 912

Le gouvernement est exposé au risque de crédit découlant de l'incapacité pour certains débiteurs de régler leur obligation, ce qui pourrait entraîner une perte financière pour le gouvernement.

Gestion du risque de crédit associé à l'impôt et aux taxes à recevoir

Le risque de crédit lié aux impôts et aux taxes à recevoir est faible. D'une part, les sommes à recevoir, totalisant 18 811 millions de dollars (17 732 millions de dollars au 31 mars 2024), ont principalement été encaissées dans les premiers mois de l'année financière 2025-2026. D'autre part, afin de réduire le risque de crédit lié aux débiteurs fiscaux non encaissés, le gouvernement applique un mécanisme légal de compensation avant d'effectuer un remboursement à un créancier. Par ailleurs, il comptabilise les créances à leur valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. Le gouvernement est d'avis que la provision de 2 064 millions de dollars (1 851 millions de dollars au 31 mars 2024) représente une estimation adéquate du risque de crédit.

8. Débiteurs (suite)

Gestion du risque de crédit associé aux droits, permis, redevances et revenus divers

Le gouvernement est exposé au risque de crédit à l'égard de ces débiteurs. Afin de se prémunir contre ce risque, il s'est doté de politiques et de procédures en matière de contrôle et de gestion. Ces politiques et procédures comprennent notamment des dispositions relatives à l'évaluation du risque de crédit, au niveau de risque acceptable, aux mesures de suivi périodique et de recouvrement ainsi qu'à l'évaluation de la provision pour créances douteuses. Le gouvernement évalue périodiquement les pratiques mises en place et les rectifie, le cas échéant, en fonction des observations et des résultats obtenus.

La grande majorité de ces débiteurs ne sont pas en souffrance, principalement parce qu'ils respectent les conditions de crédit accordées par le gouvernement. La qualité du crédit des débiteurs qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est jugée adéquate.

Risque de crédit – Droits, permis, redevances et revenus divers

(en millions de dollars)

Au 31 mars 2025			
	Droits, permis et redevances	Revenus divers	Total
Débiteurs non en souffrance	600	7 169	7 769
Débiteurs en souffrance			
Moins de 1 mois	10	42	52
1 mois à moins de 3 mois	11	250	261
3 mois à moins de 12 mois	24	421	445
12 mois et plus	89	1 519	1 608
	134	2 232	2 366
	734	9 401	10 135
Provision pour créances douteuses			(1 195)
			8 940

Gestion du risque de crédit associé aux autres débiteurs

Le gouvernement n'a pas de risque de crédit sur les sommes à recevoir du gouvernement fédéral et des entreprises du gouvernement du Québec.

8. Débiteurs (suite)

Plan d'arrangement avec les compagnies de tabac

En mars 2025, la Cour supérieure de l'Ontario a approuvé le Plan d'arrangement (le Plan) portant sur les recours des provinces et territoires canadiens contre trois grandes compagnies de tabac. Le Plan a été proposé en octobre 2024 en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (L.R.C. [1985], c. C-36) et a été approuvé en décembre 2024 par l'ensemble des créanciers, dont le gouvernement.

Le montant global du Plan s'élève à 32,5 milliards de dollars, dont 24,7 milliards de dollars au bénéfice des provinces et territoires canadiens. La quote-part du Québec représente 6,7 milliards de dollars. Le règlement total est payable par un paiement forfaitaire initial et le solde par des paiements annuels.

La somme initiale de 1,7 milliard de dollars a été comptabilisée dans les revenus à la rubrique « Revenus divers – Autres » ([note 4](#)). Cette somme a été encaissée en 2025-2026. La somme résiduelle de 5 milliards de dollars sera encaissée en fonction d'une quote-part des bénéfices annuels nets après impôt au Canada des compagnies de tabac, lesquels excluent les activités liées aux produits alternatifs, notamment les produits de vapotage.

Il existe une incertitude importante quant à l'encaissement futur de cette somme et sa période de recouvrement, car elles sont tributaires du niveau de vente des produits du tabac qui seront influencés par l'évolution de l'économie, la réglementation et les habitudes de consommation. Si elle était encaissée en totalité, la somme pourrait être recouvrée sur une vingtaine d'années. Le niveau des bénéfices nets découlant des produits du tabac ne peut être estimé de façon raisonnable. Ainsi, le gouvernement constatera la somme résiduelle annuellement lorsqu'il obtiendra la confirmation de la quote-part des revenus à laquelle il a droit.

9. Placements

Principales méthodes comptables

Les placements sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements constitués d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont comptabilisés à la juste valeur.

Lorsque les placements sont assortis de conditions avantageuses importantes, c'est-à-dire qu'il y a un important écart entre leur valeur nominale et leur valeur actualisée au taux moyen pondéré des dettes du gouvernement, ils sont comptabilisés à leur valeur actualisée au moment où ils prennent effet. Cet écart représente l'élément « subvention », lequel est comptabilisé à titre de dépense de transfert. Subséquemment, des revenus de placement sont comptabilisés et ajoutés à la valeur comptable du placement jusqu'à son échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'un placement subit une baisse de valeur durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. La réduction de la valeur comptable d'un placement comptabilisé au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux dépenses et ne peut faire l'objet d'une reprise. S'il y a lieu, le recouvrement subséquent d'un placement radié est comptabilisé dans les revenus. Lorsque la valeur comptable d'un placement comptabilisé à la juste valeur a été réduite pour tenir compte d'une moins-value durable, le solde cumulé des pertes non réalisées comptabilisé dans les gains et les pertes de réévaluation est reclassé dans les résultats.

Incertitude relative à la mesure

Les placements dans des instruments de capitaux propres sous forme d'actions et de mises de fonds sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation d'hypothèses pour estimer leur valeur recouvrable. Les facteurs dont le gouvernement tient compte pour déterminer s'il existe une moins-value durable sur ces placements comprennent leur durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût. Pour les placements dans des instruments de capitaux propres privés, le gouvernement estime la valeur de recouvrement à l'aide de jugements d'experts et d'approches fondées sur des modèles qui tiennent compte des conditions économiques actuelles, de la situation financière et des perspectives de rentabilité propres aux entités émettrices.

9. Placements (suite)

Placements par nature de titres détenus selon l'échéance à l'acquisition

(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	2025			2024
	3 à 12 mois	Plus de 12 mois	Sans échéance	Total
Comptabilisés au coût ou au coût après amortissement				
Instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif			4 013	4 013
Dépôts à participation ⁽¹⁾			2 232	2 232
Billets ⁽²⁾	1 847			1 847
Obligations ^{(2),(3)}				
Municipalités et organismes municipaux	34	981		1 015
Gouvernements fédéral et provinciaux		140		140
Entreprises		68		68
Autres		2		2
Bons du Trésor ^{(2),(3)}				—
Autres	414	43		457
	2 295	1 234	6 245	9 774
Comptabilisés à la juste valeur				
Instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ⁽⁴⁾			440	440
	2 295	1 234	6 685	10 214

(1) Le gouvernement détient des unités de participation dans des fonds particuliers confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

(2) Le cours des titres négociables sur un marché actif était de 3 127 M\$ (3 714 M\$ au 31 mars 2024) et leur valeur comptable était de 3 096 M\$ (3 723 M\$ au 31 mars 2024).

(3) Le gouvernement détenait 4 089 M\$ (3 865 M\$ au 31 mars 2024) de ses propres titres en obligations et en bons du Trésor. Ces titres sont compensés à l'encontre des dettes correspondantes.

(4) L'évaluation de la juste valeur de ces instruments financiers repose sur une évaluation de niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs, c'est-à-dire sur les prix observables (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels il est possible d'avoir accès à la date d'évaluation pour des actifs identiques.

Politiques encadrant les activités de placement

Le gouvernement dispose de politiques qui encadrent les activités de placement à long terme. Ces politiques de placement visent à optimiser les taux de rendement sur les placements tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par le gouvernement.

9. Placements (suite)

Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont détenus dans six fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse). Pour chacun de ces fonds, une politique de placement a été établie selon plusieurs facteurs, dont les prévisions de rendement sur 10 ans, la répartition cible à long terme des catégories d'actifs composant le portefeuille de référence et les écarts permis par rapport au portefeuille cible. Ces politiques tiennent également compte des positions prises en instruments financiers dérivés et déterminent le niveau d'exposition au risque de marché.

La Caisse gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque, comme les secteurs d'activité, les régions géographiques et les émetteurs, sont pris en compte.

Gestion du risque de crédit

Tous les placements exposent le gouvernement à un risque de crédit, à l'exception des placements en instruments de capitaux propres.

Concernant les dépôts à participation à la Caisse, le risque de crédit est notamment géré en établissant des politiques de placement de façon à réduire l'exposition au risque à un niveau que le gouvernement juge acceptable. Par ailleurs, les analyses du risque de crédit sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net des fonds particuliers du gouvernement est investi dans des portefeuilles sous-jacents, les fonds sont indirectement exposés au risque de crédit. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, toutes les transactions relatives aux instruments financiers détenus directement par les fonds particuliers s'effectuent avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA. Concernant les autres placements, le risque de crédit est jugé faible, puisque les contrepartistes jouissent d'une cote de solvabilité élevée attribuée par les agences de notation et que les fonds sont investis de façon sécuritaire dans des placements autorisés, conformément à la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001) et au Règlement sur les placements effectués par un organisme (RLRQ, chapitre A-6.001, r. 8).

Risque de prix

Le gouvernement est exposé au risque de prix relativement aux instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif dont la juste valeur fluctue en raison des variations du cours boursier des actions. Ainsi, une baisse des cours boursiers pourrait générer des pertes non réalisées dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation ou, si cette baisse indique une moins-value durable, des pertes dans l'état consolidé des résultats et du déficit cumulé lié aux activités.

10. Participations dans les entreprises du gouvernement

Principales méthodes comptables

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation sur la base de la quote-part du gouvernement dans chacune de ces entreprises.

Les renseignements financiers des entreprises du gouvernement sont établis selon les Normes IFRS de comptabilité, à l'exception de ceux d'Hydro-Québec, qui sont établis selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis. Des ajustements sont apportés aux informations financières d'Hydro-Québec afin de les rendre conformes aux Normes IFRS de comptabilité, lesquels ajustements portent essentiellement sur les avantages sociaux futurs, les instruments financiers et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Incertitude importante relative à la mesure

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont sujettes à une incertitude relative à la mesure découlant notamment de l'utilisation d'hypothèses dans l'évaluation des actifs et des passifs liés aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs d'Hydro-Québec.

Des modifications apportées aux hypothèses utilisées pourraient entraîner des changements importants à l'évaluation des participations dans les entreprises du gouvernement ainsi qu'aux gains et pertes de réévaluation.

10. Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Renseignements financiers sur les entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

	Au 31 mars									
	2025								2024	
	Hydro-Québec				Investis- sement Québec	Loto- Québec	Société des alcools du Québec	Autres	Total	Total
	(PCGR des États-Unis)		(Normes IFRS de comptabilité)							
	31 décembre 2024	Ajustements pour les périodes de trois mois	Ajustements – Normes IFRS de comptabilité	31 mars 2025						
ÉTAT DES RÉSULTATS										
Revenus	16 113	902	207	17 222	1 291	3 005	4 139	900	26 557	24 887
Dépenses	13 450	422	723	14 595	1 278	1 487	2 738	761	20 859	19 637
Surplus annuel	2 663	480	(516)	2 627	13	1 518	1 401	139	5 698	5 250
Ajustements de consolidation				(2)	(2)	(3)		(2)	(9)	(9)
Revenus provenant des entreprises du gouvernement				2 625	11	1 515	1 401	137	5 689	5 241
Autres éléments du résultat étendu	514	57	(893)	(322)	(12)	63	(2)	(2)	(275)	1 852
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE										
Immobilisations	80 055	526	1 537	82 118	319	863	327	616	84 243	79 513
Autres actifs	19 654	4 319	(544)	23 429	8 805	498	952	592	34 276	33 221
Total de l'actif	99 709	4 845	993	105 547	9 124	1 361	1 279	1 208	118 519	112 734
Dettes et avances	60 360	5 148	129	65 637	3 891	588	282	64	70 462	66 184
Autres passifs	10 642	(2 403)	1 186	9 425 ⁽¹⁾	530	444	965	533	11 897	10 787
Total du passif	71 002	2 745	1 315	75 062	4 421	1 032	1 247	597	82 359	76 971
Cumul des autres éléments du résultat étendu	757	43	7 015	7 815	22	243	(13)	(9)	8 058	8 332
Autres éléments des capitaux propres	27 950	2 057	(7 337)	22 670	4 681	86	45	620	28 102	27 431
Total des capitaux propres	28 707	2 100	(322)	30 485	4 703	329	32	611	36 160	35 763
Ajustements de consolidation				14	18			24	56	63
Valeur de consolidation modifiée				30 499	4 721	329	32	635	36 216	35 826
Prêts					2 313	549		27	2 889	2 729
Participation dans les entreprises du gouvernement				30 499	7 034	878	32	662	39 105	38 555
Dividendes déclarés et autres contributions	1 997				—	1 518	1 401	118	5 034	5 509
Principales obligations contractuelles	103 485				1 591	99	—	71	105 246	107 274
Principaux passifs éventuels	6 200 ⁽²⁾				385	—	3	—	6 588	6 609

(1) Le gouvernement a accordé une garantie financière pour la centrale nucléaire de Gentilly-2 de 685 M\$ (685 M\$ au 31 mars 2024). Afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire, Hydro-Québec a constitué une fiducie de 192 M\$ (184 M\$ au 31 mars 2024).

(2) Cette somme est relative à deux poursuites en dommages-intérêts de la part d'Innu Nation inc. et des Innus de Uashat mak Mani-utenam, dont un montant de 4 G\$ relativement au recours intenté par Innu Nation inc. Le 4 juin 2025, Hydro-Québec et Innu Nation inc. ont conclu une entente de principe dans laquelle les parties se sont engagées à régler le litige qui les oppose et à établir les fondements et principes d'une nouvelle relation. Hydro-Québec fait également l'objet de poursuites conjointes avec le gouvernement du Québec, lesquelles sont présentées dans la note sur les éventualités (note 21).

10. Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Cumul des autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars				
	2025				2024
	Gains (pertes) sur les avantages sociaux futurs	Gains (pertes) non réalisés sur les instruments financiers	Autres	Total	Total
Gains de réévaluation cumulés au début	7 602	608	146	8 356	6 504
Autres éléments du résultat étendu	(129)	(268)	122	(275)	1 852
Gains de réévaluation cumulés à la fin	7 473	340	268	8 081	8 356
Cumul des éléments reclassés dans les autres éléments des capitaux propres	(23)			(23)	(24)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	7 450	340	268	8 058	8 332

Opérations interentités et avec des tiers hors périmètre comptable

(en millions de dollars)

	Au 31 mars				
	2025			2024	
	Inter-entités	Tiers hors périmètre comptable	Total	Inter-entités	Tiers hors périmètre comptable
ÉTAT DES RÉSULTATS					
Revenus	1 122	25 435	26 557	1 145	23 742
Dépenses	1 847	19 012	20 859	1 819	17 818
Surplus (déficit) annuel	(725)	6 423	5 698	(674)	5 924
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE					
Immobilisations		84 243	84 243		79 513
Autres actifs	2 239	32 037	34 276	2 597	30 624
Total de l'actif	2 239	116 280	118 519	2 597	110 137
Dettes et avances	2 926	67 536	70 462	2 761	63 423
Autres passifs	841	11 056	11 897	936	9 851
Total du passif	3 767	78 592	82 359	3 697	73 274
Prêts accordés aux entreprises du gouvernement	2 889			2 729	
Dividendes déclarés et autres contributions	5 034			5 509	

10. Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Échéancier de remboursement des dettes et avances contractées auprès de tiers et auprès du gouvernement

(en millions de dollars)

	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et suivantes	Total
Hydro-Québec							
Tiers hors périmètre	4 006	797	77	2 500	3 469	54 788	65 637
Investissement Québec							
Tiers hors périmètre	675	326	348	238	6	44	1 637
Gouvernement	1 173	662	373	119	2	40	2 369
	1 848	988	721	357	8	84	4 006
Loto-Québec							
Tiers hors périmètre	11	9	5	4	2	12	43
Gouvernement	376	16	17	13	12	116	550
	387	25	22	17	14	128	593
Société des alcools du Québec							
Tiers hors périmètre	55	49	42	36	32	93	307
Autres							
Tiers hors périmètre	6	6	6	6	5	8	37
Gouvernement	13	1	5		1	8	28
	19	7	11	6	6	16	65
Total des dettes et avances							
Tiers hors périmètre	4 753	1 187	478	2 784	3 514	54 945	67 661
Gouvernement	1 562	679	395	132	15	164	2 947
	6 315	1 866	873	2 916	3 529	55 109	70 608

Note : Le gouvernement garantit des emprunts contractés en différentes devises par Hydro-Québec et Investissement Québec. Les emprunts garantis s'élevaient à 61 104 M\$ (57 376 M\$ au 31 mars 2024) pour Hydro-Québec et à 1 502 M\$ (1 941 M\$ au 31 mars 2024) pour Investissement Québec.

11. Prêts

Principales méthodes comptables

Les prêts sont comptabilisés au coût.

Lorsque les prêts sont assortis de conditions avantageuses importantes, c'est-à-dire qu'il y a un important écart entre leur valeur nominale et leur valeur actualisée au taux moyen pondéré des dettes du gouvernement, ils sont comptabilisés à leur valeur actualisée au moment où ils prennent effet. Cet écart représente l'élément « subvention », lequel est comptabilisé à titre de dépense de transfert. Subséquemment, des revenus d'intérêts sont comptabilisés et ajoutés à la valeur comptable du prêt jusqu'à son échéance selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'un lien direct peut être établi entre les transferts accordés par le gouvernement et le remboursement d'un prêt, ce dernier est comptabilisé à titre de dépense de transfert.

Lorsque des faits ou des circonstances laissent présager un risque de perte, une provision pour moins-value est comptabilisée en réduction des prêts dans le but de refléter leur valeur de recouvrement nette. La variation annuelle de cette provision est comptabilisée dans les dépenses et, s'il y a lieu, le recouvrement subséquent d'un prêt radié est comptabilisé dans les revenus.

Incertitude relative à la mesure

Les prêts sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour établir les provisions pour moins-value et la valeur de recouvrement nette des prêts. L'estimation de la provision pour moins-value est régulièrement revue et ajustée en fonction de plusieurs facteurs, notamment les taux de pertes historiques, les risques du secteur d'activité et la situation financière de l'emprunteur.

11. Prêts (suite)

Prêts accordés et taux moyen pondéré par catégories d'emprunteurs

	Au 31 mars						
	2025				2024		
Taux moyen pondéré	Coût	Provisions pour moins-value	Valeur comptable nette	Coût	Provisions pour moins-value	Valeur comptable nette	
En %	En M\$	En M\$	En M\$	En M\$	En M\$	En M\$	
Entreprises ^{(1),(2)}	1,56	6 117	(1 661)	4 456	5 057	(1 167)	3 890
Offices d'habitation	3,40	1 030		1 030	1 023		1 023
Municipalités et organismes municipaux	2,41	946	(107)	839	1 488	(106)	1 382
Étudiants	6,85	602	(238)	364	577	(210)	367
Autres	3,08	361	(5)	356	439	(18)	421
	2,27	9 056	(2 011)	7 045	8 584	(1 501)	7 083

(1) Des prêts comportant des clauses de remboursement basées sur des redevances sont inclus dans les prêts aux entreprises. Les conditions de ces prêts sont telles que la totalité du montant avancé s'apparente à une subvention et, par conséquent, ces prêts ont une valeur nulle.

(2) Les prêts aux entreprises incluent des prêts au coût de 291 M\$ US (270 M\$ US au 31 mars 2024) pour un équivalent de 417 M\$ CA (406 M\$ CA au 31 mars 2024) et des prêts au coût de 128 M€ (145 M€ au 31 mars 2024) pour un équivalent de 199 M\$ CA (212 M\$ CA au 31 mars 2024).

11. Prêts (suite)

Échéancier des encaissements à recevoir sur les prêts par catégories d'emprunteurs (en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Entreprises	Offices d'habitation	Municipalités et organismes municipaux	Étudiants	Autres	Total
2026	1 001	54	270	48	210	1 583
2027	835	53	85	48	7	1 028
2028	1 025	54	70	48	6	1 203
2029	623	54	72	48	6	803
2030	607	55	190	48	7	907
	4 091	270	687	240	236	5 524
2031-2035	1 801	245	173	240	35	2 494
2036-2040	564	164	64	122	24	938
2041-2045	66	86	31			183
2046-2050	18	26	7			51
2051 et suivantes	8	12			7	27
	6 548	803	962	602	302	9 217
Échéance indéterminée	13	227			71	311
	6 561	1 030	962	602	373	9 528 ⁽¹⁾

(1) L'échéancier des encaissements à recevoir sur les prêts est établi sur la base des flux contractuels prévus aux contrats. Cette base diffère de la valeur comptable nette des prêts qui, aux fins de leur évaluation, considère notamment les provisions pour moins-value et les conditions avantageuses importantes, ces éléments ayant un effet net de 2 483 M\$.

Gestion du risque de crédit

Dans le cadre de ses opérations, le gouvernement octroie des prêts et reçoit des actifs en garantie. La majorité des prêts sont accordés par le Fonds du développement économique. Les décisions relatives à l'octroi de ces prêts s'appuient principalement sur une évaluation du risque, qui tient compte de différents facteurs comme la solvabilité du tiers, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures en vigueur. Un suivi systématique des interventions est par la suite effectué.

11. Prêts (suite)

Le coût des prêts accordés par le Fonds du développement économique était de 5 572 millions de dollars (4 887 millions de dollars au 31 mars 2024). Ces prêts sont accordés majoritairement à des entreprises réalisant leurs activités dans le secteur secondaire.

Proportion des prêts accordés par le Fonds du développement économique ayant des sûretés et des cautions significatives selon leur statut

	Au 31 mars			
	2025		2024	
	Coût	Proportion du solde nominal	Coût	Proportion du solde nominal
	En M\$	En %	En M\$	En %
Prêts sains	4 177	50	4 197	48
Prêts en défaut	1 395	48	648	40

Note : Un prêt est en défaut s'il est en souffrance pendant 90 jours consécutifs, s'il n'est pas raisonnable de s'attendre à un remboursement ou si le gouvernement ne peut plus s'attendre à percevoir la totalité des flux de trésorerie à la suite d'un événement défavorable, important et irrémédiable.

À l'exception des prêts aux étudiants, les prêts accordés par les autres entités du périmètre comptable, dont le coût était de 3 484 millions de dollars (3 697 millions de dollars au 31 mars 2024), présentent un risque de crédit généralement faible. Les garanties reçues sur ces prêts étaient de 144 millions de dollars (169 millions de dollars au 31 mars 2024). Les prêts aux étudiants présentent un risque plus élevé, car le gouvernement devient responsable des prêts lorsque l'institution financière exerce sa garantie de remboursement ([note 13](#)) en raison du défaut de paiement de l'étudiant.

Le gouvernement est d'avis que les provisions pour moins-value représentent une estimation adéquate du risque de crédit. La qualité du crédit des prêts qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est jugée adéquate.

Gestion du risque de taux d'intérêt

La majorité des prêts accordés sont à taux fixe. Pour les prêts à taux variable, la variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus d'intérêt perçus. Ce risque lié aux taux d'intérêt est toutefois limité, car des dettes ayant sensiblement les mêmes conditions que les prêts sont contractées. Au besoin, des instruments financiers dérivés peuvent être utilisés.

12. Fonds des générations

Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), est affecté exclusivement au remboursement de la dette du gouvernement.

Principales méthodes comptables

Les dépôts à vue et à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) sont comptabilisés au coût.

Lorsque les dépôts à participation subissent une baisse de valeur durable, leur valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value et la réduction de valeur qui en résulte est comptabilisée aux dépenses. Au moment de la disposition des dépôts à participation, l'écart entre le montant encaissé et la valeur comptable de ces unités, établie selon la méthode du coût moyen, est comptabilisé aux résultats.

État de la situation financière

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2025	2024
Sommes gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	1 481	1 329
Revenus à recevoir sur les placements	21	86
Dépôts à participation ⁽¹⁾	15 265	16 998
	16 767	18 413
Débiteurs	88	45
Solde du fonds	16 855	18 458

- (1) Le Fonds des générations détient des unités de participation dans un fonds particulier à la Caisse. Ces unités sont remboursables sur préavis, selon les modalités prévues aux règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois. Le Fonds des générations possédait 12 669 691 unités de participation, dont la juste valeur totale était de 18 339 M\$ (14 108 127 unités de participation dont la juste valeur totale était de 19 484 M\$ au 31 mars 2024).

12. Fonds des générations (suite)

État de l'évolution du solde du Fonds des générations

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2025		2024
	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels
Solde au début	18 492	18 458	18 911
Revenus autonomes			
Droits, permis et redevances			
Redevances hydrauliques			
Hydro-Québec	750	753	705
Producteurs privés	117	118	110
	867	871	815
Revenus divers			
Revenus sur les placements	705	876	582
Revenus provenant des entreprises du gouvernement			
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec	650	650	650
Total des revenus autonomes	2 222	2 397	2 047
Encaissement provenant de l'excédent cumulé du Fonds d'information sur le territoire	400	400	
Solde avant le remboursement de dettes	21 114	21 255	20 958
Sommes utilisées pour le remboursement de dettes	(4 400)	(4 400)	(2 500)
Solde à la fin	16 714	16 855	18 458

(1) Ces données sont tirées du budget 2024-2025 du ministère des Finances, déposé le 12 mars 2024.

12. Fonds des générations (suite)

Gestion du risque de crédit

Le gouvernement gère en partie le risque de crédit associé aux dépôts à participation à la Caisse en déterminant la composition du portefeuille de référence, réduisant ainsi l'exposition au risque à un niveau qu'il juge acceptable.

Les analyses du risque de crédit sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds des générations est investi dans des portefeuilles sous-jacents, le fonds est indirectement exposé au risque de crédit. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, toutes les transactions relatives aux instruments financiers détenus directement par le fonds particulier s'effectuent avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Les dépôts à vue portent intérêt. Le risque de taux d'intérêt associé à cet actif financier est toutefois limité, puisque le compte de dépôts à vue représente l'équivalent du solde bancaire du gouvernement déposé auprès de la Caisse. Généralement, les sommes qui y sont déposées sont réinvesties dans l'achat d'unités de participation (dépôts à participation) le mois suivant.

Politique de placement

Le Fonds des générations est administré selon une politique de placement déterminée par le ministère des Finances en collaboration avec les responsables de la Caisse. Cette politique de placement vise à optimiser les taux de rendement sur les placements tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par le gouvernement. Elle considère les prévisions de rendement et de risque sur dix ans.

Un portefeuille de référence est établi pour définir la répartition cible à long terme de chacune des catégories d'investissement ainsi que les limites minimales et maximales du portefeuille réel par rapport au portefeuille de référence. La répartition dans chacune des catégories d'investissement influence le niveau d'exposition au risque de marché. Les catégories d'investissement sont réparties sous différents portefeuilles spécialisés.

12. Fonds des générations (suite)

La politique de placement du portefeuille de référence du fonds particulier est la suivante :

Politique de placement

(en pourcentage de l'actif net du fonds particulier)

	Au 31 mars	
	2025	2024
Portefeuilles spécialisés		
Valeurs à court terme	1,00	1,00
Taux	10,00	10,00
Crédit	30,00	30,00
Total – Revenu fixe	41,00	41,00
Infrastructures	9,00	9,00
Immeubles	7,00	7,00
Total – Actifs réels	16,00	16,00
Marchés boursiers	34,00	34,00
Placements privés	9,00	9,00
Total – Actions	43,00	43,00
Répartition de l'actif	–	–
Total	100,00	100,00

La Caisse gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque, comme les secteurs d'activité, les régions géographiques et les émetteurs, sont pris en compte.

13. Crédoiteurs, frais à payer et autres provisions

Principales méthodes comptables

Impôt et taxes à rembourser

L'impôt et les taxes à rembourser sont comptabilisés en fonction des avis de cotisation délivrés avant la fin de l'année financière. Les remboursements de l'impôt des particuliers et des taxes à la consommation qui ne sont pas encore effectués à la fin de l'année financière sont comptabilisés à titre de crédoiteurs et frais à payer, sur la base d'estimations établies à partir de transactions réalisées après la fin de l'année financière.

Passifs découlant des transferts

Les passifs découlant des transferts sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle les transferts sont dûment autorisés et durant laquelle les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité.

Provision pour pertes sur les interventions financières garanties

Les obligations découlant des interventions financières garanties par le gouvernement, principalement des garanties d'emprunts, sont comptabilisées sur la base des pertes probables. La provision est établie à partir du solde des interventions financières garanties, lequel est diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés et des cautions obtenues. La variation annuelle de la provision est comptabilisée aux dépenses.

L'évaluation annuelle des pertes probables est établie par le regroupement des interventions financières en différentes classes de risque et par l'application à chaque classe d'un taux moyen de pertes. Dans le cas des entreprises pour lesquelles les interventions financières garanties par le gouvernement affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières, l'évaluation des pertes probables relatives à ces interventions est effectuée selon une analyse au cas par cas, peu importe leur classe de risque. Les garanties autorisées en vigueur qui ne font pas l'objet d'une provision constituent un passif éventuel pour le gouvernement.

Incertitudes relatives à la mesure

Évaluation initiale de l'impôt et des taxes à rembourser

L'impôt et les taxes à rembourser qui découlent d'avis de cotisation faisant l'objet de litiges sont établis à partir d'estimations dont la mesure peut être incertaine. L'évaluation initiale des sommes que le gouvernement s'attend à rembourser relativement à ces litiges s'appuie principalement sur l'historique des taux de règlement de dossiers similaires.

Estimation des passifs découlant des transferts

Les autres subventions à payer se rapportant à des projets d'infrastructure sont comptabilisées sur la base d'une estimation de l'avancement des travaux réalisés par les bénéficiaires. Ces passifs sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison des écarts possibles entre l'estimation de l'avancement des travaux et les travaux réellement effectués.

13. Crédoeurs, frais à payer et autres provisions (suite)

Incertitudes relatives à la mesure (suite)

Provision pour pertes sur les interventions financières garanties

La provision pour pertes sur les interventions financières garanties est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des hypothèses utilisées pour évaluer la probabilité que l'emprunteur manque à l'une de ses obligations et contraigne le gouvernement à rembourser l'intervention financière garantie. Les interventions financières sont regroupées en différentes classes de risques, et un taux moyen à appliquer est établi pour chacune de ces classes. Le taux de provision est basé sur l'expérience passée, la nature des interventions et l'historique des pertes. Lorsque les provisions sont prises individuellement, les risques du secteur d'activité et la situation financière de l'emprunteur sont les principaux éléments pris en compte.

Détail des crédoeurs, frais à payer et autres provisions

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2025	2024
Rémunération	16 211	15 707
Passifs découlant des transferts		
Subventions à payer au rythme du remboursement des emprunts contractés par des bénéficiaires ⁽¹⁾	6 827	7 225
Autres subventions à payer	10 952	9 677
Impôt et taxes à rembourser		
Impôt sur le revenu et les biens	6 614	6 949
Taxes à la consommation	3 558	3 387
Fournisseurs	10 021	8 679
Intérêts courus sur les dettes	4 317	3 546
Avances des fonds en fidéicommis	1 150	1 135
Comptes d'accords de perception fiscale	613	763
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	647	641
	60 910	57 709

(1) En plus des sommes à payer dans le cadre de ses programmes de transfert, le gouvernement subventionne les intérêts qui seront assumés par les bénéficiaires au cours des années subséquentes.

13. Crédoeurs, frais à payer et autres provisions (suite)

Garanties d'emprunts et autres interventions financières garanties par catégories de tiers

(en millions de dollars)

	Au 31 mars							
	2025				2024			
	Limite autorisée	Garanties autorisées en vigueur	Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	Risque net en vertu des garanties	Limite autorisée	Garanties autorisées en vigueur	Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	Risque net en vertu des garanties
Producteurs des secteurs de la foresterie, de l'agriculture et des pêches	7 967	7 213 ⁽¹⁾	(83)	7 130	7 908	7 176 ⁽¹⁾	(93)	7 083
Étudiants								
Emprunts pour lesquels les intérêts sont subventionnés par le gouvernement tant que l'emprunteur est étudiant ⁽²⁾	1 566	1 566 ⁽³⁾		1 566	1 447	1 447 ⁽³⁾		1 447
Emprunts pour lesquels le remboursement du capital et des intérêts est à la charge de l'emprunteur	2 321	2 321 ⁽³⁾	(267)	2 054	2 407	2 407 ⁽³⁾	(236)	2 171
Offices d'habitation et autres organismes	2 959	2 776 ⁽⁴⁾	(246)	2 530	2 635	2 609 ⁽⁴⁾	(216)	2 393
Entreprises	96	89 ⁽⁵⁾	(51)	38	194	187 ⁽⁵⁾	(96)	91
		13 965	(647)	13 318		13 826	(641)	13 185

(1) Des garanties de 7 029 M\$ (6 990 M\$ au 31 mars 2024) sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1). Cette somme correspond aux soldes des montants, en capital et en intérêts, des emprunts à l'égard desquels La Financière agricole du Québec assure le remboursement des pertes résiduelles des prêteurs ainsi que des frais afférents.

(2) Ces emprunts portent intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 150 points de base.

(3) Le gouvernement accorde des garanties en vertu de la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3). Il garantit à toute institution financière le remboursement des pertes de capital et d'intérêts.

(4) Des garanties de 2 750 M\$ (2 582 M\$ au 31 mars 2024) sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8) pour des emprunts d'une durée habituelle de 25 ou de 35 ans contractés principalement par des offices d'habitation et d'autres organismes. Ces emprunts financent l'acquisition ou la construction d'immeubles ainsi que des rénovations visant la préservation du parc immobilier communautaire.

(5) Des garanties de 76 M\$ (176 M\$ au 31 mars 2024) sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, chapitre I-16.0.1). En plus des garanties d'emprunts, elles incluent des garanties de pertes et des garanties de paiements mises en place afin de faciliter le financement d'acheteurs d'aéronefs. Au 31 mars 2025, le gouvernement a reçu des sûretés et des cautions significatives pour 67 % du solde nominal de son portefeuille de garanties (55 % du solde nominal au 31 mars 2024).

14. Revenus reportés

Principales méthodes comptables

Les revenus de transfert provenant du gouvernement fédéral sont reportés lorsque les stipulations relatives à l'utilisation des ressources transférées ou reçues ou relatives aux actions à effectuer pour les conserver créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsque ces stipulations sont générales, les actions ou les communications du gouvernement qui précisent ces stipulations avant la date des états financiers peuvent également créer un passif. Lorsque les revenus de transfert sont reportés, ils sont comptabilisés dans les revenus au fur et à mesure que les passifs sont réglés.

Les revenus provenant de donateurs autres que les gouvernements et qui font l'objet d'une affectation particulière sont reportés et comptabilisés aux revenus lorsque les ressources sont utilisées aux fins prescrites. Lorsqu'il s'agit de donations en immobilisations ou en espèces visant à permettre l'acquisition de ces ressources, les revenus sont reportés et comptabilisés dans les revenus au même rythme que se fait l'amortissement des immobilisations.

Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont reportés et comptabilisés dans les revenus sur la période pour laquelle cet impôt est levé.

Incertitude relative à la mesure

Les revenus de transfert provenant du gouvernement fédéral qui sont reportés sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison des écarts possibles entre l'estimation des dépenses ou de l'avancement des travaux réalisés par le gouvernement et les dépenses ou travaux réellement effectués.

14. Revenus reportés (suite)

Revenus reportés par sources ou par nature

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2025	2024
Transferts du gouvernement fédéral	4 842	4 988
Donations de tiers ⁽¹⁾	2 402	2 242
Impôt foncier scolaire	312	300
Frais de garantie des emprunts d'Hydro-Québec	210	194
Autres	808	713
	8 574	8 437

(1) Les donations de tiers proviennent principalement d'organismes sans but lucratif, entre autres de fondations qui assurent un soutien financier à des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux.

Revenus reportés – Stipulations des transferts du gouvernement fédéral

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2025	2024
Pour l'acquisition ou la construction d'immobilisations	3 080	3 076
Pour d'autres fins		
Financement des infrastructures municipales et locales	837	837
Financement de projets de recherche et d'autres projets	925	1 075
	1 762	1 912
	4 842	4 988

Revenus reportés – Affectation et variations des donations de tiers

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2025				Solde au 31 mars 2024
	Solde au début	Nouvelles donations	Constatation aux revenus	Solde à la fin	
Donations de tiers					
Pour l'acquisition d'immobilisations	1 350	179	131	1 398	1 350
Pour d'autres fins	892	1 043	931	1 004	892
	2 242	1 222	1 062	2 402	2 242

15. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et passif environnemental

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations concernent principalement le désamiantage des bâtiments. Conformément aux lois et règlements en vigueur, le gouvernement s'acquittera de ces obligations lors de la démolition ou de la rénovation de ces immobilisations.

Le passif environnemental représente une obligation qu'a le gouvernement de procéder à la réhabilitation de sites contaminés découlant d'activités actuelles ou passées de diverses natures, comme des activités minières, industrielles, commerciales ou institutionnelles, réalisées par le gouvernement ou par des tiers. Ces activités peuvent avoir été réalisées sur les terrains de tiers qui ont été abandonnés.

Principales méthodes comptables

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisation est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint le gouvernement à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation du gouvernement quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance. Lorsque la date de réalisation des activités de mise hors service n'est pas prévisible, les flux de trésorerie ne sont pas actualisés. Ils sont toutefois ajustés annuellement en fonction de l'inflation.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation. Ces ajustements sont comptabilisés à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation en cause. La valeur comptable ajustée de l'immobilisation est amortie prospectivement.

15. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et passif environnemental (suite)

Principales méthodes comptables (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Le passif relatif à la mise hors service des bâtiments patrimoniaux n'est pas présenté dans les états financiers, car le gouvernement est tenu de maintenir l'intégrité de ces bâtiments en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Ainsi, la date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée de l'obligation est négligeable.

Passif environnemental

Une obligation découlant de la réhabilitation d'un site contaminé est comptabilisée à titre de passif environnemental lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- la contamination dépasse une norme environnementale existante;
- l'obligation de procéder à une réhabilitation relève directement de la responsabilité du gouvernement ou il est probable qu'elle en relève;
- il est prévu que le site contaminé soit réhabilité;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les sites que le gouvernement ne prévoit pas réhabiliter sont ceux qui ne représentent pas un danger pour la santé de la population ou ceux dont il est peu probable que la contamination ait une incidence environnementale significative.

Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés, lesquels sont majorés pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode d'estimation utilisée. Cette évaluation représente la meilleure estimation du gouvernement quant aux coûts nécessaires pour régler l'obligation.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouveaux sites contaminés à réhabiliter, des coûts réels engagés et des révisions des estimations.

Incertitudes importantes relatives à la mesure

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service d'immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent les coûts estimés de mise hors service, le taux d'indexation de ces coûts, le taux d'actualisation ainsi que la période d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier estimé des flux de trésorerie pour effectuer les travaux.

15. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et passif environnemental (suite)

Incertitudes importantes relatives à la mesure (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Des modifications apportées aux principales hypothèses, à la technologie utilisée ou à la réglementation pourraient entraîner des changements importants à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comptabilisées.

Passif environnemental

Le passif environnemental est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison de l'utilisation de différents moyens pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, lesquels sont majorés pour tenir compte du degré de précision associé au moyen employé. Il est également sujet à une incertitude relative à la mesure en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de réhabilitation et en raison des limites inhérentes à l'évaluation de l'étendue et de la nature de la réhabilitation requise.

Pour estimer le passif, les principales hypothèses utilisées se rapportent aux superficies contaminées, aux coûts de la main-d'œuvre et des matériaux ainsi qu'au choix des technologies disponibles pour éliminer la contamination ou la contrôler. Des modifications apportées à ces hypothèses et à la réglementation pourraient entraîner des changements importants aux passifs comptabilisés.

Sommaire des obligations

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2025	2024
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	5 132	4 658
Passif environnemental	3 386	3 344
	8 518	8 002

15. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et passif environnemental (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2025	2024
Solde au début	4 658	4 967
Nouvelles obligations de mise hors service	8	4
Travaux réalisés	(39)	(28)
Charge de désactualisation	197	235
Révision des estimations	308	(520)
Solde à la fin	5 132	4 658

Les coûts estimés non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 31 mars 2025 s'élèvent à 9 577 millions de dollars (9 020 millions de dollars au 31 mars 2024). De ce montant, des coûts de 881 millions de dollars (887 millions de dollars au 31 mars 2024) n'ont pas fait l'objet d'une actualisation pour l'évaluation du passif puisque la date de réalisation des travaux de mise hors service n'est pas prévisible.

Principales hypothèses

	Au 31 mars	
	2025	2024
Taux d'indexation des coûts estimés (en %)	1,83 à 10,09	0,64 à 9,66
Taux d'actualisation, incluant l'inflation (en %)	2,83 à 4,83	4,04 à 4,98
Période d'actualisation (en années) ⁽¹⁾	1 à 99	1 à 100

(1) La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative de réalisation des travaux de mise hors service, qui s'échelonnent en général sur moins d'un an.

15. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et passif environnemental (suite)

Incidence d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Hypothèses	Variations	Incidences sur la valeur des obligations au 31 mars 2025	
		En M\$	En %
– Coûts estimés non actualisés	– Hausse de 10,00 %	513	+ 10,00
	– Baisse de 10,00 %	(513)	- 10,00
– Taux d'indexation des coûts estimés	– Hausse de 0,25 %	341	+ 6,64
	– Baisse de 0,25 %	(309)	- 6,02
– Taux d'actualisation, incluant l'inflation	– Hausse de 0,25 %	(303)	- 5,90
	– Baisse de 0,25 %	335	+ 6,53
– Période d'actualisation	– Hausse de 5 ans	(478)	- 9,31
	– Baisse de 5 ans	541	+ 10,54

Passif environnemental

Évolution du passif environnemental (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2025	2024
Solde au début	3 344	3 127
Nouveaux sites contaminés à réhabiliter	24	56
Travaux de réhabilitation réalisés	(80)	(61)
Révision des estimations	98	222
Solde à la fin	3 386	3 344

15. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et passif environnemental (suite)

Source principale de la contamination et responsabilité quant à la réhabilitation

	Au 31 mars			
	2025		2024	
	Nombre de sites	Passif En M\$	Nombre de sites	Passif En M\$
SOURCE PRINCIPALE DE LA CONTAMINATION				
Activités minières				
Rejet de résidus et de stériles miniers dans des aires d'accumulation à la suite de l'extraction et du traitement de métaux et minéraux	356	1 239	414	1 185
Activités industrielles et commerciales				
Rejet de produits chimiques, de métaux lourds ou d'autres matières contaminantes dans les processus de production, de fabrication ou de transformation	49	815	48	795
Transport, manipulation et entreposage				
Déversements de produits pétroliers, fuites de substances chimiques ou usages inappropriés de matières contaminantes	720	657	715	615
Enfouissement de matières résiduelles				
Décomposition des déchets dans les lieux d'enfouissement	42	393	44	472
Autres	126	282	107	277
	1 293	3 386 ⁽¹⁾	1 328	3 344 ⁽¹⁾
RESPONSABILITÉ QUANT À LA RÉHABILITATION				
Directe	1 172	2 991	1 154	2 857
Probable	121	395	174	487

(1) Le passif environnemental tient compte d'une majoration des coûts de 729 M\$ pour prendre en considération le degré de précision associé aux différents moyens utilisés pour les estimer. Cette majoration représente un taux moyen pondéré de 27 % (699 M\$ et 26 % au 31 mars 2024).

16. Avantages sociaux futurs

Les actifs et les passifs des avantages sociaux futurs sont composés du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), des fonds particuliers des régimes de retraite et des autres programmes d'avantages sociaux futurs, des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite et des autres programmes d'avantages sociaux futurs (ci-après « obligations ») ainsi que des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value des actifs, lorsque cela est approprié. La différence entre les actifs et les passifs représente l'actif net ou le passif net d'avantages sociaux futurs à l'état de la situation financière.

La définition des sigles présentés dans les tableaux se retrouve dans le [glossaire](#).

Régimes de retraite

Des régimes de retraite à prestations déterminées ont été mis en place par le gouvernement pour ses employés. Le gouvernement et les participants contribuent au financement de tous ces régimes. Les présents états financiers présentent les obligations à la charge du gouvernement ainsi que les fonds détenus pour y faire face. Les obligations à la charge des participants et l'actif net disponible pour le paiement de ces prestations sont présentés dans l'[annexe 3](#), intitulée « Biens détenus et activités des fiducies », sous « Retraite Québec ». Des informations additionnelles sont présentées dans les états financiers des régimes publiés par Retraite Québec.

Les régimes à prestations déterminées du gouvernement se divisent en deux catégories, soit les régimes dits « à coûts partagés » et les régimes dits « à solde du coût ». Ces deux catégories de régimes se distinguent par la responsabilité du gouvernement quant au financement du coût des prestations acquises et quant au versement des prestations.

Les régimes de retraite du gouvernement accordent une prestation déterminée aux participants au moment de leur retraite, prestation établie en fonction d'une moyenne des meilleures années de rémunération du participant, généralement cinq années, et du nombre de ses années de service. En général, les prestations sont partiellement indexées au coût de la vie pour la partie acquise après le 1^{er} juillet 1982, ou après le 1^{er} janvier 2005 dans le cas du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ), et sont indexées pour la partie acquise avant cette date.

Le gouvernement permet à ses entreprises et à des organismes externes à son périmètre comptable¹ d'adhérer aux régimes de retraite qu'il a mis en place. Ces entreprises et organismes versent alors des cotisations à titre d'employeurs aux régimes concernés.

¹ Il s'agit principalement d'organismes qui exercent des opérations fiduciaires pour le gouvernement ou qui fournissent des services à des entités du périmètre comptable.

16. Avantages sociaux futurs (suite)

Financement et paiement des prestations

Le gouvernement a mis en place le FARR afin de constituer un actif destiné à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite. Le FARR vise les régimes pour lesquels le versement des prestations est assuré par le fonds général du fonds consolidé du revenu.

Afin que les prestations acquises soient versées conformément aux dispositions des régimes, certains régimes de retraite ont leur propre fonds de régime. Si les sommes d'un fonds de régime sont insuffisantes pour le versement des prestations à la charge du gouvernement, ou en l'absence d'un fonds de régime, leur paiement est assuré par le fonds général du fonds consolidé du revenu. Cette situation ne s'applique pas au RRUQ.

Autres avantages sociaux futurs

Le gouvernement a également mis en place des programmes d'avantages sociaux futurs à l'égard de certains de ses employés, programmes qui prévoient l'accumulation de congés de maladie pour le personnel assujéti à la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1) et le versement de rentes de survivants au conjoint et aux enfants à charge à la suite du décès d'un membre du personnel d'encadrement. Ces programmes donnent lieu à des obligations à long terme pour le gouvernement, qui en assume les coûts en totalité. De plus, l'Université du Québec et ses constituantes proposent à leurs employés certaines compensations forfaitaires octroyées dans le cas d'une retraite anticipée et un régime collectif d'assurance pour leurs retraités, programmes dont le gouvernement finance une partie des coûts.

Principales méthodes comptables

Obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs

Les obligations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux programmes d'avantages sociaux futurs sont comptabilisées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. La méthode utilisée tient compte de la façon dont les prestations à la charge du gouvernement sont acquises par les participants.

Les gains et les pertes actuariels déterminés lors de la réévaluation des obligations découlent d'écarts d'expérience par rapport aux prévisions et de modifications d'hypothèses. Ils sont comptabilisés dans les dépenses selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de l'année financière suivant leur prise en compte dans la valeur des obligations relatives aux prestations acquises. La période d'amortissement correspond à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des participants du régime ou du programme concerné.

Les intérêts annuels sont établis par l'application du taux d'actualisation de l'obligation relative aux prestations acquises de chaque régime ou programme à la valeur moyenne de l'obligation afférente.

16. Avantages sociaux futurs (suite)

Principales méthodes comptables (suite)

Fonds d'amortissement des régimes de retraite et fonds particuliers

Les placements du FARR, des fonds particuliers des régimes de retraite et des programmes d'avantages sociaux futurs sont comptabilisés à une valeur de marché redressée. Selon cette méthode d'évaluation, l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celui qui est prévu est amorti sur cinq ans.

Lorsque la valeur de marché redressée du fonds d'un régime de retraite est supérieure à celle de ses obligations, l'excédent qui en résulte est plafonné par une provision pour moins-value afin que l'actif au titre des régimes de retraite ne reflète que l'avantage futur que le gouvernement s'attend à obtenir de cet excédent. La variation annuelle de la provision est comptabilisée aux dépenses.

Les gains et les pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu sont amortis linéairement. La période d'amortissement est la DMERCA des participants des régimes ou du programme concernés.

Le rendement annuel d'un fonds est obtenu par l'application du taux de rendement prévu aux évaluations actuarielles des obligations de chaque régime de retraite ou programme d'avantages sociaux futurs au solde moyen du fonds concerné.

Incertitude importante relative à la mesure

Les obligations des régimes de retraite peuvent varier en raison des écarts entre les hypothèses économiques et démographiques retenues aux fins des évaluations actuarielles et les résultats réels. Les incidences d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des principaux régimes de retraite sont présentées à la suite du tableau des principales hypothèses économiques utilisées.

Avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars					
	2025			2024		
	Actifs	Passifs	Actifs nets (passifs nets)	Actifs	Passifs	Actifs nets (passifs nets)
Actifs nets						
Congés de maladie accumulés	884	526	358	969	574	395
Régime de rentes des survivants	462	439	23	464	436	28
	1 346	965	381	1 433	1 010	423
Passifs nets						
Régimes de retraite	126 550	129 950	(3 400)	120 902	124 640	(3 738)
Autres avantages sociaux futurs						
Programmes de l'Université du Québec		316	(316)		305	(305)
	126 550	130 266	(3 716)	120 902	124 945	(4 043)

16. Avantages sociaux futurs (suite)

Détail des avantages sociaux futurs

	Catégories		DMERCA ⁽²⁾ En années	Au 31 mars			
	À coûts partagés ⁽¹⁾ En %	À solde du coût		Valeur avant	(Pertes)	2025	2024
				(pertes) gains actuariels non amortis ⁽³⁾ En M\$	gains actuariels non amortis En M\$		
ACTIFS NETS							
Autres avantages sociaux futurs							
Total des fonds			14 à 16	1 498	152	1 346	1 433
Moins :							
Total des obligations		✓	14 à 16	973	(8)	965	1 010
				525	144	381	423
PASSIFS NETS							
Régimes de retraite							
Obligations							
RREGOP ^{(4),(5)}	50,0 %	✓	15	86 981	(3 065)	83 916	79 522
RRPE ⁽⁶⁾	50,0 %	✓	12	23 932	(454)	23 478	22 619
RRE, RRCE et RRF ⁽⁴⁾		✓	15	10 488	(734)	9 754	10 293
RRUQ		✓	11	5 531	(298)	5 233	5 016
RRMSQ ⁽⁷⁾	50,0 %	✓	15	5 669	(447)	5 222	5 056
RRAPSC ⁽⁸⁾	50,0 %		15	771	(35)	736	694
RRCJQ, RREFQ et RRMAN		✓	2 à 10	1 671	(60)	1 611	1 440
Total des obligations				135 043	(5 093)	129 950	124 640
Moins :							
Fonds							
Fonds d'amortissement des régimes de retraite			12 à 15	124 827	5 365	119 462	114 282
Fonds particuliers des régimes de retraite							
Fonds du RRUQ			11	6 336	298	6 038	5 681
Fonds du RRMSQ			15	1 565	55	1 510	1 254
Autres fonds de régime			2 à 15	451	11	440	446
Provision pour moins-value				(900)		(900)	(761)
Sous-total				7 452	364	7 088	6 620
Total des fonds				132 279	5 729	126 550	120 902
				2 764	636	3 400	3 738
Autres avantages sociaux futurs	50,0 %	✓	14	297	19	316	305
				3 061	655	3 716	4 043

(1) Le pourcentage indiqué représente la quote-part des obligations à la charge du gouvernement.

(2) La durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) est utilisée pour établir la période d'amortissement des gains et pertes actuariels du régime.

(3) Il s'agit des obligations des avantages sociaux pour les passifs et de la valeur de marché redressée pour les actifs.

(4) Une DMERCA commune est établie pour ces régimes, dont la continuité est assurée par le RREGOP.

(5) Les obligations attribuables aux pensionnés du service transféré du RRE et du RRF sont à solde de coût. Le coût est partagé à 50 % pour les autres participants et pensionnés du service régulier.

(6) Les obligations attribuables aux pensionnés du service régulier qui ont pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2015, aux participants et pensionnés du RRAS ainsi qu'aux pensionnés du service transféré du RRE et du RRF sont à solde de coût. Le coût est partagé à 50 % pour les autres participants et pensionnés du service régulier.

(7) Les obligations constituées du service rendu avant le 1^{er} janvier 2007 sont à solde de coût, alors que celles constituées depuis le 1^{er} janvier 2007 sont à coûts partagés. La quote-part du gouvernement est de 66,7 % pour les prestations acquises entre 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2020, puis elle passe progressivement à 61 % au 1^{er} janvier 2020, à 55 % au 1^{er} janvier 2021 et à 50 % au 1^{er} janvier 2022.

(8) La quote-part du gouvernement est de 46 % pour les prestations acquises avant le 1^{er} janvier 2013, puis elle passe à 54 % au 1^{er} janvier 2013 et à 50 % au 1^{er} janvier 2025.

16. Avantages sociaux futurs (suite)

Évolution des obligations des avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2025		2024
	Régimes de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Total
			Total
Obligations au début	132 189	1 315	133 504
Coût des prestations acquises	4 042	99	4 141
Intérêts sur les obligations	8 275	73	8 348
Compensation	74		74
Prestations versées	(8 024)	(211)	(8 235)
Transferts de régimes	129		129
Modifications de régimes ⁽¹⁾	198	9	207
(Gains) pertes actuarielles	(1 840)	(15)	(1 855)
Variation des obligations à l'égard de certains crédits de rente ⁽²⁾			—
Obligations à la fin	135 043	1 270⁽³⁾	136 313

(1) Des modifications aux dispositions du RRUQ, entrées en vigueur le 31 décembre 2024 (1^{er} janvier 2024 pour 2023-2024), ont eu comme incidence d'augmenter la valeur des obligations de 198 M\$ (augmentation de 8 M\$ en 2023-2024). Ces modifications concernent l'indexation des rentes pour la participation effectuée du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2017.

(2) En 2023-2024, conformément à la Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public (L.Q. 2023, chapitre 6), sanctionnée en avril 2023, le gouvernement a transféré au fonds des participants le fonds constitué pour pourvoir au paiement de certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP. Les obligations relatives à ces crédits de rente sont maintenant à la charge des participants au RREGOP. En contrepartie du règlement de ces obligations, le gouvernement a reçu une somme de 44,5 M\$ en provenance du fonds des participants. Cette somme a été encaissée dans le fonds consolidé et n'a pas d'incidence sur le passif des régimes de retraite.

(3) Les obligations des autres avantages sociaux futurs de 1 270 M\$ sont composées d'un montant de 297 M\$ inclus dans les passifs nets des avantages sociaux futurs et d'un montant de 973 M\$ inclus dans les actifs nets des avantages sociaux futurs.

16. Avantages sociaux futurs (suite)

Évaluations actuarielles

La valeur des obligations des régimes de retraite, des programmes de l'Université du Québec, des congés de maladies accumulées et du régime de rentes des survivants fait l'objet d'évaluations actuarielles généralement à tous les trois ans. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations.

Date des dernières évaluations actuarielles

Régimes de retraite	Régimes concernés	Année de dépôt
RREGOP		
31 décembre 2023	Service régulier Service transféré du RRF et du RRE	2024-2025
RRPE		
31 décembre 2023	Service régulier Service transféré du RRF et du RRE	2024-2025
31 décembre 2022	RRAS	2023-2024
RRE, RRCE et RRF		
31 décembre 2023	RRE et RRF	2024-2025
31 décembre 2021	RRCE	2022-2023
RRUQ		
31 décembre 2024		2024-2025
RRMSQ		
31 décembre 2021		2022-2023
RRAPSC, RRCJQ, RREFQ et RRMAN		
31 décembre 2022		2023-2024
Autres avantages sociaux futurs		
Congés de maladie accumulés		
31 mars 2022		2021-2022
Régimes de rentes des survivants		
31 décembre 2024		2024-2025
Programmes de l'Université du Québec		
31 décembre 2022		2024-2025

Note : L'année de dépôt correspond à l'année financière du gouvernement pour laquelle une évaluation actuarielle du régime est requise selon le calendrier de production de cette évaluation. Cette évaluation actuarielle est prise en compte dans les états financiers consolidés du gouvernement lors de cette même année financière.

16. Avantages sociaux futurs (suite)

Évaluations actuarielles (suite)

Principales hypothèses économiques

(en pourcentage)

	Régimes de retraite				Autres avantages sociaux futurs
	Administrés par Retraite Québec		RRUQ		
	2025-2034	2035 et suivantes	2025-2034	2035 et suivantes	
Taux de rendement, net d'inflation	4,45	4,45	4,30	4,30	4,45 ⁽¹⁾
Taux d'inflation	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Taux d'actualisation des obligations	6,45	6,45	6,30	6,30	6,45
Taux de progression des salaires, net d'inflation	0,61	0,50	0,61	0,50	0,50 ⁽²⁾

(1) L'hypothèse de taux de rendement est nulle pour les programmes de l'Université du Québec.

(2) L'hypothèse de taux de progression des salaires est nulle pour le régime de rentes de survivants.

Incidence d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations des régimes de retraite

Hypothèses	Variations	Incidences sur la valeur des obligations au 31 mars 2025	
		En M\$	En %
Économiques			
– Taux de rendement, net d'inflation	– Hausse de 0,05 %	(770)	- 0,65
	– Baisse de 0,05 %	780	+ 0,66
– Taux d'inflation	– Hausse de 0,25 %	(1 930)	- 1,63
	– Baisse de 0,25 %	1 990	+ 1,68
– Taux de progression des salaires, net d'inflation	– Hausse de 0,25 %	540	+ 0,46
	– Baisse de 0,25 %	(530)	- 0,45
Démographique			
– Espérance de vie ⁽¹⁾	– Hausse de 0,5 an	850	+ 0,72
	– Baisse de 0,5 an	(870)	- 0,73

Note : Les régimes de retraite considérés aux fins des analyses sont le RREGOP – service régulier, le RRPE – service régulier, le RRE et le RRMSQ.

(1) L'espérance de vie d'un prestataire âgé de 60 ans est de 27,0 années pour un homme et de 29,9 années pour une femme selon les hypothèses actuelles pour le RREGOP.

16. Avantages sociaux futurs (suite)

Évolution de la valeur de marché redressée des fonds destinés aux avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars						
	2025						2024
	Régimes de retraite				Fonds des autres avantages sociaux futurs		
	FARR	Fonds du RRUQ	Fonds du RRMSQ	Autres fonds de régime		Total	Total
Valeur de marché redressée au début	117 671	5 812	1 292	451	1 552	126 778	120 268
Revenus de placement prévus	7 347 ⁽¹⁾	388	84	24	95	7 938	7 605
Dépôts du fonds général du fonds consolidé du revenu	91		213	2	10	316	17
Remboursement aux déposants	(2 500)				(165)	(2 665)	(160)
Cotisations versées ⁽²⁾		184		342		526	505
Prestations versées		(234)	(46)	(372)	(40)	(692)	(673)
Gains (pertes) actuariels	2 218	186	22	4	46	2 476	(322)
Variation de la valeur des actifs à l'égard de certains crédits de rente ⁽³⁾						—	(462)
Valeur de marché redressée à la fin ⁽⁴⁾	124 827	6 336	1 565	451	1 498	134 677	126 778

(1) Le taux de rendement attendu du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) a été de 6,35 % (6,35 % en 2023-2024); le rendement réalisé selon la valeur de marché des placements a été de 7,84 % (5,97 % en 2023-2024).

(2) Ce poste incluait 254 M\$ (238 M\$ en 2023-2024) de cotisations de participants, d'entreprises du gouvernement et d'organismes externes au périmètre comptable.

(3) En 2023-2024, conformément à la Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public (L.Q. 2023, chapitre 6), sanctionnée en avril 2023, le gouvernement a transféré au fonds des participants le fonds constitué pour pourvoir au paiement de certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP. Les obligations relatives à ces crédits de rente sont maintenant à la charge des participants au RREGOP. En contrepartie du règlement de ces obligations, le gouvernement a reçu une somme de 44,5 M\$ en provenance du fonds des participants. Cette somme a été encaissée dans le fonds consolidé et n'a pas d'incidence sur le passif des régimes de retraite.

(4) La valeur de marché du FARR, des fonds particuliers des régimes de retraite et des fonds des autres avantages sociaux futurs totalisait 134 733 M\$ (127 266 M\$ au 31 mars 2024). Plus précisément, les valeurs de marché respectives du FARR, du fonds du RRUQ, du fonds du RRMSQ, des autres fonds particuliers des régimes et des fonds des autres avantages sociaux futurs étaient respectivement de 124 766 M\$, de 6 465 M\$, de 1 569 M\$, de 443 M\$ et de 1 490 M\$ (118 068 M\$, 5 896 M\$, 1 294 M\$, 441 M\$ et 1 567 M\$ au 31 mars 2024).

16. Avantages sociaux futurs (suite)

Politique de placement du FARR

Les sommes déposées dans le FARR sont confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec, qui les gère selon la politique de placement déterminée par le ministre des Finances. Cette politique prévoit des investissements diversifiés qui comprennent des titres à revenu fixe (par exemple, des obligations), des investissements sensibles à l'inflation (actifs réels comme les actifs immobiliers et les infrastructures) et des actions.

Politique de placement

(en pourcentage de l'actif net du fonds particulier)

	Au 31 mars	
	2025	2024
Portefeuilles spécialisés		
Valeurs à court terme	1,00	1,00
Taux	9,50	9,50
Crédit	24,50	23,50
Total – Revenu fixe	35,00	34,00
Infrastructures	13,50	12,75
Immeubles	10,00	10,75
Total – Actifs réels	23,50	23,50
Marchés boursiers	25,50	26,50
Placements privés	16,00	16,00
Total – Actions	41,50	42,50
Répartition de l'actif	—	—
Total	100,00	100,00

16. Avantages sociaux futurs (suite)

Charges au titre des avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2025		2024
	Régimes de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Total
			Total
CHARGE RELATIVE AUX PRESTATIONS ACQUISES			
Coût des prestations acquises	4 042	99	4 141
Compensation	74		74
Cotisations des participants et des employeurs	(254)		(254)
	3 862	99	3 961
Modifications de régimes ⁽¹⁾	198	9	207
Amortissement des pertes (gains) actuarielles	616	(4)	612
Variation des provisions pour moins-value	139		139
	4 815	104	4 919
CHARGE (REVENU) D'INTÉRÊT			
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	8 275	73	8 348
Revenus de placement des fonds ⁽²⁾	(8 107)	(108)	(8 215)
	168	(35)	133
	4 983	69	5 052

Note : La charge relative aux prestations acquises est comptabilisée dans les dépenses de rémunération, alors que la charge d'intérêt est comptabilisée dans les dépenses du service de la dette.

(1) Des informations sur les modifications de régimes sont présentées dans le tableau « [Évolution des obligations des avantages sociaux futurs](#) ».

(2) Ces revenus comprennent un montant de 277 M\$ (217 M\$ en 2023-2024) découlant de l'amortissement des gains actuariels liés aux fonds destinés aux avantages sociaux futurs.

17. Actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés

Le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les risques financiers liés à ses actifs et passifs financiers. Des instruments financiers dérivés comme les contrats d'échange de devises et les contrats de change à terme sont utilisés pour gérer le risque de change associé au remboursement des intérêts et du principal des dettes en devises et à la gestion de la trésorerie qui en découle, ainsi que pour d'autres opérations de fonctionnement réalisées en devises.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont utilisés pour modifier l'exposition au risque de taux d'intérêt des instruments financiers à long terme afin que celle-ci respecte la répartition cible de dettes à taux fixe et à taux variable établie par le gouvernement dans ses stratégies de gestion du risque.

Principales méthodes comptables

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Les sommes à recevoir des (à payer aux) contrepartistes sont comptabilisées au coût ou au coût après amortissement.

Le gouvernement fait le choix de comptabiliser directement aux résultats les gains et pertes de change sur les sommes à recevoir des (à payer aux) contrepartistes, sur les contrats de change à terme visant à couvrir ces sommes ainsi que sur les opérations de fonctionnement en devises.

Incertitude relative à la mesure

Les instruments financiers dérivés sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation d'hypothèses dans l'évaluation de leur juste valeur. Les méthodes d'évaluation de ces instruments sont présentées ci-dessous.

Méthodes d'évaluations des instruments financiers dérivés

L'évaluation de la juste valeur de ces instruments financiers repose sur une évaluation de niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, c'est-à-dire que les données d'entrée importantes utilisées pour l'évaluation de la juste valeur sont observables directement ou indirectement.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt ainsi que les contrats d'échange de devises sont évalués au moyen d'une actualisation des flux de trésorerie futurs, lesquels sont convertis au cours du change en vigueur. Les flux futurs variables sont déterminés selon les structures à terme des taux d'intérêt.

Les contrats de change à terme sont évalués au moyen d'une actualisation des flux de trésorerie futurs, lesquels sont convertis au cours du change en vigueur.

Ces évaluations nécessitent l'élaboration et l'utilisation d'hypothèses tenant compte de données d'entrée observables telles que les courbes de taux d'intérêt, les courbes d'écarts de rendement ainsi que les cours du change. La méthode d'évaluation de certains contrats d'échange et d'autres produits dérivés peut tenir compte de données observables additionnelles, telles que les prix des instruments sous-jacents et la volatilité.

17. Actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés (suite)

Détail des actifs et des passifs liés aux instruments financiers dérivés

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2025	2024
ACTIFS LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS		
Comptabilisés au coût ou au coût après amortissement		
Sommes à recevoir des contrepartistes	2 405	4 127
Comptabilisés à la juste valeur		
Contrats d'échange de devises	6 500	2 805
Contrats d'échange de taux d'intérêt	1 687	2 717
Autres	416	400
	8 603	5 922
	11 008	10 049
PASSIFS LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS		
Comptabilisés au coût ou au coût après amortissement		
Sommes à payer aux contrepartistes	2 418	1 379
Comptabilisés à la juste valeur		
Contrats d'échange de devises	2 055	2 539
Contrats d'échange de taux d'intérêt	5 556	5 637
Autres	410	356
	8 021	8 532
	10 439	9 911

17. Actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés (suite)

Gestion des risques de crédit et de liquidité

Dans le cadre de la gestion du risque de crédit lié aux transactions d'instruments financiers dérivés, le gouvernement s'est doté d'une politique de gestion du risque de crédit qui limite les pertes potentielles par contrepartiste. En vertu de cette politique, le gouvernement effectue les transactions sur les instruments financiers dérivés hors bourse uniquement avec des contrepartistes avec lesquels il a conclu des conventions-cadres.

En vertu des conventions-cadres, un soutien au crédit est prévu lorsque la juste valeur des instruments financiers dérivés détenus dépasse un certain seuil. Le dépassement peut alors être comblé avec des titres financiers à court terme ou avec de l'argent et comptabilisé à titre de sommes à recevoir des (à payer aux) contrepartistes. Ce soutien au crédit permet de limiter le risque de liquidité du gouvernement, en plus de son risque de crédit, à l'égard des transactions d'instruments financiers dérivés. De plus, pour certains instruments financiers dérivés, le gouvernement procède à des échanges de garanties avec ses contreparties.

Le gouvernement effectue des transactions avec de grandes institutions financières dont la cote de crédit est évaluée par au moins deux agences de notation, dont l'une doit être Standard & Poor's ou Moody's. Au moment de l'entrée en vigueur de l'accord encadrant les transactions, l'institution financière doit avoir une cote de crédit de catégorie A ou supérieure avec au moins une des agences l'ayant évaluée. Aux 31 mars 2025 et 2024, 100 % des transactions en vigueur respectaient ce critère.

Gestion du risque de change

Certaines sommes à recevoir des (à payer aux) contrepartistes sont libellées en devises. Afin de limiter son risque de change associé à ces sommes, le gouvernement utilise des contrats de change à terme.

18. Dettes

Les dettes du gouvernement se composent principalement de dettes contractées sur les marchés financiers. Les fonds d'amortissement afférents à des emprunts découlent des engagements pris par le gouvernement pour rembourser ces dettes.

Elles comprennent également celles découlant des ententes de partenariat public-privé pour lesquelles le gouvernement effectue des paiements au partenaire qui sont soit comptabilisés à titre de dettes pour la portion des immobilisations construites ([note 19](#)), soit présentés à titre d'obligations contractuelles ([note 20](#)) pour la portion reliée à l'entretien futur ou à l'exploitation future des immobilisations.

Principales méthodes comptables

Dettes

Les dettes sont comptabilisées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Fonds d'amortissement afférents à des emprunts

Les instruments financiers inclus dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, le gouvernement conclut des opérations d'achat et de vente de titres, soit de bons du Trésor et d'obligations, qu'il s'engage à revendre ou à racheter auprès d'une contrepartie à une date ultérieure. Ces opérations sont des conventions de revente ou des conventions de rachat. Le gouvernement débourse ou encaisse un montant au moment de la conclusion de ces opérations.

Titres achetés en vertu de conventions de revente

En vertu de ces opérations, la contrepartie conserve les risques et avantages liés aux titres. Une somme à recevoir est comptabilisée à la rubrique « Titres achetés en vertu de conventions de revente » lorsque le montant est déboursé. Par ailleurs, le gouvernement a la possibilité de vendre ces titres, mais doit en acheter avec des conditions similaires à ceux vendus afin de les remettre à la contrepartie au moment prévu dans la convention de revente. Dans ce cas, l'obligation de remettre les titres ayant des conditions similaires est comptabilisée dans les passifs à la rubrique « Obligations de remise de titres » jusqu'à ce que les titres soient effectivement remis à la contrepartie.

Titres vendus en vertu de conventions de rachat

Les titres vendus demeurent comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière puisque le gouvernement conserve les risques et avantages liés à ces titres. Une somme à payer est comptabilisée à la rubrique « Titres vendus en vertu de conventions de rachat » lorsque le montant est encaissé.

18. Dettes (suite)

Dettes par catégories

(en millions de dollars)

	Au 31 mars					
	2025					2024
	Équivalent en dollars canadiens					
	Dollars canadiens	Dollars américains	Euros	Autres devises ⁽¹⁾	Total	Total
Dettes contractées sur les marchés financiers						
Obligations et billets ^{(2),(3)}	209 409	32 509	30 878	6 885	279 681	264 358
Produits d'épargne ⁽³⁾	15 764				15 764	15 162
Bons du Trésor ⁽²⁾	10 439				10 439	8 410
Emprunts temporaires ⁽⁴⁾	596	1 378			1 974	9 022
Emprunts hypothécaires	33				33	39
	236 241	33 887	30 878	6 885	307 891	296 991 ⁽⁵⁾
Moins :						
Dettes dont les titres sont autodétenus						
Obligations et billets	13 337	2 209			15 546	13 751
Bons du Trésor	140				140	35
	13 477	2 209	—	—	15 686	13 786
Sous-total	222 764	31 678	30 878	6 885	292 205	283 205
Dettes découlant d'ententes et de contrats						
Ententes de partenariat public-privé	3 764				3 764	3 830
Contrats de location-acquisition	916				916	559
	4 680	—	—	—	4 680	4 389
Total des dettes	227 444	31 678	30 878	6 885	296 885	287 594

(1) Les autres devises regroupaient le dollar australien, la livre sterling, le franc suisse, le yen, la couronne suédoise et le dollar néo-zélandais.

(2) Le gouvernement détenait 1 162 M\$ de ces titres (831 M\$ au 31 mars 2024) par l'entremise de ses participations dans les entreprises du gouvernement.

(3) Ces catégories incluaient des titres émis d'une valeur comptable de 4 026 M\$ (4 037 M\$ au 31 mars 2024) dont le produit de l'émission est affecté à des projets spécifiques qui comportent des avantages sur le plan environnemental.

(4) Les emprunts temporaires sont composés principalement d'emprunts bancaires et de billets à court terme.

(5) Le gouvernement avait des dettes contractées sur les marchés financiers pour lesquelles la trésorerie totalisant 5 636 M\$ n'avait pas été reçue au 31 mars 2024.

18. Dettes (suite)

Dettes découlant d'ententes de partenariat public-privé

			Au 31 mars		
			2025		2024
			Équivalent en dollars canadiens		
	Nombre d'ententes	Échéance	Obligations contractuelles ⁽¹⁾	Dettes	Dettes
			En M\$	En M\$	En M\$
Centres hospitaliers universitaires	3	2043 à 2050	3 138	2 547	2 586
Universités de Montréal et McGill (y compris leur centre de recherche respectif)					
Infrastructures pour le transport routier	2	2043	519	1 085	1 107
Autoroutes 25 et 30 (y compris leur pont à péage respectif)					
Autres	2	2039 à 2044	298	132	137
Maison symphonique de Montréal					
Centre de détention Sorel-Tracy					
	<u>7</u>		<u>3 955</u>	<u>3 764</u>	<u>3 830</u>

Note : Ces ententes ont été conclues pour une période variant de 29 à 39 ans.

(1) Ces obligations contractuelles en approvisionnement de biens et services (note 20) concernent principalement l'exploitation et l'entretien des infrastructures.

18. Dettes (suite)

Taux moyen pondéré des dettes (en pourcentage)

	Au 31 mars	
	2025	2024
Taux par devise – Avant considération des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés		
Dettes contractées sur les marchés financiers		
En dollars canadiens	3,55	3,60
En dollars américains	3,65	3,71
En euros	1,31	1,16
En d'autres devises ⁽¹⁾	3,23	2,20
Dettes découlant d'ententes de partenariat public-privé		
En dollars canadiens	8,54	8,54
Dettes découlant de contrats de location-acquisition		
En dollars canadiens	4,49	5,01
Taux moyen pondéré du gouvernement – Après considération des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés	3,69	3,87

Note : Les taux moyens pondérés des dettes contractées sur les marchés financiers sont déterminés en fonction des taux d'intérêt effectifs en vigueur au 31 mars, et le taux moyen pondéré des dettes découlant d'ententes de partenariat public-privé est déterminé en fonction du taux implicite de chaque entente.

(1) Les autres devises regroupaient le dollar australien, la livre sterling, le franc suisse, le yen, la couronne suédoise et le dollar néo-zélandais.

18. Dettes (suite)

Échéancier de remboursement des dettes

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Équivalent en dollars canadiens		Total
	Dettes contractées sur les marchés financiers (valeur nominale) ⁽¹⁾	Dettes découlant d'ententes et de contrats	
2026	36 837	98	36 935
2027	19 702	101	19 803
2028	13 789	110	13 899
2029	14 688	119	14 807
2030	21 528	128	21 656
	106 544	556	107 100
2031-2035	94 563	792	95 355
2036-2040	14 127	1 102	15 229
2041-2045	17 721	1 265	18 986
2046-2050	21 816	606	22 422
2051 et suivantes	50 847	358	51 205
	305 618	4 679	310 297
Moins :			
Dettes dont les titres sont autodétenus	15 855		15 855
	289 763 ⁽²⁾	4 679	294 442

(1) Cet échéancier prévoit des remboursements de 2 898 M\$ en 2026, de 828 M\$ en 2027, de 552 M\$ en 2028, de 359 M\$ en 2029, de 227 M\$ en 2030 et de 319 M\$ en tout pour les années 2031-2035 relativement aux produits d'épargne remboursables à vue de 5 183 M\$.

(2) L'échéancier de remboursement des dettes contractées sur les marchés financiers est établi sur la base de la valeur nominale des dettes prévue aux contrats. Cette base diffère de la valeur comptable des dettes qui, aux fins du calcul du taux d'intérêt effectif, considère les coûts de transaction, les escomptes et les primes, ces éléments ayant un effet net de 2 442 M\$.

Gestion des risques liés aux dettes

Afin de combler ses besoins financiers découlant des opérations de fonctionnement et d'investissement ainsi que ceux liés aux remboursements d'emprunts venant à échéance, le gouvernement s'est doté d'un programme annuel de financement et de gestion de la dette basé sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

La participation à ces marchés expose le gouvernement au risque de liquidité, au risque de taux d'intérêt et au risque de change. Le gouvernement élabore donc des stratégies de gestion du risque au moyen des divers instruments financiers à sa disposition. La gestion des risques est effectuée sur les dettes contractées sur les marchés, incluant celles dont les titres sont autodétenus.

18. Dettes (suite)

Risque de liquidité

Afin de limiter le risque de liquidité, le gouvernement dispose entre autres de marges de crédit, notamment dans le fonds général du fonds consolidé du revenu pour un total de 1 165 millions de dollars canadiens, obtenues auprès de différentes institutions bancaires canadiennes. Aux 31 mars 2025 et 2024, le solde de ces marges était nul.

Il dispose également d'une convention de crédit totalisant 3 250 millions de dollars américains obtenue auprès d'un syndicat bancaire canadien et international. À ce jour, aucune opération n'a été effectuée quant à cette convention de crédit.

De plus, le gouvernement maintient, dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts du gouvernement, des liquidités prudentielles investies principalement dans des titres très liquides du gouvernement fédéral. En cas de fortes perturbations des marchés financiers, il sera possible de vendre ces titres et de récupérer rapidement les liquidités qui permettront de respecter ses engagements financiers. Au 31 mars 2025, la valeur comptable des liquidités prudentielles était de 13 353 millions de dollars canadiens (13 200 millions de dollars canadiens au 31 mars 2024).

Risque de change

Afin de gérer le risque de change, le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés visant à échanger des flux monétaires d'une devise contre une autre, comme les contrats d'échange de devises et les contrats de change à terme.

Après la prise en compte de l'effet des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change, l'exposition nette des dettes en devises contractées sur les marchés était négligeable au 31 mars 2025, comme elle l'était au 31 mars 2024, par rapport à la valeur nominale des dettes. Elle s'élève à 176 millions de dollars (183 millions de dollars au 31 mars 2024).

18. Dettes (suite)

Exposition nette après gestion du risque de change des dettes en devises contractées sur les marchés financiers

(en millions de dollars)

Au 31 mars				
2025			2024	
Équivalent en dollars canadiens				
	Dettes (valeur nominale)	Instruments financiers dérivés (valeur nominale)	Exposition nette	Exposition nette
En dollars américains	33 958	33 917	41	43
En euros	30 977	30 842	135	140
En d'autres devises	6 899	6 899	—	—
	71 834	71 658	176	183

Risque de taux d'intérêt

Afin de gérer son exposition au risque de taux d'intérêt, le gouvernement a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt ou à d'autres types d'instruments financiers dérivés. Les contrats d'échange de taux d'intérêt permettent d'échanger des paiements d'intérêts à taux variable contre des paiements d'intérêts à taux fixe, ou vice versa, sur une valeur nominale de référence.

Le gouvernement détermine la proportion visée de dettes à taux fixe et à taux variable après la prise en compte des instruments financiers dérivés et des fonds d'amortissement afférents à des emprunts. Aux fins de ce calcul, les instruments financiers et les sommes détenues dans les fonds d'amortissement qui ne viennent pas à échéance dans la prochaine année financière sont considérés comme fixes, à l'exception des instruments financiers qui subiront une modification de taux d'intérêt dans l'année et des sommes consacrées aux liquidités prudentielles, conformément aux stratégies de gestion du gouvernement.

Au 31 mars 2025, les dettes contractées sur les marchés financiers étaient constituées à 85 % de dettes portant intérêt à taux fixe et à 15 % de dettes portant intérêt à taux variable (à 86 % de dettes portant intérêt à taux fixe et à 14 % de dettes portant intérêt à taux variable au 31 mars 2024¹).

¹ Les proportions fixe et variable au 31 mars 2024 ont été retraitées en raison de la modification apportée en 2024-2025 afin de considérer la stratégie de gestion des fonds d'amortissement afférents à des emprunts dans le calcul de ces proportions.

18. Dettes (suite)

Fonds d'amortissement afférents à des emprunts

Ces fonds sont rattachés à 111 863 millions de dollars de dettes (108 620 millions de dollars au 31 mars 2024).

Solde des fonds d'amortissement afférents à des emprunts

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2025	2024
	Équivalent en dollars canadiens	
Actifs		
Placements ⁽¹⁾		
Bons du Trésor	8 053	9 987
Obligations et billets ^{(2),(3)}	10 885	12 252
	18 938	22 239
Titres achetés en vertu de conventions de revente	5 535	3 089
Intérêts courus et autres éléments d'actifs ⁽²⁾	116	96
	24 589	25 424
Passifs		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	3 998	2 418
Obligations de remise de titres	2 458	1 243
Autres	36	15
	6 492	3 676
Solde des fonds	18 097	21 748

(1) Le cours des titres négociables sur un marché actif était de 19 008 M\$ (22 107 M\$ au 31 mars 2024) et leur valeur comptable était de 18 938 M\$ (22 239 M\$ au 31 mars 2024).

(2) Le gouvernement détenait également 11 521 M\$ (9 921 M\$ au 31 mars 2024) de ses propres titres en obligations et billets et 113 M\$ (117 M\$ au 31 mars 2024) en intérêts courus sur ces titres. Ces éléments sont compensés à l'encontre des dettes correspondantes.

(3) Dans le cadre de ses opérations liées à la gestion des risques, le gouvernement donne en garantie des titres financiers. Au 31 mars 2025, le gouvernement avait donné en garantie des titres de placement dont la valeur comptable était de 164 M\$ (83 M\$ au 31 mars 2024).

18. Dettes (suite)

Évolution du solde des fonds d'amortissement afférents à des emprunts

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2025	2024
	Équivalent en dollars canadiens	
Solde au début avant compensation des titres autodétenus	31 786	31 735
Versements du fonds général du fonds consolidé du revenu et d'autres entités du périmètre comptable	1 426	4 228
Revenus nets sur les placements	1 053	664
Gains nets (pertes nettes) de réévaluation	66	(17)
	34 331	36 610
Sommes utilisées pour le remboursement de dettes	(4 600)	(4 824)
Solde avant compensation des titres autodétenus	29 731	31 786
Moins :		
Titres autodétenus	11 634	10 038
Solde à la fin	18 097	21 748

Gestion des risques liés aux fonds d'amortissement afférents à des emprunts

La gestion des risques est effectuée sur les actifs et les passifs détenus dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts, incluant ceux dont les titres sont autodétenus. Les sommes composant ces fonds sont gérées en fonction d'une politique de placement.

18. Dettes (suite)

Risques de crédit et de liquidité

Le risque de crédit associé aux placements détenus dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts est faible, car le cadre de gestion et la politique de placement limitent les risques associés aux placements du gouvernement. Ce cadre prévoit des critères comme la cote de crédit minimum requise pour la sélection des émetteurs autorisés, qui sont principalement des institutions financières et des gouvernements.

Les risques de crédit et de liquidité associés aux opérations de conventions de revente et aux conventions de rachat sont faibles, puisque le gouvernement s'est doté d'une politique de gestion propre à ces instruments financiers qui lui permet de limiter les pertes potentielles. En vertu de cette politique, des ententes sont conclues avec les contrepartistes, lesquelles prévoient l'échange de garanties en fonction de la position nette liée à ces opérations.

Échéancier de remboursement des dettes après effet des instruments financiers dérivés et des sommes accumulées dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts (en millions de dollars)

Équivalent en dollars canadiens							
Échéance au 31 mars	Dettes contractées sur les marchés financiers après prise en compte des instruments financiers dérivés (valeur nominale)					Fonds d'amortissement afférents à des emprunts	Total
	Dollars canadiens	Dollars américains	Euros	Autres devises	Sous-total		
2026	36 341	6	16		36 363	(3 610)	32 753
2027	18 881	6	16		18 903	(3 773)	15 130
2028	13 479	7	16		13 502	(1 772)	11 730
2029	14 174	7	17		14 198	(2 209)	11 989
2030	20 658	5	17		20 680	(5 238)	15 442
	103 533	31	82	—	103 646	(16 602)	87 044
2031-2035	92 605	10	50		92 665	(8 213)	84 452
2036-2040	13 962		2		13 964	—	13 964
2041-2045	17 721				17 721	(1 424)	16 297
2046-2050	21 816				21 816	(2 075)	19 741
2051 et suivantes	50 847				50 847	(1 417)	49 430
	300 484	41	134	—	300 659 ⁽¹⁾	(29 731)	270 928

- (1) L'échéancier de remboursement des dettes contractées sur les marchés financiers est établi sur la base de la valeur nominale des dettes prévue aux contrats et en prenant en considération l'effet des instruments financiers dérivés. Cette base diffère de la valeur comptable totalisant 307 891 M\$, car les coûts de transaction, les escomptes et les primes de 2 273 M\$ ne sont pas considérés dans la valeur nominale, alors que l'effet net des instruments financiers dérivés, à la baisse de 4 959 M\$, n'est pas considéré dans la valeur comptable.

19. Immobilisations

Principales méthodes comptables

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties (à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis) selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période correspondant à leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration et de développement ainsi que, le cas échéant, les coûts de mise hors service. Les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur ne font pas l'objet d'un amortissement.

Les œuvres d'art et les trésors historiques comme les peintures, les sculptures, les dessins, les estampes, les photographies, les films et les vidéos sont comptabilisés à titre de dépenses dans l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par transfert d'un gouvernement ou par donation, y compris celles acquises pour une valeur symbolique, sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Les terres du domaine public et les ressources naturelles comme les forêts, l'eau et les ressources minières, dont le gouvernement est titulaire sans qu'elles aient été achetées, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés du gouvernement.

Immobilisations louées en vertu d'un contrat de location-acquisition

Le coût des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles au titre de la location, sans excéder la juste valeur de l'actif loué.

Immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé

Les immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé constituent des projets d'infrastructure découlant des contrats à long terme par lesquels le gouvernement s'associe à au moins un partenaire privé pour leur réalisation et qui respectent toutes les conditions suivantes :

- le ou les partenaires du secteur privé sont responsables de la conception, de la construction, de l'acquisition ou de l'amélioration de l'élément d'infrastructure, de son financement après sa mise en service et de son exploitation ou de son entretien;
- le projet d'infrastructure est contrôlé par le gouvernement à tout moment sur la durée de l'entente, et, à l'échéance de l'entente, le gouvernement en contrôle l'intérêt résiduel important, le cas échéant;
- les risques liés au projet sont partagés entre le gouvernement et le ou les partenaires du secteur privé.

Les immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé sont comptabilisées au coût, lequel représente la juste valeur à la date de comptabilisation, et amorties linéairement sur une période correspondant à leur durée de vie utile.

19. Immobilisations (suite)

Catégories d'immobilisations	Durée
Bâtiments <i>(Bâtiments institutionnels et d'exploitation, améliorations locatives, etc.)</i>	10 à 50 ans ⁽¹⁾
Aménagements <i>(Organisation et mise en valeur d'espaces : terrains, parcs, forêts, cours d'eau, etc.)</i>	5 à 20 ans
Réseaux complexes <i>(Infrastructures pour le transport routier, maritime et aérien, réseaux d'exploitation des ressources naturelles, barrages et autres ouvrages majeurs, etc.)</i>	10 à 60 ans
Matériel et équipement <i>(Véhicules de transport, machinerie, mobilier et équipement de bureau, équipements spécialisés médicaux, éducationnels, scientifiques ou industriels, etc.)</i>	3 à 30 ans
Équipements informatiques et bureautiques <i>(Ordinateurs et périphériques, logiciels, équipements de télécommunication, de radiocommunication ou de traitement de l'information, etc.)</i>	3 à 10 ans
Développement informatique <i>(Conception, réalisation, implantation de systèmes informatiques, ainsi que le matériel et les logiciels acquis à cette fin)</i>	5 à 10 ans

(1) Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments sont amortis sur une durée allant jusqu'à 125 ans.

19. Immobilisations (suite)

Évolution des immobilisations par catégories

(en millions de dollars)

	Terrains	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Équipements informatiques et bureautiques	Développement informatique	Total
COÛT								
Solde au début	3 261	85 349	3 005	55 142	14 742	4 391	7 008	172 898
Acquisitions	132	1 250	57	3 091	1 024	513	68	6 135
Travaux en cours		6 779	278	1 274	141	103	424	8 999
Incidence des dispositions et des réductions de valeur	(1)	(205)	(10)	(593)	(647)	(353)	(191)	(2 000)
Reclassements et autres ajustements	1	376	3	1	16	(13)	18	402 ⁽¹⁾
Solde à la fin	3 393	93 549	3 333	58 915	15 276	4 641	7 327	186 434
AMORTISSEMENT CUMULÉ								
Solde au début		32 328	1 167	22 178	9 369	3 160	4 608	72 810
Dépenses d'amortissement		2 009	147	1 621	861	552	379	5 569
Incidence des dispositions		(205)	(11)	(592)	(624)	(347)	(176)	(1 955)
Reclassements et autres ajustements		33	(1)		2	1	(1)	34
Solde à la fin	—	34 165	1 302	23 207	9 608	3 366	4 810	76 458
Valeur comptable nette au 31 mars 2025	3 393	59 384	2 031	35 708	5 668	1 275	2 517	109 976
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	3 261	53 021	1 838	32 964	5 373	1 231	2 400	100 088

(1) Les reclassements et autres ajustements comprennent des ajustements à la hausse du coût des immobilisations de 308 M\$ découlant de la révision des estimations des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 15). Ces ajustements visent principalement des bâtiments.

19. Immobilisations (suite)

Immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé

(en millions de dollars)

	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Total
Coût	5 311	196	2 303	152	7 962
Amortissement cumulé ⁽¹⁾	922	77	727	95	1 821
Valeur comptable nette au 31 mars 2025	4 389	119	1 576	57	6 141 ⁽²⁾
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	4 497	128	1 634	68	6 327 ⁽²⁾

Note : En contrepartie des immobilisations acquises, un passif financier est comptabilisé dans les dettes découlant d'ententes de partenariat public-privé (note 18) pour toutes les ententes.

(1) La dépense d'amortissement de ces immobilisations était de 186 M\$ (188 M\$ en 2023-2024).

(2) La valeur comptable nette était de 4 336 M\$ pour les centres hospitaliers universitaires (4 454 M\$ au 31 mars 2024), de 1 576 M\$ pour les infrastructures de transport routier (1 634 M\$ au 31 mars 2024) et de 229 M\$ pour les autres ententes (239 M\$ au 31 mars 2024).

Immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition

(en millions de dollars)

	Bâtiments	Matériel et équipement	Autres	Total
Coût	1 045		48	1 093
Amortissement cumulé	236		31	267
Valeur comptable nette au 31 mars 2025	809	—	17	826
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	442	1	55	498

Immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur (travaux en cours)

(en millions de dollars)

	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Équipements informatiques et bureautiques	Développement informatique	Total
Coût au 31 mars 2025	11 971	242	2 137	223	95	791	15 459
Coût au 31 mars 2024	11 523	230	1 014	188	131	710	13 796

Note : Aucune dépense d'amortissement n'a été comptabilisée pour ces immobilisations en 2024-2025 et en 2023-2024.

20. Obligations contractuelles et droits contractuels

Principales méthodes comptables

Une obligation contractuelle est présentée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'un écrit juridiquement exécutoire en date du 31 mars donnant le pouvoir à l'autre partie de recourir aux tribunaux pour procéder à l'exécution de l'obligation;
- cet écrit entraîne la perte du pouvoir discrétionnaire, c'est-à-dire que vraisemblablement, le gouvernement a peu ou pas de possibilité de modifier les conditions prévues à l'écrit ou de s'y soustraire de sa propre initiative et n'a donc pas d'autre option réaliste que de régler l'obligation lorsque l'opération ou l'évènement se produira;
- le gouvernement devra sortir des ressources économiques pour régler l'obligation;
- l'opération ou l'évènement prévu à l'origine de l'obligation ne s'est pas encore produit.

Un droit contractuel est présenté selon les mêmes conditions, c'est-à-dire lorsqu'il y a un écrit juridiquement exécutoire au 31 mars qui a fait perdre le pouvoir discrétionnaire de l'autre partie et qui entraînera une rentrée de ressources économiques pour le gouvernement au moment où l'opération ou l'évènement se produira.

Les obligations contractuelles ou les droits contractuels relatifs à des ententes dont la durée est indéterminée sont calculés et présentés sur une période de six ans, soit chacune des cinq premières années de l'entente et une année additionnelle pour le solde. Les obligations contractuelles relatives à des ententes dont les sommes seront versées à perpétuité sont établies sur une période de 30 ans.

20. Obligations contractuelles et droits contractuels (suite)

Obligations contractuelles par catégories de dépenses et d'investissements

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Dépenses					Investissements		Total
	Transferts		Fonctionnement			Acquisitions d'immobili- sations	Promesses de prêts et d'investis- sements	
	Capital	Ententes autres qu'en capital	Contrats de location- exploitation	Approvision- nements en biens et services	Autres			
2026	5 550	5 543	732	8 610	589	9 023	2 175	32 222
2027	3 956	3 365	613	5 495	399	3 547	830	18 205
2028	3 023	2 522	517	3 721	43	2 134	510	12 470
2029	2 719	1 727	443	2 474	6	869	80	8 318
2030	3 037	496	398	1 871	1	168	31	6 002
	18 285	13 653	2 703	22 171	1 038	15 741	3 626	77 217
2031 et suivantes	7 743	5 372	1 611	12 119	4	234	94	27 177
	26 028	19 025	4 314	34 290	1 042	15 975	3 720	104 394
Échéancier indéterminé							1 139	1 139
	26 028	19 025	4 314	34 290	1 042	15 975	4 859	105 533

Droits contractuels par sources de revenus

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Ressources naturelles	Services à rendre	Transferts du gouvernement fédéral	Autres	Total
2026	335	878	7 859	211	9 283
2027	98	760	7 502	48	8 408
2028	67	768	6 645	29	7 509
2029	25	783	5 633	9	6 450
2030	26	794	5 312	5	6 137
	551	3 983	32 951	302	37 787
2031 et suivantes	123	2 242	5 981	38	8 384
	674	6 225	38 932	340	46 171

21. Éventualités

Principales méthodes comptables

Passifs éventuels

Les obligations découlant des poursuites et des litiges sont comptabilisées à titre de passifs lorsqu'il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie. S'il est impossible de déterminer la probabilité de l'évènement ou que l'évènement est probable, mais qu'une estimation raisonnable ne peut être établie, un passif éventuel est alors présenté en note complémentaire.

Les méthodes comptables à l'égard des passifs éventuels relatifs au passif environnemental et aux provisions pour pertes sur les interventions financières garanties sont présentées respectivement dans la note sur les créiteurs, frais à payer et autres provisions ([note 13](#)) et dans celle sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et le passif environnemental ([note 15](#)).

Incertitudes importantes relatives à la mesure

Les passifs éventuels peuvent varier en raison des hypothèses retenues pour établir la probabilité du dénouement d'une situation existante à la date des états financiers et de celles relatives à l'estimation de la valeur du passif éventuel. Parmi les hypothèses utilisées figurent l'expérience passée, les négociations en cours, les règlements récents et les jugements rendus par les tribunaux.

Il est possible que ces provisions subissent des variations importantes dans la prochaine année. Puisque la présentation d'informations pourrait avoir des répercussions négatives sur le dénouement de ces poursuites et litiges, l'information à l'égard des montants et de l'ampleur des incertitudes qui y sont liées n'est pas fournie.

L'incertitude relative à la mesure à l'égard de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties et du passif environnemental est présentée respectivement dans la note sur les créiteurs, frais à payer et autres provisions ([note 13](#)) et dans celle sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et le passif environnemental ([note 15](#)).

21. Éventualités (suite)

Passifs éventuels

Poursuites et litiges – Réclamations

Le gouvernement est visé par certaines réclamations; il est également partie dans des causes devant les tribunaux. Ces différents litiges découlent notamment d'inexécutions de contrats et de dommages occasionnés à des personnes ou à des biens. Ces réclamations sont estimées à 6 001 millions de dollars, après déduction des provisions comptabilisées.

Différentes communautés autochtones du Québec ont intenté des poursuites en dommages-intérêts contre le gouvernement, totalisant 10 050 millions de dollars. Ces recours portent sur des revendications territoriales, la reconnaissance de certains droits ancestraux et d'autres éléments connexes. Ces dossiers sont à différents degrés d'avancement (certains recours étant actuellement suspendus ou inactifs) et devraient éventuellement se conclure par des négociations, des jugements ou le désistement des demandeurs.

Le dénouement de ces poursuites et litiges étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée.

Poursuites et litiges – Plaintes et application de la Loi sur l'équité salariale

La Loi sur l'équité salariale (RLRQ, chapitre E-12.001) oblige les employeurs assujettis à assurer l'équité salariale entre les catégories d'emplois à prédominance féminine et les catégories d'emplois à prédominance masculine au sein d'une même entreprise. Lorsque des écarts salariaux causés par la discrimination fondée sur le sexe sont constatés, ces employeurs doivent les corriger.

Au regard de l'application de la Loi, le gouvernement a la responsabilité des programmes d'équité salariale applicables aux personnes salariées de la fonction publique et du secteur parapublic. Pour chacun des programmes, le gouvernement doit évaluer si l'équité salariale a été maintenue pour chacune des catégories d'emplois déterminées. Ces évaluations et les affichages prévus doivent être effectués tous les cinq ans. Le gouvernement inscrit une provision pour une catégorie d'emplois lorsqu'il est probable que celle-ci bénéficie d'un correctif salarial à la suite d'une évaluation du maintien ou d'un litige (plainte, différend ou recours) et qu'il peut raisonnablement estimer la somme qu'il devra déboursier.

Essentiellement, les litiges en cours portent sur le programme d'équité salariale visant le personnel syndiqué du secteur parapublic. Concernant les évaluations du maintien de l'équité salariale de 2015 et de 2020, elles font l'objet de plaintes devant la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Ces plaintes sont en cours d'analyse. Les plaintes et recours sont portés par des personnes salariées et des organisations syndicales. Quant à l'évaluation du maintien de 2010, il n'y a plus de plaintes en attente de décision de la part de la CNESST. Il demeure certains recours en attente d'audience devant le Tribunal administratif du travail.

La méthode d'estimation utilisée pour évaluer le passif éventuel comprend les hypothèses jugées les plus probables par le gouvernement.

22. Informations sur les flux de trésorerie

Éléments sans effet sur les flux de trésorerie

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2025	2024
Amortissement des immobilisations	5 569	5 108
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	(5 689)	(5 241)
Activités liées aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs		
Coût des prestations acquises	4 215	3 471
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	8 348	7 950
Autres	958	812
	13 521	12 233
Réinvestissement des revenus de placement des fonds	(8 215)	(7 822)
Créances douteuses et autres provisions	2 086	1 147
Réinvestissement des revenus sur les placements du Fonds des générations	(876)	(582)
Autres éléments sans effet sur les flux de trésorerie	(61)	1 188
	6 335	6 031

Variation des actifs et passifs liés au fonctionnement et informations supplémentaires

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2025	2024
VARIATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS LIÉS AU FONCTIONNEMENT		
Actifs		
Débiteurs	(3 508)	(3 125)
Autres	(451)	(43)
	(3 959)	(3 168)
Passifs		
Créditeurs, frais à payer et autres provisions	2 261	5 601
Autres	365	352
	2 626	5 953
	(1 333)	2 785
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES		
Intérêts payés	10 244	9 984
Acquisitions d'immobilisations incluses dans les créditeurs et frais à payer	2 922	2 037

23. Informations relatives aux apparentés

Le gouvernement est apparenté à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants du gouvernement sont notamment les ministres, les sous-ministres et les présidents-directeurs généraux ou leurs équivalents.

Au cours de l'année financière 2024-2025, le gouvernement n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

Annexe 1

Périmètre comptable par portefeuilles

Le gouvernement met sur pied des programmes administrés directement par des entités gouvernementales, dont des ministères et des organismes. L'ensemble des entités sous la responsabilité d'un ministre constitue un portefeuille. L'Assemblée nationale et les personnes désignées constituent également des portefeuilles.

Assemblée nationale

Assemblée nationale

Personnes désignées par l'Assemblée nationale

Commissaire à la langue française
Commissaire à l'éthique et à la déontologie
Commissaire au lobbying
Directeur général des élections
Protecteur du citoyen
Vérificateur général

Affaires municipales et Habitation

Ministère et organismes budgétaires

Affaires municipales et Habitation
Commission municipale du Québec
Tribunal administratif du logement

Organisme autre que budgétaire

Société d'habitation du Québec

Fonds spécial

Fonds régions et ruralité

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Ministère et organismes budgétaires

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Commission de protection du territoire agricole du Québec
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Organismes autres que budgétaires

Institut de technologie agroalimentaire du Québec (30 juin)
La Financière agricole du Québec

Entreprise du gouvernement¹

Capital Financière agricole inc.

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Ministère et organisme budgétaire

Conseil du trésor et Administration gouvernementale
Commission de la fonction publique

Annexe 1

Périmètre comptable par portefeuilles (suite)

Conseil du trésor et Administration gouvernementale (suite)

Organismes autres que budgétaires

- Autorité des marchés publics
- Centre d'acquisitions gouvernementales
- Commission de la capitale nationale du Québec
- Office des professions du Québec
- Société québécoise des infrastructures

Fonds spécial

- Fonds de la région de la Capitale-Nationale

Conseil exécutif

Ministère et organisme budgétaire

- Conseil exécutif
- Commission d'accès à l'information

Culture et Communications

Ministère et organisme budgétaire

- Culture et Communications
- Conseil du patrimoine culturel du Québec

Organismes autres que budgétaires

- Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- Conseil des arts et des lettres du Québec
- Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (30 juin)
- Musée d'art contemporain de Montréal
- Musée de la Civilisation
- Musée national de l'histoire du Québec
- Musée national des beaux-arts du Québec
- Société de développement des entreprises culturelles
- Société de la Place des Arts de Montréal
- Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
- Société du Grand Théâtre de Québec (31 août)

Fonds spéciaux

- Fonds Avenir Mécénat Culture
- Fonds du patrimoine culturel québécois

Cybersécurité et Numérique

Ministère

- Cybersécurité et Numérique

Fonds spécial

- Fonds de la cybersécurité et du numérique

Économie, Innovation et Énergie

Ministère et organisme budgétaire

- Économie, Innovation et Énergie
- Commission de l'éthique en science et en technologie

Économie, Innovation et Énergie (suite)

Organismes autres que budgétaires

Fonds de recherche du Québec
Régie de l'énergie
Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc.

Fonds spéciaux

Capital ressources naturelles et énergie
Fonds des ressources naturelles (volet Gestion des énergies fossiles)²
Fonds du développement économique
Fonds pour la croissance des entreprises québécoises

Entreprises du gouvernement¹

Fonds d'investissement Eurêka S.E.C.
Hydro-Québec³ (31 décembre)
Investissement Québec³
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour³

Éducation

Ministère et organismes budgétaires

Éducation
Commission consultative de l'enseignement privé
Conseil supérieur de l'éducation
Protecteur national de l'élève

Organismes autres que budgétaires

Institut national des mines
Institut national d'excellence en éducation
Société des établissements de plein air du Québec
Société des parcs de sciences naturelles du Québec

Fonds spécial

Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Organismes du réseau de l'éducation – Centres de services scolaires⁴

Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées
Centre de services scolaire de Charlevoix
Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup
Centre de services scolaire de la Baie-James
Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin
Centre de services scolaire de la Capitale
Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
Centre de services scolaire De La Jonquière
Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île
Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Centre de services scolaire de la Riveraine
Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
Centre de services scolaire de Laval

Éducation (suite)

Organismes du réseau de l'éducation – Centres de services scolaires⁴ (suite)

Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands
Centre de services scolaire de l'Énergie
Centre de services scolaire de l'Estuaire
Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois
Centre de services scolaire de Montréal
Centre de services scolaire de Portneuf
Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda
Centre de services scolaire des Affluents
Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
Centre de services scolaire des Appalaches
Centre de services scolaire des Bois-Francs
Centre de services scolaire des Chênes
Centre de services scolaire des Chic-Chocs
Centre de services scolaire des Découvreurs
Centre de services scolaire des Draveurs
Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides
Centre de services scolaire des Hautes-Rivières
Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Centre de services scolaire des Hauts-Cantons
Centre de services scolaire des Îles
Centre de services scolaire des Laurentides
Centre de services scolaire des Mille-Îles
Centre de services scolaire des Monts-et-Marées
Centre de services scolaire des Navigateurs
Centre de services scolaire de Sorel-Tracy
Centre de services scolaire des Patriotes
Centre de services scolaire des Phares
Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries
Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay
Centre de services scolaire des Samares
Centre de services scolaire des Sommets
Centre de services scolaire des Trois-Lacs
Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy
Centre de services scolaire du Fer
Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
Centre de services scolaire du Lac-Abitibi
Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean
Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue
Centre de services scolaire du Littoral
Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets
Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs

Éducation (suite)

Organismes du réseau de l'éducation – Centres de services scolaires⁴ (suite)

- Centre de services scolaire Harricana
- Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
- Centre de services scolaire Marie-Victorin
- Centre de services scolaire René-Lévesque

Organismes du réseau de l'éducation – Commissions scolaires⁴

- Commission scolaire Central Québec
- Commission scolaire crie
- Commission scolaire Eastern Shores
- Commission scolaire Eastern Townships
- Commission scolaire English-Montréal
- Commission scolaire Kativik
- Commission scolaire Lester-B.-Pearson
- Commission scolaire New Frontiers
- Commission scolaire Riverside
- Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
- Commission scolaire Western Québec

Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

Emploi et Solidarité sociale

Ministère et organisme budgétaire

- Emploi et Solidarité sociale
- Commission des partenaires du marché du travail

Organisme autre que budgétaire

- Office de la sécurité économique des chasseurs cris (30 juin)

Fonds spéciaux

- Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
- Fonds de développement du marché du travail
- Fonds des biens et des services
- Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Fonds québécois d'initiatives sociales

Enseignement supérieur

Ministère et organismes budgétaires

- Enseignement supérieur
- Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
- Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Organisme autre que budgétaire

- Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (30 juin)

Fonds spécial

- Fonds pour l'excellence et la performance universitaires

Enseignement supérieur (suite)

Organismes des réseaux de l'enseignement supérieur – Collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps)⁴

Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep d'Ahuntsic
Cégep de Baie-Comeau
Cégep de Bois-de-Boulogne
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Cégep de Granby
Cégep de Jonquière
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Maisonneuve
Cégep de Matane
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rosemont
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de St-Félicien
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep François-Xavier-Garneau
Cégep Gérald-Godin
Cégep John Abbott
Cégep Limoilou
Cégep Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin
Cégep Montmorency
Cégep régional Champlain

Annexe 1

Périmètre comptable par portefeuilles (suite)

Enseignement supérieur (suite)

Organismes des réseaux de l'enseignement supérieur – Collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps)⁴ (suite)

- Cégep régional de Lanaudière
- Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
- Collège d'Alma
- Collège Dawson
- Collège Héritage
- Vanier College of General and Vocational Education

Organismes des réseaux de l'enseignement supérieur – Université du Québec et ses constituantes⁵

- École de technologie supérieure
- École nationale d'administration publique
- Institut national de la recherche scientifique
- Télé-université
- Université du Québec
- Université du Québec à Chicoutimi
- Université du Québec à Montréal
- Université du Québec à Rimouski
- Université du Québec à Trois-Rivières
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- Université du Québec en Outaouais

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

Ministère et organisme budgétaire

- Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Organismes autres que budgétaires

- Fondation de la faune du Québec
- Société québécoise de récupération et de recyclage

Fonds spéciaux

- Fonds bleu
- Fonds d'électrification et de changements climatiques
- Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État
- Fonds des ressources naturelles (volet Conservation et mise en valeur de la faune)²

Famille

Ministère et organisme budgétaire

- Famille
- Curateur public

Fonds spécial

- Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance

Finances

Ministère

Finances⁶

Organismes autres que budgétaires

Agence du revenu du Québec⁷

Autorité des marchés financiers

Financement-Québec⁸

Institut de la statistique du Québec

Société de financement des infrastructures locales du Québec

Société nationale de l'amiante⁹

Fonds spéciaux

Fonds de financement

Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux

Fonds de lutte contre les dépendances

Fonds des générations

Fonds des services de santé

Fonds du centre financier de Montréal

Fonds du Plan Nord

Fonds relatif à l'administration fiscale

Tribunal administratif des marchés financiers (Fonds du)¹⁰

Entreprises du gouvernement¹

Loto-Québec

Société des alcools du Québec (année financière terminée le dernier samedi de mars)

Société québécoise du cannabis (année financière terminée le dernier samedi de mars)

Immigration, Francisation et Intégration

Ministère

Immigration, Francisation et Intégration

Justice

Ministère et organismes budgétaires

Justice

Comité de la rémunération des juges

Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Conseil de la justice administrative

Conseil de la magistrature

Directeur des poursuites criminelles et pénales

Office de la protection du consommateur

Tribunal des droits de la personne

Organismes autres que budgétaires

Commission des services juridiques

Fonds d'aide aux actions collectives

Société québécoise d'information juridique

Justice (suite)

Fonds spéciaux

- Fonds Accès Justice
- Fonds affecté à l'aide des personnes victimes d'infractions criminelles
- Fonds des registres du ministère de la Justice
- Tribunal administratif du Québec (Fonds du)¹⁰

Langue française

Ministère et organismes budgétaires

- Langue française
- Commission de toponymie
- Office québécois de la langue française

Organisme autre que budgétaire

- Centre de la francophonie des Amériques

Relations internationales et Francophonie

Ministère et organisme budgétaire

- Relations internationales et Francophonie
- Conseil du statut de la femme

Organisme autre que budgétaire

- Office Québec-Monde pour la jeunesse

Ressources naturelles et Forêts

Ministère

- Ressources naturelles et Forêts

Organismes autres que budgétaires

- Société de développement de la Baie-James (31 décembre)
- Société du Plan Nord

Fonds spéciaux

- Fonds des ressources naturelles (volets Forestier, Aménagement durable du territoire forestier, Patrimoine minier et Gestion de l'activité minière)²
- Fonds d'information sur le territoire

Entreprise du gouvernement¹

- Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire S.E.C.

Santé et Services sociaux

Ministère et organismes budgétaires

- Santé et Services sociaux
- Commissaire à la santé et au bien-être
- Office des personnes handicapées du Québec

Organismes autres que budgétaires

- Fonds de l'assurance médicaments
- Héma-Québec
- Institut national de santé publique du Québec

Santé et Services sociaux (suite)

Organismes autres que budgétaires (suite)

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
Régie de l'assurance maladie du Québec
Santé Québec¹¹
Urgences-santé

Fonds spéciaux

Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux⁸

Établissements desservant une population nordique et autochtone

Centre de santé Inuulitsivik
Centre de santé Tulattavik de l'Ungava
CLSC Naskapi
Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

Sécurité publique

Ministère et organismes budgétaires

Sécurité publique
Bureau des enquêtes indépendantes
Bureau du coroner
Commissaire à la déontologie policière
Commissaire à la lutte contre la corruption
Commission québécoise des libérations conditionnelles
Régie des alcools, des courses et des jeux
Tribunal administratif de déontologie policière

Organismes autres que budgétaires

École nationale de police du Québec (30 juin)
École nationale des pompiers du Québec (30 juin)

Fonds spécial

Fonds des services de police

Tourisme

Ministère

Tourisme

Organismes autres que budgétaires

Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique
Société du Centre des congrès de Québec
Société du Palais des congrès de Montréal

Fonds spécial

Fonds de partenariat touristique

Annexe 1

Périmètre comptable par portefeuilles (suite)

Transports et Mobilité durable

Ministère et organisme budgétaire

Transports et Mobilité durable
Commission des transports du Québec

Organismes autres que budgétaires

Mobilité Infra Québec
Société de l'assurance automobile du Québec (31 décembre)
Société des Traversiers du Québec

Fonds spéciaux

Fonds aérien
Fonds de gestion de l'équipement roulant
Fonds de la sécurité routière
Fonds des réseaux de transport terrestre

Travail

Ministère

Travail

Organisme autre que budgétaire

Régie du bâtiment du Québec

Fonds spécial

Tribunal administratif du travail (Fonds du)¹⁰

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'une entité est différente du 31 mars, elle est indiquée entre parenthèses. Aux fins de la consolidation aux états financiers du gouvernement, des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

1. Le pourcentage de la participation du gouvernement dans les entreprises est de 100 %, à l'exception de la participation dans Capital Financière agricole inc., qui est de 90,1 %.
2. Le Fonds des ressources naturelles, institué en vertu de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (RLRQ, chapitre M-25.2), est composé de différents volets. Les informations financières du volet Gestion des énergies fossiles sont présentées dans le portefeuille Économie, Innovation et Énergie. Celles du volet Conservation et mise en valeur de la faune font partie du portefeuille Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs. Finalement, les informations financières de tous les autres volets sont cumulées et présentées dans le portefeuille Ressources naturelles et Forêts.
3. Le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie est responsable de l'application des lois constitutives d'Hydro-Québec, d'Investissement Québec et de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour. Toutefois, les revenus de ces entreprises du gouvernement sont comptabilisés dans le portefeuille Finances, car les actions de celles-ci sont détenues par le ministre des Finances.
4. L'année financière des centres de services scolaires, commissions scolaires et collèges se termine le 30 juin. Des données intermédiaires sont utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.
5. Les données financières de l'Université du Québec et de ses constituantes, utilisées aux fins de consolidation, couvrent la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025, date de la fin de leur année financière. Les opérations et les événements relatifs à ces entités survenus entre le 1^{er} et le 30 avril 2025 n'ont pas eu d'incidence financière significative sur la situation financière et les résultats consolidés du gouvernement.
6. Conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif (RLRQ, chapitre E-18), le décret 442-2025 confie les fonctions et les responsabilités du ministre du Revenu au ministre des Finances.
7. Les opérations du fonds général du fonds consolidé du revenu liées à l'application ou à l'exécution de toute loi dont la responsabilité est confiée au ministre du Revenu sont administrées par l'Agence du revenu du Québec.
8. Ces entités ont été dissoutes le 1^{er} avril 2025.
9. La Société nationale de l'amiante a cessé ses activités. Depuis le 1^{er} juin 2016, cette entité est constituée en personne morale de droit public régie par les dispositions de la Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, chapitre S-3.1.1).

Annexe 1

Périmètre comptable par portefeuilles (suite)

10. Les données financières du fonds spécial, utilisées aux fins de consolidation, incluent également celles de l'organisme financé par ce fonds.
11. Depuis le 1^{er} décembre 2024, Santé Québec regroupe les centres intégrés de santé et de services sociaux ainsi que le Centre hospitalier de l'Université de Montréal, le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, le Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James, le Centre universitaire de santé McGill, le CHU de Québec – Université Laval, l'Institut de cardiologie de Montréal, l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel et l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval.

État consolidé des revenus
(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2025						
	Impôt sur le revenu et les biens	Taxes à la consom- mation	Droits, permis et redevances	Revenus divers	Revenus provenant des entreprises du gouvernement	Transferts du gouvernement fédéral	Total
PORTEFEUILLES							
Assemblée nationale				14			14
Personnes désignées par l'Assemblée nationale				1			1
Affaires municipales et Habitation			8	275		658	941
Agriculture, Pêcheries et Alimentation			29	73	(3)	181	280
Conseil du trésor et Administration gouvernementale				105		2	107
Conseil exécutif				1		1	2
Culture et Communications		5	1	220		9	235
Cybersécurité et Numérique				50			50
Économie, Innovation et Énergie ⁽¹⁾			19	367	(3)	23	406
Éducation	1 196	89		1 600		439	3 324
Emploi et Solidarité sociale			42	201		778	1 021
Enseignement supérieur				1 145		280	1 425
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs		41	1 794	49		94	1 978
Famille			27	5			32
Finances	67 885	25 954	1 763	5 152	5 672	25 203	131 629
Immigration, Francisation et Intégration			84	11		1 550	1 645
Justice			6	361		61	428
Langue française				1			1
Relations internationales et Francophonie				2		3	5
Ressources naturelles et Forêts			338	268	23	22	651
Santé et Services sociaux			2	5 324		713	6 039
Sécurité publique			25	463		111	599
Tourisme		168	3	72			243
Transports et Mobilité durable		2 120	1 953	383		370	4 826
Travail			97	109			206
Total des revenus	69 081	28 377	6 191	16 252	5 689	30 498	156 088

- (1) Le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie est responsable de l'application des lois constitutives d'Hydro-Québec, d'Investissement Québec et de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour. Toutefois, les revenus de ces entreprises du gouvernement sont comptabilisés dans le portefeuille Finances, car les actions de celles-ci sont détenues par le ministre des Finances.

Annexe 2

Informations sectorielles (suite)

État consolidé des revenus (suite)

(en millions de dollars)

Année financière terminée le 31 mars 2024							
	Impôt sur le revenu et les biens	Taxes à la consom- mation	Droits, permis et redevances	Revenus divers	Revenus provenant des entreprises du gouvernement	Transferts du gouvernement fédéral	Total
PORTEFEUILLES							
Assemblée nationale				13			13
Personnes désignées par l'Assemblée nationale				1			1
Affaires municipales et Habitation			8	291		664	963
Agriculture, Pêcheries et Alimentation			32	80		192	304
Conseil du trésor et Administration gouvernementale			1	185			186
Conseil exécutif				14		15	29
Culture et Communications		30	1	149		2	182
Cybersécurité et Numérique				40			40
Économie, Innovation et Énergie ⁽¹⁾			26	201		68	295
Éducation	1 150	90		1 420		446	3 106
Emploi et Solidarité sociale			39	188		931	1 158
Enseignement supérieur				1 086		247	1 333
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs		36	1 923	75		86	2 120
Famille			27	6			33
Finances	61 798	24 634	1 571	3 118	5 234	26 497	122 852
Immigration, Francisation et Intégration			87	12		775	874
Justice			6	337		60	403
Langue française							
Relations internationales et Francophonie				4		9	13
Ressources naturelles et Forêts			401	243	7	15	666
Santé et Services sociaux			2	4 926		619	5 547
Sécurité publique			27	474		55	556
Tourisme		155	3	85			243
Transports et Mobilité durable		2 138	1 789	309		195	4 431
Travail			91	102			193
Total des revenus	62 948	27 083	6 034	13 359	5 241	30 876	145 541

(1) Le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie est responsable de l'application des lois constitutives d'Hydro-Québec, d'Investissement Québec et de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour. Toutefois, les revenus de ces entreprises du gouvernement sont comptabilisés dans le portefeuille Finances, car les actions de celles-ci sont détenues par le ministre des Finances.

Annexe 2

Informations sectorielles (suite)

État consolidé des dépenses (en millions de dollars)

Année financière terminée le 31 mars 2025					
	Transfert	Rémunération	Fonctionnement	Créances douteuses et autres provisions	Total
PORTEFEUILLES					
Assemblée nationale		136	56		192
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	13	102	31		146
Affaires municipales et Habitation	4 533	147	192	41	4 913
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 259	246	109	(8)	1 606
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	57	1 089	197		1 343
Conseil exécutif	517	156	24		697
Culture et Communications	1 371	244	402	3	2 020
Cybersécurité et Numérique		99	166		265
Économie, Innovation et Énergie	3 269	103	244	1 093	4 709
Éducation	1 305	17 080	4 957	10	23 352
Emploi et Solidarité sociale	4 994	540	148	25	5 707
Enseignement supérieur	5 171	4 693	1 425	94	11 383
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	1 604	378	196	3	2 181
Famille	8 762	144	109		9 015
Finances	1 125	1 391	467	636	3 619
Immigration, Francisation et Intégration	281	211	84		576
Justice	543	899	810	17	2 269
Langue française	11	50	11		72
Relations internationales et Francophonie	48	97	30		175
Ressources naturelles et Forêts	367	301	801		1 469
Santé et Services sociaux	7 148	39 916	16 971	160	64 195
Sécurité publique	445	1 852	578		2 875
Tourisme	315	72	228	2	617
Transports et Mobilité durable	3 363	900	3 411	10	7 684
Travail	24	154	36		214
Dépenses de portefeuilles	46 525	71 000	31 683	2 086	151 294
Service de la dette					9 969
Total des dépenses					161 263

Annexe 2

Informations sectorielles (suite)

État consolidé des dépenses (suite)

(en millions de dollars)

Année financière terminée le 31 mars 2024					
	Transfert	Rémunération	Fonctionnement	Créances douteuses et autres provisions	Total
PORTEFEUILLES					
Assemblée nationale		128	53		181
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	13	92	30		135
Affaires municipales et Habitation	4 547	132	157	78	4 914
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 154	223	98	27	1 502
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	53	733	255	(1)	1 040
Conseil exécutif	743	142	28		913
Culture et Communications	1 595	223	297	6	2 121
Cybersécurité et Numérique		83	122		205
Économie, Innovation et Énergie	3 238	93	217	282	3 830
Éducation	1 362	14 236	4 449	11	20 058
Emploi et Solidarité sociale	5 018	503	163	44	5 728
Enseignement supérieur	4 903	4 209	1 324	40	10 476
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	1 726	337	364	4	2 431
Famille	8 680	134	103		8 917
Finances	1 340	1 366	555	489	3 750
Immigration, Francisation et Intégration	295	184	83		562
Justice	433	857	597	16	1 903
Langue française	11	42	10		63
Relations internationales et Francophonie	57	89	36		182
Ressources naturelles et Forêts	426	283	772	5	1 486
Santé et Services sociaux	6 884	37 626	16 353	137	61 000
Sécurité publique	364	1 750	636		2 750
Tourisme	296	71	130		497
Transports et Mobilité durable	2 565	827	3 299	9	6 700
Travail	23	143	43		209
Dépenses de portefeuilles	45 726	64 506	30 174	1 147	141 553
Service de la dette					9 982
Total des dépenses					151 535

Annexe 3

Biens détenus et activités des fiducies

Les biens détenus en fiducie sont confiés à un ministère ou à un organisme du gouvernement (fiduciaire) qui doit les administrer selon les dispositions contractuelles ou légales applicables. Le fiduciaire détient et administre les biens au profit de bénéficiaires désignés et au nom de ceux-ci. Les biens détenus et les activités des fiducies sont exclus du périmètre comptable puisqu'ils ne sont pas la propriété du gouvernement.

Sommaire des soldes fiduciaires administrés pour des bénéficiaires désignés (en millions de dollars)

	Au 31 décembre ⁽¹⁾		
	2024		2023
	Actif	Passif	Actif net
FIDUCIAIRES			
Retraite Québec	267	248	19
Régimes de retraite			
RREGOP	91 884	79 782	12 102
RRPE	13 245	11 133	2 112
Autres	2 502	2 210	292
Fonds du régime de rentes du Québec	143 532	1 000	142 532
	251 430	94 373	157 057
Caisse de dépôt et placement du Québec	27 523		27 523
Commission de la construction du Québec	37 548	34 229	3 319
Société de l'assurance automobile du Québec	13 815	10 285	3 530
Curateur public	911	138	773
Conseil de gestion de l'assurance parentale	1 051	155	896
Autres fiduciaires	3 139	1 848	1 291
	335 417	141 028	194 389
			166 306

(1) Tous les soldes sont établis en date de fin d'année financière des fonds fiduciaires, soit au 31 décembre, à l'exception de certains fonds inclus dans la catégorie « Autres fiduciaires » dont la fin d'année financière est le 31 mars.

Les placements administrés par plusieurs fiduciaires du gouvernement comme Retraite Québec, la Commission de la construction du Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec sont généralement confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse). La Caisse gère aussi les placements détenus par le gouvernement aux fins de ses propres activités, comme pour le Fonds des générations et le FARR, comptabilisés dans les présents états financiers, ainsi que des fonds confiés par d'autres déposants comme la CNESST ou des régimes de retraite de municipalités qui ne font pas partie du périmètre comptable du gouvernement. La somme des fonds confiés par tous les déposants à la Caisse moins ses passifs représente son actif net.

Annexe 3

Biens détenus et activités des fiducies (suite)

Actif net de la Caisse de dépôt et placement du Québec (en millions de dollars)

	Au 31 décembre	
	2024	2023
Biens administrés pour le compte de fiduciaires du gouvernement	297 254	267 669
Biens administrés pour le gouvernement	148 510	140 767
Biens administrés pour d'autres déposants	27 523	25 811
	473 287	434 247

Fiduciaires du gouvernement

Fiduciaires	Biens détenus et principaux bénéficiaires
Retraite Québec (déposant à la Caisse)	Cotisations d'employés, de travailleurs autonomes et d'employeurs au Régime de rentes du Québec et aux régimes de retraite du secteur public, dont le RREGOP et le RRPE <i>Travailleurs retraités</i>
Caisse de dépôt et placement du Québec	Placements réalisés à partir des cotisations et des contributions des déposants <i>Personnes retraitées ou assurées</i>
Commission de la construction du Québec (déposant à la Caisse)	Contributions des employés et des employeurs du secteur de la construction <i>Employés et retraités du secteur de la construction</i>
Société de l'assurance automobile du Québec (déposant à la Caisse)	Contributions d'assurance des usagers de la route au Fonds d'assurance automobile du Québec <i>Personnes accidentées de la route ou mandataires de celles-ci</i>
Curateur public	Comptes sous administration des biens de personnes mineures dont les parents sont dans l'impossibilité d'exercer leurs responsabilités parentales ou de personnes majeures jugées inaptes <i>Personnes mineures ou majeures jugées inaptes</i>
Conseil de gestion de l'assurance parentale (déposant à la Caisse)	Cotisations des travailleuses, des travailleurs et des employeurs versées au Fonds d'assurance parentale <i>Travailleuses et travailleurs admissibles qui se prévalent d'un congé à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant</i>

Annexe 3

Biens détenus et activités des fiducies (suite)

Fiduciaires du gouvernement (suite)

Autres fiduciaires	Activités fiduciaires
Agence du revenu du Québec	Biens non réclamés et Fonds des pensions alimentaires
Autorité des marchés financiers (déposant à la Caisse)	Fonds d'indemnisation des services financiers
La Financière agricole du Québec (déposant à la Caisse)	Fonds d'assurance-récolte Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles
Ministère de la Famille	Comptes sous administration du Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance
Ministère de la Sécurité publique	Fonds central de soutien à la réinsertion sociale
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Comité Entraide des secteurs public et parapublic Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre
Ministère des Finances	Fonds en fidéicomis sous administration du Bureau général de dépôts pour le Québec
Office de la protection du consommateur (déposant à la Caisse)	Cautionnements individuels des agents de voyages Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	Fonds d'assurance-garantie
Régie du bâtiment du Québec	Fonds de garantie
Société québécoise de récupération et de recyclage	Régime de compensation pour les organismes municipaux



GLOSSAIRE

Glossaire

Les termes suivants sont utilisés dans les sections « Analyse des états financiers consolidés » et « États financiers consolidés » contenues dans ce volume.

Actifs financiers

Les actifs financiers représentent les actifs qui sont utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des activités futures; ils ne sont pas destinés à être utilisés pour la prestation de services publics.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers représentent les actifs qui sont utilisés dans le cours normal des activités du gouvernement pour la prestation de services publics.

Comptabilité d'exercice

La comptabilité d'exercice est une méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net, des revenus gagnés et des dépenses engagées au cours d'une année financière, le tout sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.

Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert représentent des avantages économiques octroyés par un gouvernement à un bénéficiaire, sans contrepartie en biens ou en services, pour lesquels le gouvernement ne s'attend pas à être remboursé ultérieurement ni à obtenir un rendement financier direct.

Dettes brute

La dette brute correspond à la somme des dettes (avant compensation des titres autodétenus) pour lesquelles la trésorerie a été reçue au 31 mars, des passifs liés aux instruments financiers dérivés et du passif net des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs. Les soldes du Fonds des générations, des fonds d'amortissement afférents à des emprunts (avant compensation des titres autodétenus), des actifs liés aux instruments financiers dérivés et des emprunts réalisés par anticipation sont soustraits de cette somme.

Dettes nette

La dette nette correspond à la différence entre les actifs financiers et les passifs du gouvernement. Elle se compose des déficits cumulés et des actifs non financiers.

Dettes représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés liés aux activités et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

Emprunts réalisés par anticipation

Les emprunts par anticipation sont des emprunts effectués par le fonds général du fonds consolidé du revenu au cours d'une année financière, pour lesquels la trésorerie a été reçue au 31 mars, qui servent à combler ses besoins de financement pour l'année financière suivante.

Entreprises du gouvernement

Une entreprise du gouvernement possède toutes les caractéristiques suivantes :

- elle constitue une entité juridique distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d'ester en justice;
- elle est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;
- elle a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement;
- elle peut, dans le cours normal de ses affaires, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

Fonds consolidé du revenu

Le fonds consolidé du revenu est constitué des sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement du Québec a droit d'allocation. Il comprend un fonds général et des fonds spéciaux.

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances peut constituer un fonds d'amortissement afin de pourvoir au remboursement de tout emprunt de la dette du gouvernement. À cette fin, le ministre peut, sur autorisation du gouvernement, prendre sur le fonds général du fonds consolidé du revenu toute somme qu'il verse au fonds d'amortissement. De plus, des liquidités prudentielles sont maintenues dans le fonds d'amortissement afin de permettre au gouvernement de respecter ses engagements financiers en cas de fortes perturbations des marchés financiers.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances peut placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, toute partie du fonds général du fonds consolidé du revenu, jusqu'à concurrence des sommes qui sont comptabilisées au passif des régimes de retraite, pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite.

Fonds des générations

En vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), le ministre des Finances dépose à la Caisse de dépôt et placement du Québec les sommes constituant le Fonds des générations, lesquelles sont affectées exclusivement au remboursement de la dette du gouvernement.

Glossaire (suite)

Fonds de suppléance

Le Fonds de suppléance est une provision administrée par le Conseil du trésor et qui vise notamment à couvrir les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux au cours de l'année financière, celles pour les infrastructures subventionnées ainsi que le coût de certaines mesures annoncées dans le budget.

Fonds général

Le fonds général est constitué des sommes d'argent versées au fonds consolidé du revenu qui n'ont pas été portées au crédit d'un fonds spécial en vertu de dispositions législatives.

Fonds spécial

Un fonds spécial est un fonds institué par une loi afin de pourvoir à certains engagements financiers d'un ministre, d'un organisme budgétaire ou d'un organisme autre que budgétaire exerçant une fonction juridictionnelle. Des dispositions législatives déterminent quelles sommes versées au fonds consolidé du revenu doivent être portées au crédit d'un fonds spécial.

Instruments financiers

Les instruments financiers désignent tout contrat qui donne lieu à un actif financier, comme les placements et les prêts, et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres, comme les dettes, les instruments financiers dérivés et les actions.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des instruments dont la valeur fluctue en fonction d'un instrument sous-jacent (par exemple, un taux d'intérêt, un cours de change, un indice ou le prix d'une marchandise) sans nécessiter la détention ou la livraison de l'instrument sous-jacent lui-même.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La réévaluation d'intérêt effectif permet d'établir le coût après amortissement d'un actif financier ou d'un passif financier (ou d'un groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers) et de répartir adéquatement les revenus d'intérêts ou les charges d'intérêts entre les années financières. Le taux d'intérêt effectif prend en considération les coûts de transaction, les escomptes et les primes.

Organismes autres que budgétaires

Les organismes autres que budgétaires dépendent en partie ou en totalité des ministères pour leur financement. Cependant, ils disposent d'un plus grand degré d'autonomie que les organismes financés par des crédits budgétaires. En effet, bien que les organismes autres que budgétaires relèvent aussi d'un ministre, les pouvoirs en matière de finances et de fonctionnement délégués à leur direction en vertu de la législation sont plus étendus.

Glossaire (suite)

Organismes des réseaux

Les organismes des réseaux sont issus de quatre réseaux :

- le réseau de la santé et des services sociaux, qui inclut Santé Québec et les établissements desservant une population nordique et autochtone;
- le réseau de l'éducation, qui inclut les centres de services scolaires et les commissions scolaires;
- les deux réseaux de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire le réseau des cégeps ainsi que celui de l'Université du Québec et ses constituantes.

Tous ces organismes, financés en grande partie par l'entremise des crédits budgétaires de leur ministère responsable, sont autonomes quant à leur prestation de services au public. Ils constituent des entités juridiques investies des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour fournir un service public. De plus, la capacité du gouvernement de disposer de leurs actifs est assujettie à d'importantes restrictions.

Passifs

Les passifs constituent des obligations du gouvernement envers des tiers en date des états financiers consolidés en raison d'opérations ou d'événements passés et dont l'acquittement donnera lieu à une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dans le futur.

Passifs financiers

Les passifs financiers représentent les passifs correspondant à une obligation :

- soit de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier;
- soit d'échanger des instruments financiers dans des conditions potentiellement défavorables pour le gouvernement.

Produit intérieur brut (PIB)

Le PIB est la valeur de tous les biens et services produits à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'un territoire au cours d'une année civile donnée.

Régimes de retraite à coûts partagés

Les régimes de retraite à coûts partagés sont des régimes conjoints pour lesquels la responsabilité du gouvernement à l'égard du versement des prestations accordées par le régime se limite à sa quote-part du coût des prestations acquises par les employés.

Régimes de retraite à solde du coût

Les régimes de retraite à solde du coût sont des régimes pour lesquels le gouvernement assume la totalité du coût des prestations acquises, net des cotisations versées par les employés et par certains employeurs.

Glossaire (suite)

Régimes de retraite du gouvernement

- RRAPSC : Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels
- RRCE : Régime de retraite de certains enseignants
- RRCJQ : Régimes de retraite des juges de la Cour du Québec, des juges municipaux et des juges de paix magistrats
- RRE : Régime de retraite des enseignants
- RREFQ : Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec
- RREGOP : Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics
- RRF : Régime de retraite des fonctionnaires
- RRMAN : Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale
- RRMSQ : Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec
- RRPE : Régime de retraite du personnel d'encadrement
- RRUQ : Régime de retraite de l'Université du Québec

Revenus autonomes

Les revenus autonomes sont ceux qui résultent de l'impôt sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation, des droits, permis et redevances, des revenus divers et des revenus des entreprises du gouvernement.

Supercatégories

Les supercatégories regroupent les catégories utilisées pour la comptabilisation des dépenses autres que celles du service de la dette.

Transfert

Cette supercatégorie comprend les dépenses dont le versement est effectué dans le but de fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes. Pour le gouvernement, ces dépenses ne constituent ni des acquisitions directes de biens ou de services, ni des sommes accordées en vue d'obtenir un rendement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement, ni des sommes pour lesquelles il s'attend à obtenir un remboursement ultérieurement, comme dans le cas des prêts.

Glossaire (suite)

Supercatégories (suite)

Rémunération

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues pour la rémunération normale, les heures supplémentaires et certaines autres indemnités versées directement par le gouvernement aux employés permanents, aux employés à temps partiel et aux occasionnels, y compris les étudiants et les saisonniers. Elle comprend également la rémunération des professionnels de la santé, y compris celle de la main-d'œuvre indépendante, ainsi que les traitements et les indemnités versés aux membres de l'Assemblée nationale, à toute personne nommée ou désignée par cette dernière pour exercer une charge publique et le personnel qu'elle dirige, aux juges et aux membres de la Sûreté du Québec. Finalement, elle comprend tous les avantages sociaux et les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur, notamment la contribution aux régimes de retraite, au Régime de rentes du Québec, au Régime québécois d'assurance parentale et à l'assurance-emploi.

Fonctionnement

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues dans le cadre des activités administratives, à l'exclusion des dépenses de rémunération, de transfert, de créances douteuses et d'autres provisions ainsi que du service de la dette. Elle inclut notamment le coût lié à la réévaluation et aux obligations du gouvernement relatives à la réhabilitation de sites contaminés, de même que l'amortissement des immobilisations et les dépenses de désactualisation.

Créances douteuses et autres provisions

Cette supercatégorie comprend les dépenses découlant des variations de la provision pour créances douteuses, de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement et de la provision pour moins-value sur les prêts, les placements et les avances.

